



HORIZON BELGIQUE 2030

**Vision pour un avenir
meilleur pour la Belgique**

En collaboration avec ses fédérations sectorielles membres, la FEB a travaillé à l'élaboration d'un plan d'avenir pour notre pays, intitulé « Horizon Belgique 2030 ». Un plan pour faire de la Belgique un pays stable et efficace, où il est rentable d'entreprendre et agréable de travailler et de vivre.

09

Atteindre les sommets dans le respect des ODD

Notre plan pour ramener la SA Belgique en tête du peloton européen d'ici à 2030 est prêt.

07

Horizon Belgique 2030 : Analyse & propositions d'actions

Les lignes de force de notre plan d'avenir expliquées.

78

La Belgique de 2030 mérite un État qui fonctionne efficacement

La structure actuelle de l'État peut être plus efficiente, plus intégrée, plus efficace et plus agile.



10

La révolution créative et digitale

La première grande révolution dont nous avons besoin est une révolution dans laquelle les entrepreneurs et les pouvoirs publics exploitent pleinement les nouvelles possibilités numériques et technologiques.

48

La révolution dans le marché du travail et le secteur public

Seuls un marché du travail qui fonctionne bien et un système de sécurité sociale activateur permettront de (ré)orienter rapidement les talents vers les emplois prometteurs. Il sera également nécessaire d'opérer un changement majeur vers des pouvoirs publics nettement plus efficaces, de meilleure qualité et plus simples.

30

La révolution verte

Afin de réduire l'épuisement des ressources naturelles et de lutter contre le changement climatique, une révolution verte s'impose.

68

Retour vers des marchés ouverts, équitables et globaux

Un contexte international favorable est indispensable. Cela implique un renversement des récentes tendances internationales à l'isolationnisme et au protectionnisme en remettant sur les rails un système de commerce international libre, équitable et fondé sur des règles.

Horizon

BELGIQUE 2030

Atteindre les sommets dans le respect des ODD

En 2030, la Belgique fêtera son 200^e anniversaire. À quoi voulons-nous qu'elle ressemble alors ? Quel regard voulons-nous que nos citoyens et nos entreprises portent sur leur pays d'ici à 2030 ? Que voulons-nous que les médias internationaux écrivent sur le 200^e anniversaire de la Belgique ? Un pays qui a progressivement dilapidé ses nombreux atouts ? Ou un pays qui a connu un redressement spectaculaire ? Notre ambition devrait être de faire partie des pays qui réussissent le mieux les différentes transitions. Notre plan pour ramener la SA Belgique en tête du peloton européen d'ici à 2030 est prêt.

En 2022, plus que jamais, le monde est à un tournant. Comment pouvons-nous réaliser une économie et une société durables dans un monde où les tensions et les inégalités ne cessent de grandir, où le changement climatique affecte des millions de personnes ou les pousse à prendre la fuite, où des pays se replient de plus en plus sur eux-mêmes, où la biodiversité - combien importante pour notre économie - est en déclin et où les réserves de matières premières s'épuisent lentement, mais sûrement ? Ce tableau donne involontairement une vision pessimiste d'un monde qui évolue à toute vitesse, mais il identifie aussi les défis que pose l'état actuel de notre planète et de notre société.

Huit ans avant que les Nations unies ne consacrent les 17 Objectifs de développement durable (ODD) en 2015, la Belgique avait déjà intégré le développement durable dans sa Constitution. Entre-temps, notre pays a déjà atteint la cinquième place dans le Sustainable Development Report 2021 et le SDG Index des Nations unies. Mais il reste à faire. La dernière pente est souvent aussi la plus difficile à gravir. De plus, il ne va pas de soi de pérenniser un résultat obtenu dans un monde qui change plus vite que nous ne le pensons parfois.

BEAUCOUP DE DÉFIS, ENCORE PLUS D'OPPORTUNITÉS

La question est donc moins de savoir si nous atteindrons tous les objectifs des ODD d'ici à 2030 que de savoir comment permettre à notre pays de se conformer à ces ODD. Quels sont les conditions absolues nécessaires pour protéger au mieux notre société, notre économie et notre prospérité contre les effets des chocs et des tensions résultant d'événements futurs, proches ou lointains ? Ou, à l'inverse, pour maximiser les opportunités que ces événements créent et de les transformer en valeur ajoutée pour la société dans son ensemble ? Et quels sont les leviers à mettre en œuvre à cet effet ? Les ODD sont un formidable instrument permettant aux pouvoirs publics, aux entreprises et aux organisations de susciter et de développer de nouvelles opportunités. Les défis sont énormes, mais les opportunités également. Il suffit de penser aux avantages de l'économie circulaire et à l'impact qu'elle aura sur la faisabilité des ODD.

Les moteurs économiques en général jouent un rôle décisif pour la faisabilité de ces ODD. En effet, une création suffisante de richesses est toujours et d'abord nécessaire pour relever des défis tels que la pauvreté, l'insécurité d'existence (en cas de maladie, de vieillesse ou de revers), l'insécurité, le changement climatique ou d'autres problèmes environnementaux. Et la création de richesse commence toujours par la créativité et le pouvoir d'innovation des entrepreneurs et des entreprises.

Il faut une économie forte pour créer un monde durable, et inversement





AU-DELÀ DE L'HORIZON

2030 n'est pas une échéance impérieuse, mais un horizon que nous pouvons dépasser à mesure que nous nous rapprochons. De cette manière, nous repoussons progressivement les limites de nos actions et de nos capacités. Nous osons rêver, tout en restant réalistes. Le besoin fondamental de « croissance économique » ne va pas correspondre à la finalité des ODD dès le premier jour, et inversement. Le plus grand mérite des ODD est de mettre en route un processus, de fournir une structure définie et une vision claire. Tout l'art consiste à traduire cette vision dans le contexte spécifique de la Belgique, un pays qui ne dispose plus que de maigres ressources à tirer du sous-sol, de la mer ou de l'air. Sa réelle plus-value se situe en moyenne à... 1,7 mètre au-dessus de la terre ferme : talents, connaissances et créativité. En d'autres termes, sans nos cerveaux, nous ne sommes guère armés pour préserver, et encore moins pour renforcer, notre dynamisme économique. Et chacun est conscient que, sans ce dynamisme, sans opportunités de croissance, nous ne pourrions jamais conformer notre société et notre prospérité aux ODD.

2030 est assez proche pour être concret, et assez lointain pour pouvoir planifier dès aujourd'hui. En collaboration avec nos fédérations sectorielles membres, nos experts ont travaillé d'arrache-pied pour élaborer un plan concret pour l'avenir de notre pays. Un plan dans lequel nous concrétisons nos ambitions et identifions les conditions et les leviers nécessaires pour atteindre ces objectifs et faire de la Belgique un pays stable et efficace, où l'initiative d'entreprise est rentable et où il est agréable de travailler et de vivre. Nous illustrons notre plan par une métaphore : **un tronc d'arbre sain** et vivant doit avoir des **racines fortes** pour pouvoir porter des **branches solides**.

QUATRE (R)ÉVOLUTIONS, QUATRE RÉPONSES

La métaphore de l'arbre montre les grandes lignes de la vision d'avenir « Horizon Belgique 2030 ». Cette vision se fonde sur le constat que notre pays est confronté aujourd'hui à quatre défis majeurs :

- La **tendance au ralentissement de notre croissance économique et de la croissance de la productivité** qui rend tous les autres défis plus difficiles à gérer ;
- Le **vieillessement de notre population** - signe que notre espérance de vie se porte bien - qui entraîne une forte augmentation continue des dépenses publiques en matière de pensions et de soins de santé et de nombreux départs du marché du travail ;
- Le **changement climatique (mondial)** avec à la fois des conséquences climatologiques fondamentales et des défis économiques tels que la réduction du CO₂ ;
- La **tendance internationale à la démondialisation**, qui peut avoir des conséquences négatives considérables pour une petite économie ouverte comme celle de la Belgique.

Nous ne pourrions relever ces quatre défis avec succès que si nous réalisons un changement ou une (r)évolution important(e) dans quatre grands domaines :

- La **digitalisation**. La pleine utilisation par les entrepreneurs et les pouvoirs publics des nouvelles possibilités numériques et technologiques ;
- Le **verdissement**. Une exploitation moindre des ressources naturelles et l'arrêt du changement climatique ;
- Le **marché du travail**. Grâce à un marché du travail efficace et à un système de sécurité sociale activateur, réorienter les ressources humaines et les talents vers l'avenir et viser un taux d'emploi de 80% ou plus ;
- Les **pouvoirs publics**. Vers un service beaucoup plus efficace, de meilleure qualité et plus simple.

L'ADN DE LA BELGIQUE EN 2030

BRANCHES

- 80% des Belges au travail
- Un leader en matière de R&D, de digitalisation et d'innovation
- Poursuivre la transition vers une économie circulaire
- Une circulation aisée des personnes et des biens, avec 30% d'heures d'embouteillages en moins en 2030
- Une énergie sûre, abordable et produite de manière durable
- Des pensions équitables et abordables
- Un phare de libre-échange et d'ouverture au niveau international
- Bien préparé aux catastrophes et crises majeures

TRONC

- Une économie compétitive sans handicap salarial
- Une croissance économique plus vigoureuse qui respecte notre planète

RACINES

- Un enseignement performant adapté aux besoins du marché du travail
- Un climat entrepreneurial favorable avec nettement moins de charges administratives
- Un marché du travail qui fonctionne bien et facilite les transitions
- D'excellentes infrastructures (5% du PIB), prêtes pour les révolutions verte et numérique
- Une fiscalité simple qui récompense le travail et l'entrepreneuriat (taux de 20%) et favorise les transitions
- Des pouvoirs publics efficaces fondés sur une digitalisation accrue et un statut motivant
- Des réglementations de qualité et applicables

Nous osons rêver, tout en restant réalistes

CHAMPION D'EUROPE

Si vous faites la somme de toutes ces réformes structurelles (les racines), vous ne pouvez que conclure que la Belgique ne réussira pas avec une politique de relance seule. Elle a plus que jamais besoin d'un plan de transformation intégré. En insistant sur le terme «intégré». Les dossiers systémiques, tels que l'énergie, l'autonomie stratégique, la digitalisation, la fiscalité, la mobilité, les pensions et le marché du travail - et nous en oublions quelques-uns - nécessitent des solutions globales et cohérentes qui impliquent tous les acteurs politiques et socio-économiques, au-delà des limites des structures politiques. Il faut de la vision et du leadership pour prendre les bonnes décisions dans l'intérêt de la prospérité de tous dans un contexte où les incertitudes sont plus nombreuses que les certitudes, pour créer une valeur réelle pour une société inclusive qui ne laisse personne de côté.

Qu'une chose soit claire : les entreprises (le tronc) ne sont pas le problème, mais une partie de la solution. Elles sont des pionniers de la transition, pas des suiveurs. Elles sont même un catalyseur nécessaire. Cela signifie aussi que chaque entreprise, grande ou petite, a la responsabilité sociale d'évaluer son modèle économique en permanence en fonction de critères économiques, sociaux et environnementaux, dans l'intérêt de la société et de sa propre pertinence future sur le marché.

DES POUVOIRS PUBLICS EFFICACES

Une entreprise qui veut rester dans la course se projette stratégiquement dans l'avenir et élabore, sur la base de cette vision d'avenir, des plans d'action concrets. Cela vaut également pour un pays. Au cours des cinquante dernières années, l'État belge a évolué d'une forme unitaire vers une forme fédérale. Mais, après six réformes de l'État, la crise sanitaire a montré plus que jamais que la structure actuelle de l'État est perfectible. Elle peut être plus efficace, plus intégrée, plus efficace et plus agile. Les entrepreneurs et les citoyens ont le droit de l'exiger. Avec des prélèvements publics de plus de 55% et un niveau de satisfaction déplorablement bas concernant le fonctionnement de l'État, des réformes s'imposent d'urgence.

BOTTOMLINE

En résumé, nous n'avons pas d'autre choix. Notre pays redeviendra-t-il un des champions qui conduiront la transformation de l'Europe vers une économie plus compétitive et plus efficace dans l'utilisation des ressources, en accord avec les besoins sociétaux ? Un des champions qui formeront l'épine dorsale économique de l'Europe dans un monde respectueux des ODD ? Ou allons-nous nous laisser couler peu à peu, presque imperceptiblement, en queue de peloton ? Nous, en tant que plus grande organisation d'employeurs du pays, ne participerons pas à ce déclin. Au contraire, nous sommes convaincus que la Belgique a tout ce qu'il faut pour réussir : les personnes, les entreprises, les connaissances et l'ambition.



Bart De Smet
Président VBO FEB



Pieter Timmermans
CEO VBO FEB

HORIZON BELGIQUE 2030 : ANALYSE & PROPOSITIONS D' ACTIONS

Dans les pages qui suivent, nous détaillerons notre analyse et les propositions d'action de notre plan d'avenir « Horizon Belgique 2030 ». Nos conclusions s'appuient sur le constat que notre pays est aujourd'hui confronté à quatre défis majeurs :

1. La tendance au **ralentissement** de notre **croissance** économique et de la croissance de la productivité, qui rend tous les autres défis plus difficiles à gérer ;
2. Le **vieillessement** de notre population - une chose en soi positive car cela prouve que notre espérance de vie augmente - qui entraîne une forte **augmentation** continue des **dépenses publiques** en matière de pensions et de soins de santé et de nombreux départs du marché du travail ;
3. Le **changement climatique** est un défi mondial avec des conséquences très réelles pour notre pays, tant en termes d'effets climatiques fondamentaux que de défis économiques tels que la réduction des émissions de CO₂ ;
4. La tendance internationale à la **démondialisation**, qui peut avoir des conséquences négatives considérables pour une petite économie ouverte comme la Belgique.

Nous ne pourrions relever ces quatre grandes défis avec succès que si nous réalisons un changement ou une (r)évolution important(e) dans quatre grands domaines :

1. La première grande révolution dont nous avons besoin est une **révolution dans laquelle les entrepreneurs et les pouvoirs publics exploitent pleinement les nouvelles possibilités numériques et technologiques** pour créer des produits, des processus de production et des services innovants qui rendent la vie plus agréable pour tous et exercent moins de pression sur les ressources naturelles de notre planète. Les ingrédients nécessaires à cette révolution sont examinés dans le volet « La révolution créative et digitale ».

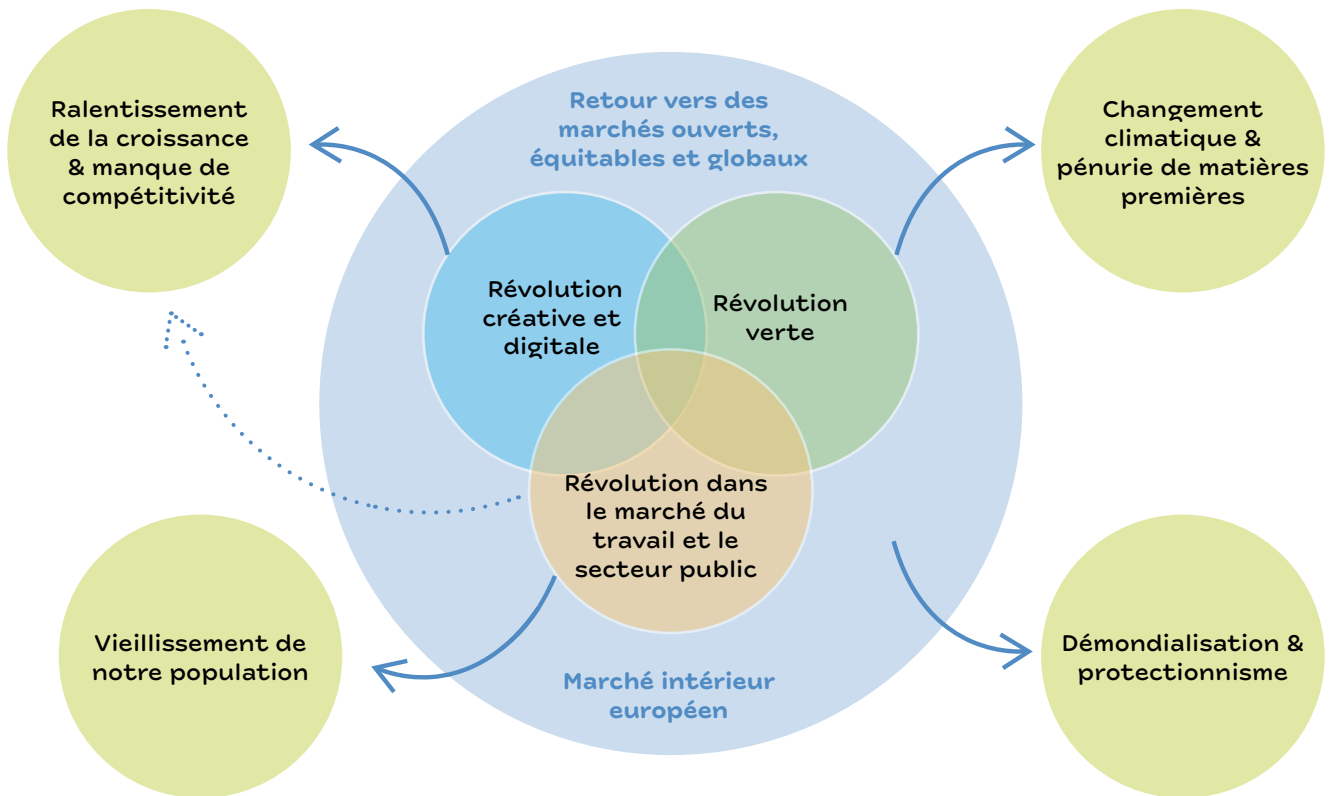
2. Afin de réduire l'épuisement des ressources naturelles et de lutter contre le changement climatique, une **révolution verte** s'impose également. Grâce aux nouvelles technologies et à des signaux de prix corrects, nous devons nous orienter vers un avenir où les personnes et les marchandises pourront se déplacer plus aisément et où chacun émettra moins de CO₂ pour répondre à nos besoins en énergie et en mobilité. Les moyens d'y parvenir sont expliqués dans le volet « La révolution verte ».
3. La troisième grande révolution est celle de notre **marché du travail**. Seuls un marché du travail qui fonctionne bien et un système de sécurité sociale activateur permettront de (ré)orienter rapidement les ressources humaines et les talents vers les emplois prometteurs qui seront créés à l'avenir par les transitions digitale et verte. Pour que la société puisse générer des ressources suffisantes pour supporter les coûts croissants d'une population vieillissante et, dans le même temps, être en mesure d'investir massivement dans les infrastructures vertes et numériques requises, il est également impératif que 80% (ou plus) de la population en âge de travailler soit active. La révolution du marché du travail devra donc être très activatrice.
4. Une quatrième révolution majeure qui s'impose concerne le **fonctionnement de nos pouvoirs publics** à tous les niveaux. Au cours des prochaines décennies, il sera nécessaire d'opérer un changement majeur vers des services nettement plus efficaces, de meilleure qualité et plus simples. Cela permettra non seulement de dégager des fonds pour couvrir les coûts du vieillissement et les investissements d'infrastructure nécessaires, mais pourra également contribuer à une plus forte croissance de la productivité dans le secteur privé. En raison de leur forte interdépendance, les troisième et quatrième révolutions sont traitées ensemble dans le volet « La révolution du marché du travail et du secteur public ».

Pour atteindre les objectifs visés, tels que l'augmentation de notre taux de croissance structurelle ou un taux d'emploi supérieur à 80%, grâce à ces quatre (r)évolutions nécessaires en réponse aux quatre défis majeurs, il faut en tout cas que le contexte international reste favorable pour une petite économie ouverte comme la Belgique. Cela implique : un renversement des récentes tendances internationales à l'isolationnisme et au protectionnisme en remettant sur les rails un système de commerce

international libre, équitable et fondé sur des règles, une forte intégration dans un marché européen plus approfondi, le maintien (ou le retour) de la paix et de la stabilité en Europe et en Belgique et une bonne préparation à toutes les calamités qui pourraient éventuellement perturber temporairement ou définitivement ce contexte. Ces éléments sont abordés dans le volet « Revenir à des marchés ouverts, équitables et mondiaux ».

La structure de « Horizon Belgique 2030 » est résumée dans le schéma suivant :

4 grands défis à relever en opérant 4 transitions importantes



Les 30 fiches qui suivent sont réparties en quatre parties en fonction des cercles centraux ou des volets dans lesquels elles s'inscrivent le mieux :

- 9 fiches pour « La révolution créative et digitale » ;
- 8 fiches pour « La révolution verte » ;
- 9 fiches pour « La révolution dans le marché du travail et le secteur public » ;
- 4 fiches pour le volet « Revenir à des marchés ouverts, équitables et mondiaux ».

Certaines fiches se trouvent évidemment à l'intersection de deux ou plusieurs (r)évolutions. Ainsi, bon nombre de solutions susceptibles d'améliorer notre mobilité (e.a. la tarification routière, la promotion de la multimodalité ou la « mobilité en tant que service »...) reposent sur des technologies numériques et le thème de la « mobilité » se situe à l'intersection de la révolution numérique et de la révolution verte.

Le renforcement des connaissances, des aptitudes et des compétences requises pour la révolution numérique est une mission importante pour les établissements d'enseignement et les opérateurs du marché du travail et relève donc à la fois de la révolution numérique et du marché du travail et du secteur public.

La recherche d'un droit des sociétés durable est à la croisée de la révolution verte et de la révolution du secteur public.

Enfin, un certain nombre de fiches se trouvent à l'intersection de trois révolutions. Ainsi, l'amélioration de nos infrastructures publiques (par exemple le plan d'investissement Dermine) est nécessaire tant pour la révolution numérique que pour la révolution verte. Et pour dégager des moyens suffisants pour cela, nous avons évidemment besoin de pouvoirs publics nettement plus efficaces. En effet, en modernisant le statut du personnel et en intensifiant les solutions numériques et technologiques, les dépenses publiques courantes peuvent encore être réduites de manière drastique au profit des dépenses d'investissement.

La division en quatre grandes parties permet de structurer clairement l'exercice, mais en même temps elle est fluide : les 30 fiches sont tellement imbriquées en termes de contenu et de conséquences qu'elles forment en fait un grand ensemble cohérent.

La meilleure illustration en est la cohérence budgétaire du document. Si nous voulons à la fois atteindre le niveau voulu d'investissements publics en infrastructure et réduire l'impôt des personnes physiques, l'impôt des sociétés et les cotisations patronales (sans faire peser sur les générations futures la charge d'un déficit public accru), les dépenses publiques primaires doivent être ramenées à 45% du PIB d'ici à 2030.

DES POUVOIRS PUBLICS EFFICACES

En guise d'épilogue, nous mettons l'accent sur la nécessité de pouvoirs publics efficaces. Après six réformes de l'État, la crise du coronavirus a plus que jamais montré que la structure actuelle de l'État est perfectible. Elle peut être plus efficiente, plus intégrée, plus efficace et plus agile. Il ne fait aucun doute qu'une réforme s'impose. La manière de le faire (refédéralisation, régionalisation...) est secondaire par rapport à l'objectif poursuivi.

La révolution créative et digitale

La tendance au ralentissement de notre croissance économique et de la croissance de la productivité rend tous les autres défis plus difficiles à gérer. La première grande révolution dont nous avons besoin est donc une révolution dans laquelle les entrepreneurs et les pouvoirs publics exploitent pleinement les nouvelles possibilités numériques et technologiques pour créer des produits, des processus de production et des services innovants qui rendent la vie plus agréable pour tous et exercent moins de pression sur les ressources naturelles de notre planète.

CONSTAT

La croissance de la productivité belge ralentit. Les rapports du CNP⁽¹⁾ le confirment année après année⁽²⁾. Ce ralentissement a des conséquences directes sur nos perspectives de croissance. Définie comme la valeur ajoutée créée par heure de travail, la productivité est capitale pour la compétitivité d'une économie, en particulier pour un petit pays ouvert comme la Belgique - dont 80% du PIB provient de l'exportation.

Une série de constats doivent nous presser à réagir. On observe tout d'abord une forte diminution de la croissance de la productivité du travail (moyenne annuelle de 4,3% (années 1970) à 0,8% (entre 2000 et 2018). Le basculement de l'industrie manufacturière vers les services explique en partie cette tendance. Les services, plus intensifs en main-d'œuvre, affichent une croissance moins importante de la productivité que l'industrie.

Par ailleurs, la croissance de notre productivité est aussi structurellement ralentie par toute une série de facteurs : des investissements insuffisants en infrastructure, des embouteillages de plus en plus paralysants, l'effritement du niveau d'enseignement (également et surtout en ce qui concerne les compétences linguistiques), un marché du travail surréglementé avec une mobilité du travail limitée, un système fiscal extrêmement lourd et une grande complexité institutionnelle et administrative.

Enfin, on déplore aussi un manque de dynamisme entrepreneurial. Les taux de création et de cessation d'entreprises sont relativement faibles. Ceci est, entre autres, problématique pour la diffusion des innovations et technologies et donc aussi pour notre capacité à relever les défis de notre ère. La diffusion ne s'opère pas uniquement via les entreprises existantes mais aussi via le déploiement des innovations/technologies par les nouvelles entreprises qui entrent sur un marché.

TRANSITION

Si ces tendances perdurent, les conséquences seront lourdes. Face à notre croissance économique lente, c'est d'une révolution à la fois entrepreneuriale, innovante et digitale dont on a besoin. Ce sont les entrepreneurs avec des idées innovantes qui insuffleront un vent nouveau et assureront la croissance économique de demain, vertueuse et en accord avec les défis d'inclusion sociale et de verdissement.

Concrètement, la mise en place d'un environnement macroéconomique favorable est indispensable. Cela suppose : un écosystème « facilitateur » caractérisé par une culture et un dynamisme entrepreneuriaux favorisant la diffusion des innovations ; un enseignement adapté aux besoins des entreprises ; un cadre réglementaire et fiscal encourageant ; une interaction simple avec les autorités ; des investissements ambitieux en télécommunication, mobilité et énergie ; une réforme approfondie du marché de travail.

Seule une telle augmentation de la productivité et de la croissance économique permettra à d'autres objectifs sociétaux d'être et de rester abordables.

(1) Conseil National de la Productivité

(2) https://cnp-nrp.belgium.be/publications/publication_det.php?lang=fr&KeyPub=456

OÙ VOULONS-NOUS ÊTRE EN 2030 ?

- P12** Un pays où l'entrepreneuriat peut prospérer et est très apprécié par la société au sens large
- P14** Un pays où entreprendre est simple et rémunérateur
- P16** Un pays où les autorités fédérales et les Régions offrent un cadre stimulant pour la R&D et l'innovation
- P18** Un pays où les clusters et écosystèmes sont facilités, encouragés et renforcés
- P20** Un pays où l'enseignement stimule l'excellence et soutient la transition entre le milieu éducatif et le monde du travail
- P22** Un pays pionnier en matière de technologie et de digitalisation
- P24** Un pays où toutes les transactions entre les citoyens, les entreprises et les pouvoirs publics peuvent s'effectuer numériquement par défaut
- P26** Un pays où l'impôt des sociétés s'inscrit dans les cadres internationaux en la matière et valorise et encourage l'entrepreneuriat innovant
- P28** Un pays où les entreprises peuvent compter sur un cadre fiscal stable et juridiquement sûr

01 UN PAYS OÙ L'ENTREPRENEURIAT PEUT PROSPÉRER ET EST TRÈS APPRÉCIÉ PAR LA SOCIÉTÉ AU SENS LARGE

1 OÙ EN SOMMES-NOUS AUJOURD'HUI ?

Il y a une dizaine d'années (2013), la Belgique se situait tout en bas du classement de l'UE en matière de dynamisme entrepreneurial, avec seulement 5,2% des nouvelles entreprises créées. Par la suite, ce pourcentage a progressivement augmenté pour atteindre 7,2% en 2019. Dans nos trois pays voisins, cependant, le pourcentage de nouvelles entreprises est nettement plus élevé (10,5%). Le graphique ci-contre illustre l'évolution des nouvelles créations d'entreprise entre 2007 et 2020 (indice 2007 = 100). Le léger renforcement du dynamisme entrepreneurial entre 2013 et 2019 était lié à plusieurs facteurs. Premièrement, la révolution numérique a créé de nombreuses opportunités pour les jeunes entrepreneurs informatiques. Le fait que les exigences en matière de capital initial aient été réduites au cours de cette période a également joué un rôle. En outre, les responsables politiques ont également prévu un cadre fiscal attractif (tax shelter) pour les petits investissements dans les entreprises débutantes. De plus, en 2013-2014, quelques entreprises belges (dont KBC, Belfius, Telenet) ont mis en place des incubateurs ambitieux et fructueux pour les start-ups. Les chaînes de télévision ont également contribué en lançant un certain nombre de programmes sur l'entrepreneuriat (e.a. De Bedenkers). L'enseignement s'est lui aussi davantage intéressé à l'entrepreneuriat. Ce fut particulièrement vrai dans certaines écoles supérieures et universités où le statut d'étudiant-entrepreneur est bien établi et où il existe également un certain nombre d'associations de jeunes entrepreneurs. Certaines écoles primaires et secondaires mènent également de petits projets sur l'entrepreneuriat.

Malgré ces étapes importantes, l'entrepreneuriat n'est pas encore considéré comme un choix de carrière très attrayant. Seuls 51,7% des belges trouvent « enviable » le fait d'être entrepreneur (EU : 66,6%)⁽¹⁾... Comment expliquer ce faible score ?

- Dans notre pays, les entrepreneurs ne peuvent pas consacrer assez de temps à l'entreprise proprement dite en raison d'une multitude de règles et de charges administratives chronophages.
- La prise de risque entrepreneurial est peu récompensée dans notre pays. La charge fiscale sur les investissements entrepreneuriaux est plus élevée que sur les investissements sans risque (lire aussi le texte « Un pays où entreprendre est simple et rémunérateur », p.14).

- La peur de la faillite reste un frein pour les entrepreneurs potentiels. Cette peur de l'échec est évaluée à 49,4% en Belgique, alors qu'elle n'est que de 29,7% aux États-Unis. Même si la seconde chance est prévue dans la loi belge (effacement des dettes), la stigmatisation des faillis reste une réalité.
- Lorsque d'importantes levées de capitaux sont nécessaires pour une expansion risquée, le marché du capital à risque en Belgique s'avère souvent trop petit.
- Les entrepreneurs ont beaucoup de mal à trouver de bons profils techniques, technologiques et informatiques.
- Dans nos établissements d'enseignement, les aspects opérationnels, managériaux et financiers de l'entrepreneuriat et les compétences nécessaires à cet effet sont encore insuffisamment abordés dans les dernières années de l'enseignement secondaire et dans l'enseignement supérieur.
- Les médias belges relayent peu d'information sur l'entrepreneuriat (50,8%) en comparaison de ce qui se fait ailleurs (EU : 53,3% ; États-Unis : 75,8%). En outre, dans la plupart des productions télévisées, l'image des entrepreneurs est exclusivement négative. Les émissions à succès comme « Dragons' Den » ou « Shark Tank » en Grande-Bretagne et aux États-Unis les mettent à l'honneur.

2 OÙ VOULONS-NOUS ÊTRE EN 2030 ?

- La Belgique est une véritable plaque tournante de l'entrepreneuriat avec un nombre de nouvelles entreprises supérieur à la moyenne de nos pays voisins.
- L'enseignement primaire, secondaire et supérieur accorde une attention beaucoup plus positive à l'entrepreneuriat et enseigne les compétences entrepreneuriales. Dans l'enseignement, beaucoup plus de jeunes obtiennent un diplôme dans les filières techniques, technologiques, informatiques et STEM.
- De manière générale, on observe une attitude plus positive à l'égard des entrepreneurs, notamment une plus grande attention portée aux histoires positives d'entrepreneuriat dans les médias.



Pour promouvoir l'entrepreneuriat, l'enseignement doit mieux y préparer et faire en sorte que les élèves de l'enseignement technique et professionnel puissent recevoir une formation pratique sur les technologies les plus récentes, en étroite collaboration avec les entreprises.

- Les personnes qui ont de bonnes idées ont moins peur de l'échec et osent davantage transformer leurs idées en initiatives entrepreneuriales. Celui qui échoue est considéré comme quelqu'un qui a beaucoup appris.
- L'écosystème du capital à risque s'est encore renforcé et il existe suffisamment de fonds pour aider les entreprises, même de grande taille, à se développer.
- Les entrepreneurs belges sont également plus enclins à développer eux-mêmes leurs entreprises plutôt que de les vendre relativement tôt à des investisseurs étrangers.
- Les « licornes » belges ne seront plus une rareté en 2030.

(1) <https://www.gemconsortium.org/report/gem-belgium-and-flanders-2014-report>

(2) <https://www.uscourts.gov/services-forms/bankruptcy/bankruptcy-basics/chapter-11-bankruptcy-basics>

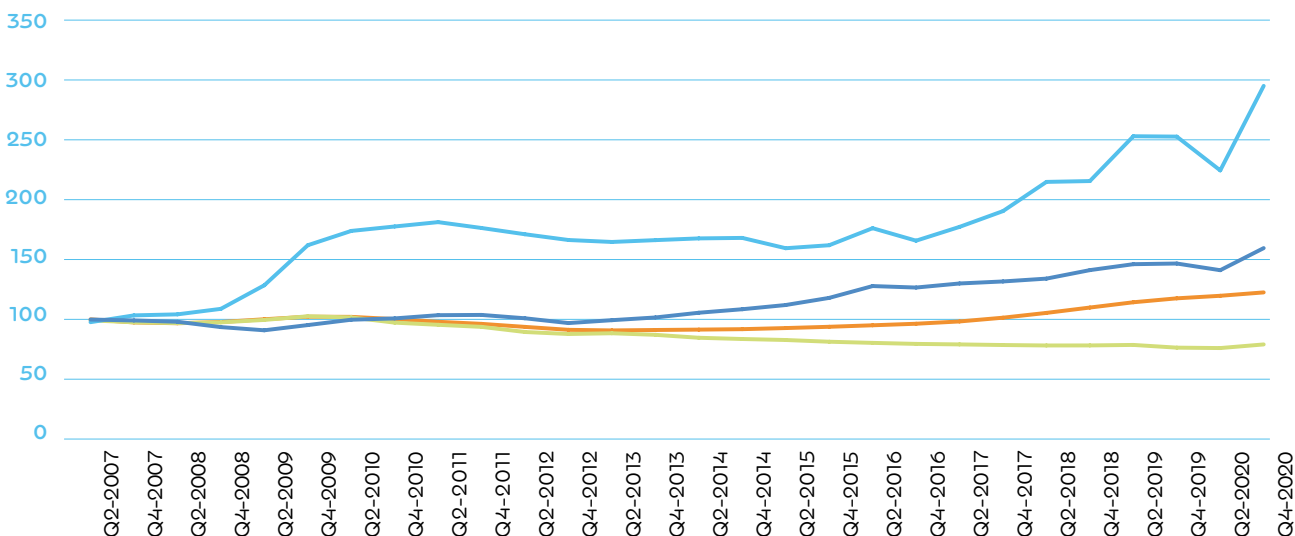
3 QUELLES SONT LES ACTIONS À ENTREPRENDRE ?

- Dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, il convient d'accorder (encore) plus d'attention aux compétences entrepreneuriales cruciales : créativité, esprit d'entreprise, travail en équipe, recherche de solution, ambition, résilience, aptitudes managériales, compétences financières...
- L'enseignement technique et professionnel doit être revalorisé de toute urgence. Les orientations techniques et professionnelles doivent se transformer en pôles de formation technologique de pointe où l'alternance apprentissage/travail implique une coopération très étroite avec les entreprises et leurs technologies les plus récentes. À cette fin, des plateformes de concertation entre les écoles et les entreprises de la région devraient être mises en place au niveau local.
- Les médias doivent continuer à miser sur des programmes intéressants et inspirants qui présentent des histoires positives d'entrepreneuriat. Ils doivent cesser de véhiculer des stéréotypes négatifs sur les entrepreneurs.
- Un changement des mentalités doit soutenir les entrepreneurs « de la seconde chance ». Une politique telle que le « Chapter 11 »⁽²⁾ aux États-Unis, qui prévoit un plan de réorganisation pour maintenir en vie une entreprise proche de la faillite, devrait y contribuer.

Évolution des nouvelles créations d'entreprise

— Belgique — France — Allemagne — Pays-Bas

Source : New enterprise creations – OECD.stat



02 UN PAYS OÙ ENTREPRENDRE EST SIMPLE ET RÉMUNÉRATEUR

1 OÙ EN SOMMES-NOUS AUJOURD'HUI ?

La création d'une entreprise s'est fortement simplifiée ces dernières années. Aujourd'hui, 95% des actes constitutifs sont soumis aux notaires par voie électronique via eDepot. Depuis peu, les entreprises peuvent également être créées de manière entièrement électronique et à distance via StartMyBusiness⁽¹⁾. La suppression des exigences en matière de capital de départ dans la nouvelle législation sur les sociétés a également facilité la création d'entreprises.

Cependant, la gestion quotidienne d'une entreprise est tout sauf facile. Le nombre de règles générales et sectorielles à respecter est énorme. Les charges administratives, en matière de fiscalité surtout, sont devenues extrêmement lourdes (lire le texte « Un pays où les entreprises peuvent compter sur un cadre fiscal stable et juridiquement sûr », p. 28).

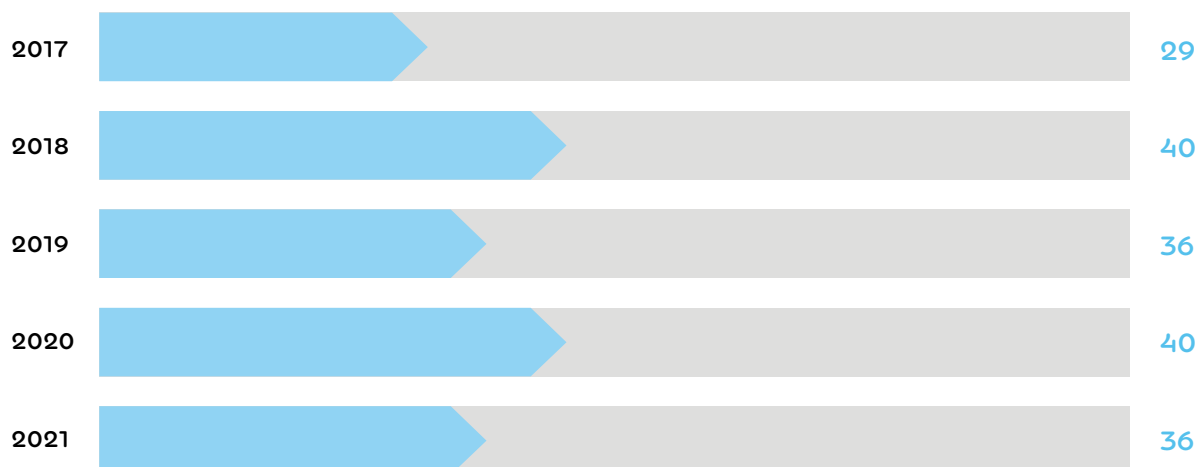
Les charges administratives qui pèsent sur les entreprises belges atteignaient 4,94 milliards EUR en 2020, soit 1,08% du PIB⁽²⁾ et n'ont pas cessé d'augmenter depuis lors. Cette augmentation est le résultat de nombreuses nouvelles obligations disproportionnées, notamment dans le cadre de la législation anti-blanchiment d'argent dont est issu, par exemple, le registre UBO. Des dispositions

telles que les nouvelles règles européennes sur les lanceurs d'alerte et un certain nombre de règles prises dans le cadre de la crise sanitaire (la déclaration du nombre de télétravailleurs potentiels) ont également alourdi les charges administratives et elles témoignent d'une grande méfiance à l'égard des entrepreneurs. Cela se reflète également dans l'indicateur annuel IMD, qui analyse dans quelle mesure la bureaucratie constitue un obstacle à l'activité économique. La Belgique y occupe une 36^e place peu enviable et a peu progressé à cet égard.

En outre, un certain nombre de sources plus structurelles de paperasserie ne sont toujours pas résolues. Les entreprises doivent toujours soumettre les mêmes données à plusieurs reprises à différents services publics. Dans le cas des marchés publics, elles doivent souvent présenter des masses de documents administratifs. Et elles continuent à recevoir chaque année des millions d'envois recommandés sur papier, ce qui entraîne de nombreuses tracasseries.

Par ailleurs, il n'est pas fiscalement rentable de prendre un risque entrepreneurial aujourd'hui en Belgique. Ceux qui parviennent à créer une entreprise aujourd'hui paient 25% d'impôt des sociétés sur les bénéfices réalisés et 30% de précompte mobilier sur les dividendes versés, ce qui donne un taux d'imposition cumulé de 47,5%.

Classement IMD de la bureaucratie en Belgique : peu de progrès





Le taux réduit de 20% de l'impôt des sociétés doit s'appliquer à toutes les entreprises.

Pour les entreprises individuelles et les petites entreprises, il existe un taux réduit d'impôt des sociétés de 20% sur les premiers 100.000 EUR de bénéfices et un taux réduit de précompte mobilier (15%) sur les bénéfices réservés, mais pour en bénéficier, l'entrepreneur doit se verser au moins 45.000 EUR de salaire, taxés à l'impôt des personnes physiques. La plupart des entreprises individuelles et des petites entreprises paient donc également 35 à 40% d'impôts sur leur investissement. En revanche, ceux qui investissent leur épargne dans des obligations ou des livrets d'épargne ne paient respectivement que 30% ou 15% de précompte mobilier. La combinaison de notre fiscalité des sociétés et des placements est donc tout sauf propice à l'investissement dans l'entreprise.

En ce qui concerne le statut social des entrepreneurs, de nombreux progrès ont été réalisés ces dernières années pour réduire les différences de droits de sécurité sociale entre les indépendants et les salariés dans les domaines des pensions, de l'assurance maladie et invalidité, des allocations familiales et du congé parental. De ce fait, le statut social des entrepreneurs en Belgique n'est certainement pas mauvais dans une perspective internationale, mais comparé au statut des travailleurs salariés, il reste bien sûr un peu maigre.

2 OÙ VOULONS-NOUS ÊTRE EN 2030 ?

- **La Belgique n'est pas seulement un pays où il est facile de créer des entreprises, mais il y est également beaucoup plus facile de gérer une grande, une petite ou une moyenne entreprise au quotidien.**
- **Les charges administratives pesant sur les entreprises ont été réduites de moitié et représentent nettement moins de 1% du PIB.**
- **La vision du capital à risque et de l'actionariat a fondamentalement changé. Investir dans des activités entrepreneuriales (dividendes sur les actions) est fiscalement beaucoup plus intéressant que d'investir dans des produits d'épargne et de placement sans risque.**
- **Grâce à cette fiscalité stimulante, la prise de risques entrepreneuriaux est désormais véritablement récompensée.**

3 QUELLES SONT LES ACTIONS À ENTREPRENDRE ?

- Le principe « only once » doit être appliqué sans exception. Tous les services publics fédéraux, régionaux, provinciaux et locaux devraient réutiliser systématiquement les données des entreprises déjà connues des pouvoirs publics.
- Les entreprises devraient disposer d'une boîte aux lettres électronique officielle où elles peuvent être jointes avec certitude pour toutes les communications possibles (lire le texte « Un pays où toutes les transactions entre les citoyens, les entreprises et les pouvoirs publics peuvent s'effectuer numériquement par défaut », p. 24).
- La base de données des mandats au sein des entreprises (en cours d'élaboration à la Fédération des notaires) doit être utilisée afin de garantir que toute communication électronique atteigne autant que possible les bons destinataires au sein des entreprises.
- Éviter de nouvelles charges administratives pour les entreprises doit redevenir une priorité centrale pour toute nouvelle initiative politique à tous les niveaux de pouvoir (y compris au niveau européen). Un test Kafka devrait être introduit à cet effet à chaque niveau de pouvoir.
- Le taux réduit de 20% de l'impôt des sociétés doit s'appliquer à toutes les entreprises. Dans une première phase, ce taux pourrait s'appliquer à la première tranche de bénéfices de 200.000 EUR, qui pourrait ensuite être augmentée progressivement.
- Le taux du précompte mobilier sur les dividendes d'actions devrait être ramené à un niveau inférieur à celui des placements sans risque, tels que les obligations d'État.
- L'aversion pour le capital à risque devrait être compensée par des mesures intelligentes en faveur des start-ups et (surtout) des scale-ups innovantes, en coordination avec les initiatives régionales.
- Dans le cadre d'une politique de promotion des start-ups et des scale-ups, les plus-values réalisées devraient rester exonérées d'impôt.

(1) <https://startmybusiness.be/?lang=en>

(2) Dernière étude du Bureau du Plan.

03 UN PAYS OÙ LES AUTORITÉS FÉDÉRALES ET LES RÉGIONS OFFRENT UN CADRE STIMULANT POUR LA R&D ET L'INNOVATION

1 OÙ EN SOMMES-NOUS AUJOURD'HUI ?

Selon le dernier tableau de bord européen de l'innovation (EIS-2021), la Belgique est qualifiée d'Innovation Leader, ce qui signifie que, tout comme le Danemark, la Finlande et la Suède, elle dépasse de 125% la performance moyenne de l'UE en termes d'innovation.

Les points forts de la Belgique résident dans l'attractivité du système de recherche. Les conditions financières et de soutien de réalisation d'un doctorat y sont excellentes et le nombre de doctorats décernés a fortement augmenté. Ceci est en grande partie dû entre autres au régime fiscal attrayant pour les chercheurs (dispense de versement d'une partie du précompte professionnel).

Les efforts en termes de collaboration, en particulier celle entre PME innovantes, et l'utilisation des technologies de l'information (voir la fiche « Un pays pionnier en matière de technologie et de digitalisation », p. 22) constituent deux autres points forts de la Belgique. Cette position d'Innovation Leader s'explique aussi par le montant investi par les entreprises en R&D, qui s'élevait à 2,56% du PIB en 2020, soit le niveau le plus élevé de l'Union européenne. Si on ajoute à cela les efforts

de R&D au sein de l'enseignement supérieur et du secteur public et associatif, la Belgique se classe aussi au premier rang des pays européens avec 3,52% du PIB. Seuls la Suède (3,5%), l'Autriche (3,2%), l'Allemagne (3,1%) et le Danemark (3,0%) sont proches de la Belgique et dépassent le niveau d'ambition européen (intensité en R&D de 3% du PIB).

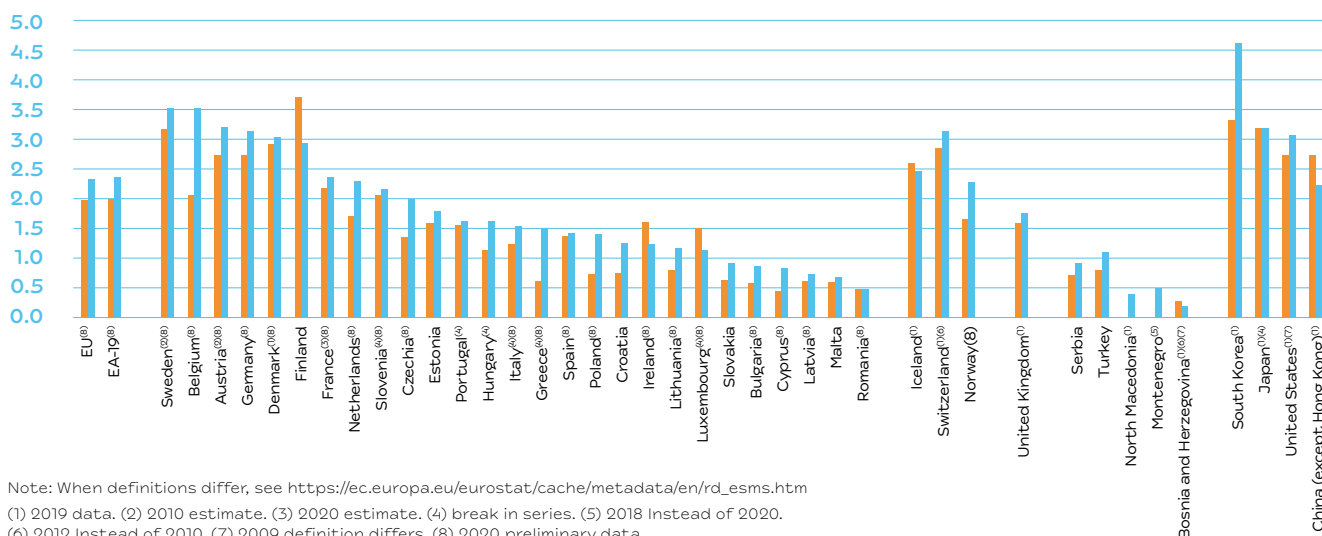
2 OÙ VOULONS-NOUS ÊTRE EN 2030 ?

Ce n'est pas parce que la Belgique performe déjà très bien en termes de R&D qu'elle doit pour autant se reposer sur ses lauriers. Il est essentiel qu'elle maintienne sa position de leader en capitalisant sur ses forces et en veillant à travailler sur ses faiblesses (voir ci-dessous).

En outre, nous souhaitons que la Belgique puisse atteindre, pour 2030, le niveau de la Suède en termes de performance de l'innovation (transposition de la R&D en produits commercialisés). La Suède est aujourd'hui le meilleur élève de l'UE pour cet aspect (139% au-dessus de la moyenne de l'UE). Avec 10% de moins, la Belgique a encore du chemin à parcourir.

Gross domestic expenditure on R&D, 2010 and 2020 (% relative to GDP)

Source : Eurostat (online data code: rd_e_gerdtot) and OEDC database



Note: When definitions differ, see https://ec.europa.eu/eurostat/cache/metadata/en/rd_esms.htm

(1) 2019 data. (2) 2010 estimate. (3) 2020 estimate. (4) break in series. (5) 2018 Instead of 2020.

(6) 2012 Instead of 2010. (7) 2009 definition differs. (8) 2020 preliminary data.



Il est important de préserver notre système actuel d'incitations fiscales et de le rendre plus accessible aux start-ups et aux PME technologiques.

3 QUELLES SONT LES ACTIONS À ENTREPRENDRE ?

Pour parvenir au niveau d'un pays comme la Suède, la Belgique doit maintenir l'attractivité de son système de recherche, son utilisation efficace des technologies de l'information, ainsi que ses efforts en termes de collaboration entre PME innovantes.

Pour cela, et entre autres pour maintenir le niveau des dépenses en R&D, il est important de :

- Préserver notre système actuel d'incitations fiscales et le rendre plus accessible pour les start-ups et PME technologiques. Cela implique :
 - Une consolidation et la sécurité juridique des mesures de non-versement du précompte professionnel pour les chercheurs ainsi que du régime spécial pour les chercheurs impatriés.
 - Le maintien, la réforme et la consolidation des incitants fiscaux dans l'impôt des sociétés pour la R&D et l'innovation :
 - › Le maintien d'un taux nominal concurrentiel ;
 - › Le renforcement de la déduction pour investissements/du crédit d'impôt R&D, en accordant en outre plus d'attention aux investissements qui contribuent à la réalisation de grands objectifs sociétaux tels que la révolution verte ou numérique ;
 - › Une réforme intelligente de la déduction pour innovation, prenant en compte les évolutions internationales en européennes ;
 - › Une coordination intelligente avec les initiatives régionales (notamment les subventions) ;
 - › Une facilitation du financement lorsque cela s'avère nécessaire.
- Consolider les forces en termes de recherche, d'utilisation des TIC et de collaboration

Les conditions de réalisation d'un doctorat et l'excellente réputation de la Belgique en termes de recherche doivent évidemment être consolidées pour continuer à attirer des doctorants étrangers. Il faut néanmoins accorder une attention particulière aux Belges. Il faudrait réduire ce déséquilibre entre le nombre de diplômés et de postes – financièrement attractifs - offerts en Belgique pour que ces profils ne quittent pas la Belgique.

En outre, les atouts indéniables de la Belgique en termes d'utilisation des technologies de l'information doivent nous inciter à poursuivre nos efforts dans ces directions, sur la base de ce qui est déjà entrepris (voir aussi les fiches « Un pays pionnier en matière de technologie et de digitalisation », p. 22 et « Un pays où toutes les transactions entre les citoyens, les entreprises et les pouvoirs publics peuvent s'effectuer numériquement par défaut », p. 24).

De plus, si la collaboration entre PME innovantes est déjà très bonne en Belgique, l'élargir à d'autres acteurs ne pourrait être que bénéfique. Il faudrait en particulier stimuler les collaborations entre entreprises de taille différente (PME et grandes entreprises) mais aussi avec des universités, des centres de recherche, des incubateurs, et cela au-delà des frontières linguistiques et nationales.

- Accroître l'influence internationale de la Belgique

Pour créer un climat favorable à l'investissement dans la R&D et dans l'innovation et attirer ainsi des entreprises innovantes, il faut aussi un système juridique stable et de qualité. Rappelons la prochaine entrée en vigueur du brevet européen à effet unitaire et de son corollaire, la Juridiction européenne (Unified Patent Court ou UPC). Pour rester compétitive, la Belgique devrait également bénéficier d'une division locale belge de la Juridiction européenne afin de garantir à tout intéressé l'accès à un tribunal des brevets de qualité dans son propre pays, avec une procédure dans sa propre langue, pour diminuer ainsi les coûts des procédures.

04 UN PAYS OÙ LES CLUSTERS ET ÉCOSYSTÈMES SONT FACILITÉS, ENCOURAGÉS ET RENFORCÉS

1 OÙ EN SOMMES-NOUS AUJOURD'HUI ?

Le travail collaboratif des acteurs économiques est essentiel à la fois pour la compétitivité de notre pays en général, mais aussi pour sa résilience. Les clusters soutiennent le développement économique des entreprises en les mettant en réseaux et en les intégrant dans un écosystème. Outre la mise en réseaux des entreprises entre elles, le lien avec les universités, leurs centres de recherche et les acteurs publics est crucial. On parle alors de « Pôle de compétitivité » (Wallonie) ou de « Speerpuntclusters » (Flandre).

Le choix de ces pôles et leur vision stratégique peuvent varier entre le nord et le sud du pays, cette politique étant régionalisée en Belgique.

En Flandre, on dénombre 7 Speerpuntclusters (SC), ainsi que 4 centres de recherche stratégique (SOC) : imec, VIB, VITO et Flanders Make, qui jouent un rôle important dans le paysage de l'innovation.

La Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale ont quant à elles identifié 6 Pôles de compétitivité prioritaires.

Répartition des clusters et écosystèmes en Belgique

Flandre	Wallonie	Bruxelles-Capitale (xyz.brussels)	Centres de recherche collective sectoriels
Chimie durable (Catalisti - SC) Matériaux innovants (SIM - SC)	Chimie verte & Matériaux durables (GreenWin - PC)	Circle made	Centexbel (Textile) Wood.be (Bois) CRIBC (Verre et Céramique)
Énergie (Flux 50 - SC)		Eco build	CSTC (Construction) CRR (Construction de routes) CRIC (Ciment)
		Screen Software	Sirris (Technologie)
Logistique (VIL - SC)	Logistique (Logistics Wallonia - PC)		
Agroalimentaire (Flanders' FOOD - SC)	Agroalimentaire (Wagralim - PC)		
Biotech (VIB - SOC) Health technology (Flanders.Health - SC)	Biotech & Health (BioWin - PC)	Life Tech	
Flanders Make - SOC imec - SOC VITO - SOC	Génie mécanique (MécaTech - PC) Aérospatiale (SkyWin - PC)		CRM (Métallurgie) IBS (Soudure) Laborelec (Électricité) Tecnolec (Électrotechnique) WTOCD (Diamant)
Tech Maritime (Blauwe Cluster - SC)		Hospitality	



Toutes les entreprises doivent pouvoir accéder aux clusters et aux pôles de compétitivité pour y contribuer et en tirer le plein avantage.



Les « Pôles de compétitivité » et les « Speerpuntclusters » dont le domaine d'action est similaire devraient collaborer de manière structurelle pour réaliser l'économie d'échelle indispensable.

Il convient encore d'y ajouter les 12 centres de recherche collective fédéraux (ou Centres De Grootte) au sein desquels entreprises, pôles d'excellence et universités collaborent à l'innovation de produits et processus dans un secteur défini.

Le tableau ci-contre liste clusters et pôles avec une attention particulière accordée au potentiel de collaboration.

Quelques projets visent la collaboration autour de technologies spécifiques au-delà des frontières régionales. À titre d'exemple, en 2018, les pôles flamand et wallon de la chimie verte, Catalisti et GreenWin, et les trois administrations régionales du pays ont signé un accord de coopération dans le but de stimuler l'innovation industrielle dans les domaines de la chimie verte et de l'industrie plastique. Malheureusement, ce type d'initiatives reste rare.

La coexistence de formes de collaboration (clusters, pôles, réseau d'innovation, écosystèmes) différemment organisées dans les trois Régions du pays est aussi source de confusion et de complexité. En outre, la politique des pôles de compétitivité touche une série de compétences régionales (RDI, formation, commerce extérieur, accueil des investisseurs étrangers, etc.).

Cette transversalité a pour conséquence qu'une multitude d'acteurs sont impliqués dans le pilotage, la mise en œuvre et le suivi de cette politique, ce qui augmente encore la complexité. Par conséquent, les PME ne s'y retrouvent pas toujours.

2 OÙ VOULONS-NOUS ÊTRE EN 2030 ?

La Belgique n'a pas à rougir des initiatives en place pour le développement des clusters et pôles de compétitivité. Néanmoins, des efforts supplémentaires doivent être engagés. Nous souhaitons tout d'abord qu'en 2030, l'accès à ces structures soit facilité de façon à ce que toutes les entreprises, petites ou grandes, plus ou moins technologiques, puissent accéder à ces écosystèmes de collaboration à la fois pour y contribuer et pour en tirer le plein avantage.

De plus, si la collaboration des acteurs au sein de ces clusters et pôles est une bonne chose, il faut avant tout rechercher synergies et économies d'échelle autour des technologies et par-delà les frontières régionales. Cela permettra de générer innovation et connaissances, mais aussi de les diffuser plus rapidement et de façon moins coûteuse.

3 QUELLES SONT LES ACTIONS À ENTREPRENDRE ?

Pour faciliter l'accès des entreprises à ces structures, il faudrait en premier lieu réduire la charge administrative qui y est associée et simplifier et uniformiser les procédures. Outre l'accès, il faudrait aussi s'assurer de la participation active des entreprises qui font partie de ces clusters.

Pour fédérer les acteurs et favoriser la confiance nécessaire à cette collaboration, il faudrait aussi nourrir une vision commune au sein des clusters et définir des accords en termes d'innovation et de propriété intellectuelle (PI) entre tous les acteurs.

Si la création de nouvelles technologies est importante, la diffusion de ces innovations l'est tout autant. Là encore, les clusters et pôles de compétitivité ont un rôle à jouer. Pour stimuler l'expérimentation des technologies les plus récentes et les rendre accessibles au plus large spectre d'entreprises possible, une infrastructure appropriée ou des installations de recherche et d'essai devraient être mises à disposition des entreprises.

Il faut en tout cas veiller à accélérer et faciliter la collaboration autour de projets d'innovation entre des entreprises issues des différentes régions du pays. À cet effet, il convient que les « Pôles de compétitivité » et les « Speerpuntclusters » qui travaillent sur les mêmes thèmes se concertent régulièrement et identifient les possibilités de collaboration entre projets similaires pour réaliser l'économie d'échelle indispensable.

05 UN PAYS OÙ L'ENSEIGNEMENT STIMULE L'EXCELLENCE ET SOUTIEN LA TRANSITION ENTRE LE MILIEU ÉDUCATIF ET LE MONDE DU TRAVAIL

1 OÙ EN SOMMES-NOUS AUJOURD'HUI ?

Auparavant, l'apprentissage se déroulait dans un environnement stable, avant le début de carrière, de manière réactive et au moyen de modules d'apprentissage standardisés. Aujourd'hui encore, l'accent est trop souvent mis sur la formation initiale.

Notre marché du travail est aujourd'hui aux prises avec une inadéquation qualitative. De nombreux jeunes sont diplômés dans des filières qui ne sont pas ou peu demandées par les entreprises sur le marché du travail. Les employeurs et les jeunes eux-mêmes s'accordent à estimer qu'ils ne sont pas suffisamment préparés au marché du travail et à l'évolution technologique rapide des secteurs, des emplois et des compétences (voir graphique).

Nous devons nous demander si les personnes sont au bon endroit et si les compétences acquises sont les bonnes. Sont-elles suffisamment innovantes et stimulent-elles la mobilité sur le marché du travail ?

Il est essentiel d'optimiser le choix des études et de remédier à l'inadéquation qualitative pour contribuer à un marché du travail productif.

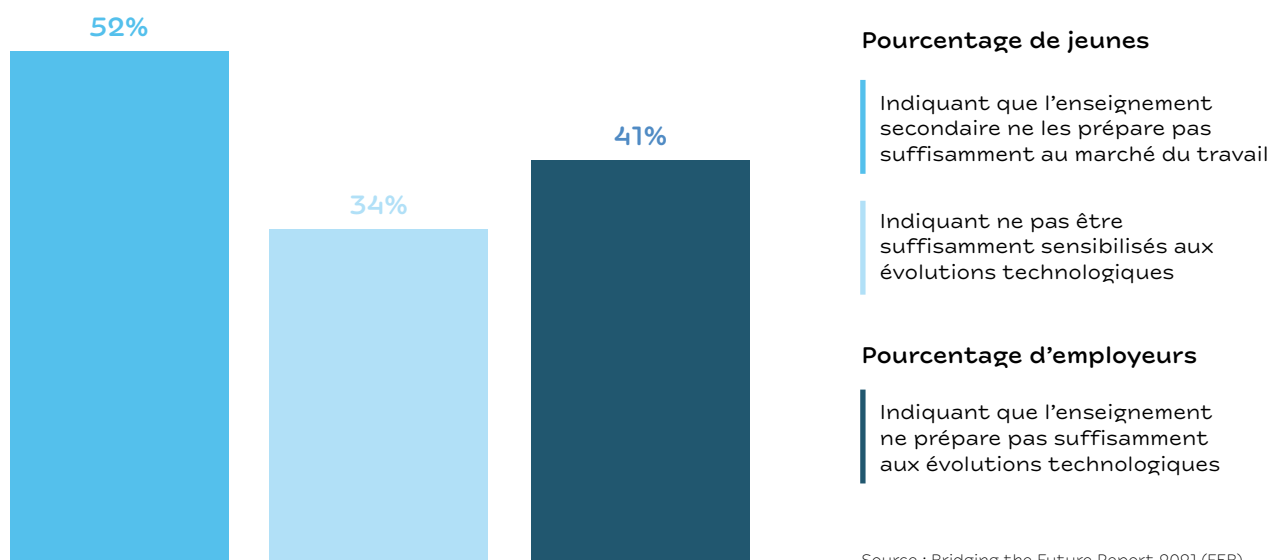
Lorsque nous constatons, par exemple, que seulement 1,9% des jeunes diplômés y contribuent en tant qu'experts numériques, nous savons que nous devons passer à la vitesse supérieure.

Le contenu des emplois évolue très rapidement. Pour chaque emploi qui disparaîtra d'ici 2030, pas moins de 2,8 nouveaux emplois prendront sa place. Les défis liés à la digitalisation, à la durabilité, au verdissement, etc. se présentent à nous à un rythme rapide et détermineront dans une large mesure à quoi ressembleront ces nouveaux emplois et quelles compétences et aptitudes seront requises pour les occuper.

La durée de vie des connaissances étant de plus en plus courte, il est de plus en plus important d'acquérir des aptitudes et des compétences plus larges.

Lors de l'élaboration des programmes d'études, l'accent est encore trop mis sur un ensemble de connaissances et pas assez sur les aptitudes et compétences transversales nécessaires sur le marché du travail. Toutefois, nous constatons également que certaines orientations adoptent une approche plus axée sur les compétences et les solutions.

À cela s'ajoutent, année après année, des résultats médiocres en termes de qualité dans les classements internationaux. Un mauvais point de départ...



Source : Bridging the Future Report 2021 (FEB)



L'offre de formation doit toujours être adaptée aux besoins du marché du travail.

2 OÙ VOULONS-NOUS ÊTRE EN 2030 ?

Notre objectif est une population active agile et employable, capable de s'adapter activement aux changements de circonstances et de contribuer ainsi à assurer notre prospérité, aujourd'hui et à l'avenir. Cela implique de s'y atteler dès l'école !

D'ici 2030, les cloisons entre l'enseignement initial et le marché du travail doivent être éliminées. Ils ne peuvent plus être considérés comme des étapes distinctes de la vie, mais comme un continuum. La vie, l'apprentissage et le travail sont intimement liés tout au long de notre existence et de notre carrière.

Nous devons tendre vers un enseignement de haute qualité, où les STEM jouent un rôle central, en symbiose avec le marché du travail.

En 2030, l'enseignement offrira un juste équilibre entre connaissances, compétences et aptitudes et fournira un ensemble de compétences transversales indispensables dans chaque cursus. Il augmentera ainsi les opportunités d'emploi et contribuera à réduire l'inadéquation qualitative actuelle.

Après sa formation initiale, chaque jeune doit pouvoir se faire une idée concrète du monde de l'entreprise afin d'opérer le bon choix pour la suite de ses études ou son entrée dans la vie professionnelle.

3 QUELLES SONT LES ACTIONS À ENTREPRENDRE ?

Nous devons nous efforcer d'optimiser la connexion et la synergie entre le marché du travail et l'enseignement. À cet effet, une transition plus rapide et l'adaptation continue et flexible des programmes d'études en fonction des besoins du marché du travail sont indispensables.

L'offre de formation / les programmes d'études devraient :

- Toujours être adaptés aux besoins du marché du travail. Nous devons oser envisager de supprimer ou de financer différemment une offre qui, en raison de la digitalisation par exemple, ne débouche pas sur des opportunités d'emploi ;
 - › Le pilotage de cette offre doit se faire en fonction du marché du travail ;
 - › L'identification des compétences et les exigences d'examen sont déterminées par le marché du travail. Cela peut être confié à des commissions émanant du terrain (elles existent déjà dans certaines écoles supérieures) qui définissent les résultats d'apprentissage (du domaine) en fonction des évolutions sur le terrain.
- Valoriser les STEM et les proposer très largement ;

- Créer un espace suffisant pour :
 - › les compétences transversales ;
 - › les compétences orientées vers l'avenir ;
 - › une offre axée sur l'attitude ;
 - › l'enseignement des langues (les langues nationales belges).
- Développer davantage l'apprentissage en alternance et les stages. Chaque étudiant devrait entrer en contact avec le monde de l'entreprise au cours de son cursus par le biais d'une formule de stage ou d'apprentissage en alternance ;
- Informer les jeunes sur l'entrepreneuriat et le marché du travail ;
- Offrir aux enseignants la possibilité de se familiariser avec le terrain par le biais d'un stage de découverte.

Par ailleurs, il faut aussi œuvrer :

- À rendre plus accessible la possibilité de combiner travail et études :
 - › offre plus modulaire ;
 - › davantage de certifications au lieu de formations/ diplômes de longue durée.
- À développer la valorisation de la reconnaissance des compétences acquises et de la qualification acquise précédemment.

06 UN PAYS PIONNIER EN MATIÈRE DE TECHNOLOGIE ET DE DIGITALISATION

1 OÙ EN SOMMES-NOUS AUJOURD'HUI ?

La Belgique occupait en 2021 la 12^e place de l'indice relatif à l'économie et à la société numériques (DESI), qui porte sur les 27 États membres de l'UE. Rétrogradée de 3 places depuis le rapport précédent, la Belgique présente des résultats contrastés.

L'intégration de la technologie numérique par les entreprises reste l'un des points forts de la Belgique. Elle occupe la 6^e place du classement. D'importants progrès sont néanmoins encore attendus de la part des entreprises. La facturation électronique « end-to-end » (de bout en bout), l'envoi et l'archivage électroniques des documents RH (par exemple les contrats de travail) mais aussi le courrier recommandé électronique sont encore peu utilisés.

Du côté de la main-d'œuvre TIC spécialisée, la Belgique présente la proportion la plus élevée d'entreprises employant des spécialistes des TIC, avec 30% contre une moyenne européenne de 19%. Les entreprises belges (33%) forment aussi de plus en plus leur personnel aux TIC pour mettre à jour leurs compétences (contre 20% en moyenne dans l'UE).

Néanmoins, alors qu'on observe partout en Europe une augmentation du nombre de diplômés dans ces domaines, avec des taux de 7 à 8% dans certains pays nordiques, la Belgique fait partie des élèves du fond de la classe, à côté de l'Italie, du Portugal et de Chypre, avec moins de 3% de diplômés TIC.

En ce qui concerne la connectivité, la Belgique affiche un bon niveau d'adoption du haut débit, d'au moins 100 Mbps, puisqu'elle occupe la 6^e place dans l'UE. Néanmoins, elle accuse toujours un retard en matière de 5G, tant en ce qui concerne la préparation que la couverture (3%, contre 51% en moyenne). La mise aux enchères de plusieurs bandes de 5G prévue pour juin 2022 et la révision des normes régionales relatives à l'exposition aux champs électromagnétiques devraient néanmoins débloquer la situation et permettre le déploiement rapide de la 5G. Ces avancées sont urgentes car le développement de la prochaine génération (la 6G) a déjà bel et bien commencé.

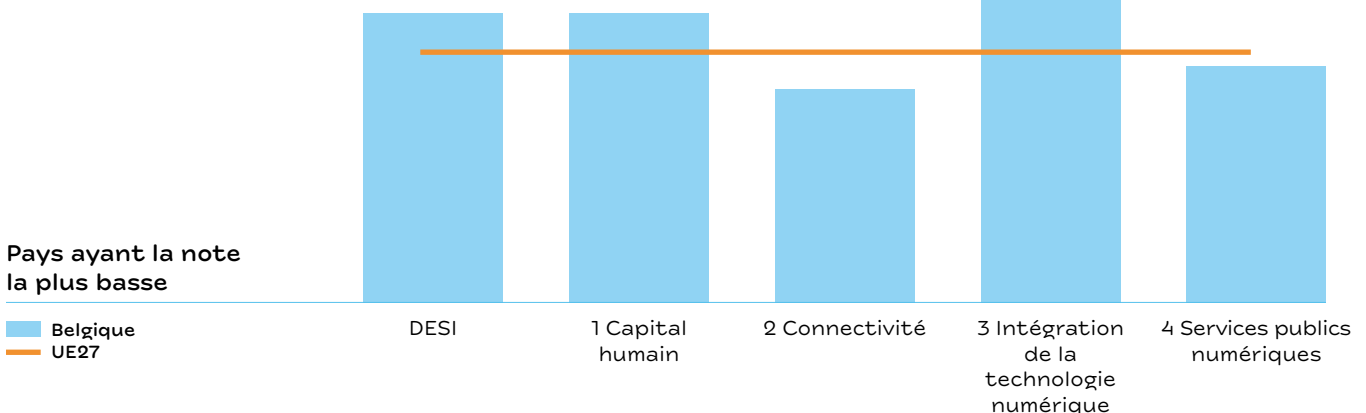
En ce qui concerne la cybersécurité, 22% des entreprises belges ont au moins une fois rencontré un incident de sécurité lié aux TIC. Les statistiques indiquent aussi que la criminalité informatique a fortement augmenté ces dernières années. Le point positif est qu'une entreprise belge sur quatre s'assure contre les incidents de sécurité informatique. C'est cependant moins que dans les pays voisins.

En ce qui concerne la fracture numérique, elle est malheureusement bien supérieure à celle des pays frontaliers. Si, en 2020, 91% des ménages belges disposaient d'une connexion internet à domicile, 4 Belges sur 10 étaient pourtant menacés par l'exclusion digitale.

Résultats contrastés pour la Belgique dans l'indice relatif à l'économie et à la société numériques

Source : Rapport DESI 2021

Pays ayant la note la plus élevée





Il faut beaucoup mieux informer les étudiants du secondaire sur les possibilités professionnelles des formations STEM et oser envisager une différenciation des bourses et/ou du minerval pour les formations TIC.

2 OÙ VOULONS-NOUS ÊTRE EN 2030 ?

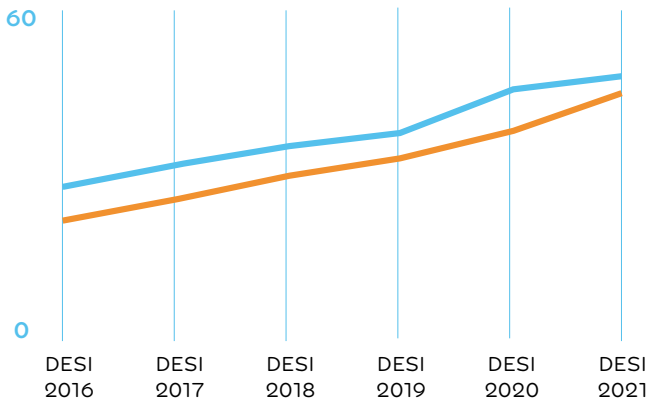
D'ici 2030, la Belgique sera un véritable pionnier en matière de technologie et de numérisation, lui permettant de devenir plus innovante et plus compétitive et de renouer avec une plus forte croissance de la productivité. Pour y parvenir :

- Le nombre de diplômés en TIC aura doublé pour atteindre le niveau des meilleurs élèves européens dans ce domaine ;
- Le réseau de télécommunications sera à nouveau à la pointe du progrès. Non seulement la Belgique disposera d'une excellente couverture 5G, mais d'ici 2030, nous serons également en tête du classement européen pour le déploiement de la 6G ;
- La fracture numérique aura été considérablement réduite, tant dans les ménages que dans les entreprises, grâce à des efforts intensifs en matière de formation (continue) en TIC.

Nous souhaitons également que soit développée une Stratégie Cybersécurité 2.0, qui ambitionne de faire de la Belgique l'un des pays les moins vulnérables d'Europe dans le domaine de la cybersécurité.

DESI - Évolution dans le temps

Belgique
UE27



3 QUELLES SONT LES ACTIONS À ENTREPRENDRE ?

Il faut tout d'abord agir face au retard qu'accuse la Belgique en termes de nombre de diplômés en TIC. Dans ce but-là, il faut beaucoup mieux informer les étudiants du secondaire sur les possibilités professionnelles des formations STEM et oser envisager une différenciation des bourses et/ou du minerval pour les formations TIC.

À côté de cela, il faudrait simplifier le cadre pour l'utilisation de certaines technologies de base dans les entreprises, comme la facturation électronique, l'archivage électronique et les recommandés électroniques.

Du côté de l'infrastructure et des réseaux de télécommunications, après l'accord sur l'attribution des bandes pionnières 5G, il faudra s'assurer de la concrétisation aussi rapide que possible de cet accord mais aussi initier dès à présent la discussion sur la 6G. Il faut en moyenne dix ans pour qu'une nouvelle norme soit prête à être commercialisée. La Belgique doit donc s'engager dès aujourd'hui dans la 6G pour envisager son déploiement potentiel à l'horizon 2030.

Il sera aussi indispensable de mettre en œuvre des mesures préventives visant à protéger les données contre les cybermenaces et les cyber-incidents. Dans ce cadre, il est crucial de définir les rôles et les missions et de clarifier la responsabilité de chaque acteur concerné, notamment dans le cadre du respect du Règlement général sur la protection des données (RGPD).

Pour réduire la fracture numérique, il est indispensable d'augmenter l'accessibilité et les compétences numériques de base des citoyens de manière globale et continue. Dans cette optique, il faudrait aussi mettre à disposition du matériel numérique « de seconde main » à ceux qui n'en disposent pas, et inclure un cursus numérique dans la formation de base de tout un chacun. En outre, il faudrait mettre à jour les connaissances de façon continue pour que la technologie, qui évolue si rapidement, soit toujours maîtrisée par les citoyens et les entreprises.

07 UN PAYS OÙ TOUTES LES TRANSACTIONS ENTRE LES CITOYENS, LES ENTREPRISES ET LES POUVOIRS PUBLICS PEUVENT S'EFFECTUER NUMÉRIQUEMENT PAR DÉFAUT

1 OÙ EN SOMMES-NOUS AUJOURD'HUI ?

Depuis 2015, de nombreuses choses positives ont été réalisées dans notre pays :

- Depuis juin 2017, il est beaucoup plus facile pour les citoyens de s'identifier pour les transactions numériques grâce à l'application mobile d'identification très conviviale *itsme*, qui peut être utilisée sur la plupart des sites web gouvernementaux. Il existe donc désormais une alternative simple à l'identification souvent trop complexe via la carte d'identité électronique et le lecteur de carte. À ce jour, plus de six millions de Belges utilisent *itsme* et leur nombre a doublé l'année dernière.
- Depuis quelques années, le site *MyBelgium.be* offre également un bon aperçu de tous les services publics en ligne. On constate que de nombreux services e-gov ont été optimisés (*MyMinfin*, *eHealth*, *mypension*) ou lancés (*mycareer*, *Student@work*, *My Handicap*, *My Health*, *eGREFFE*, *Mijn voertuig mijn plaat*, cadastre électronique, *My Enterprise...*) ces dernières années. Cependant, certains d'entre eux, comme *Mijn voertuig mijn plaat*, *eGREFFE* ou le cadastre électronique, ne sont pas très conviviaux et ne permettent pas l'utilisation d'*itsme* pour s'identifier.
- Ces dernières années, les fondements d'une boîte aux lettres numérique officielle pour les entreprises ont également été jetés grâce au projet *e-Box Enterprise* (sur le modèle de l'*e-Box* de la sécurité sociale). Ce projet progresse en bonne concertation avec le secteur privé et prendra de l'ampleur dans les années à venir, une fois qu'un cadre juridique clair aura été élaboré.
- Plusieurs projets de numérisation de la Fédération du notariat sont également très importants pour la numérisation future de notre pays. Il s'agit notamment du coffre-fort pour les citoyens (*Izimi*) relié à la banque des actes notariés (*NABAN*), de la constitution électronique de sociétés via *eDepot* ou entièrement en ligne via *StartMyBusiness*, de la base de données centrale des statuts et de la base de données des mandats pour les entreprises (en cours de développement).
- Pour les outils numériques génériques, tels que les horodateurs électroniques, les envois recommandés électroniques (ERE) ou l'archivage électronique, la base

juridique a été créée par le règlement *eIDAS* et le *Digital Act*, entrés en vigueur respectivement en juillet et en septembre 2016. Ce dernier a confié la certification des prestataires de services de confiance qualifiés au SPF Economie. Cependant, le développement du marché des ERE et de l'archivage électronique a ensuite été ralenti par le processus très lent, au sein de ce SPF, de clarification des conditions que doivent remplir les fournisseurs d'ERE ou de services d'archivage électronique qualifiés. Il a fallu attendre mars 2021 pour que le SPF Economie publie un document fixant les conditions d'une archive électronique qualifiée. À ce jour, aucune entreprise n'a été accréditée pour vérifier si ces conditions sont remplies et on ne dénombre dès lors que deux fournisseurs qualifiés d'ERE et aucun fournisseur de services d'archivage électronique qualifiés (voir le tableau ci-contre).

2 OÙ VOULONS-NOUS ÊTRE EN 2030 ?

En 2030, toutes les transactions et interactions entre le gouvernement, les citoyens et les entreprises pourront se faire par voie numérique.

Les citoyens et les entreprises pourront recevoir toutes sortes de messages, formulaires, notifications et autorisations facilement, gratuitement et en toute sécurité dans une boîte aux lettres officielle, et ils pourront également y répondre numériquement.

Pour les entreprises, il y aura un bon système de gestion numérique des mandats (par exemple basé sur la base de données des mandats de *Fednot*), afin que les messages électroniques « officiels » parviennent immédiatement aux bonnes personnes.

Par ailleurs, tous les messages, formulaires et avis envoyés par voie numérique seront faciles à lire et il sera aisé d'y répondre. Cela notamment grâce à la réutilisation et au préremplissage des données déjà en possession des pouvoirs publics. Le principe « *only once* » devrait enfin être une réalité pour les citoyens et les entreprises.

Tous les types de documents (par exemple également les contrats de travail, les plans en 3D...) pourront également être archivés électroniquement de manière simple, sûre et juridiquement sécurisée.



Chaque service public doit veiller à ce que, d'ici 2030, toutes les transactions et interactions avec les citoyens et les entreprises puissent se faire par voie numérique.

Les prestataires qualifiés établis en Belgique ainsi que les services qualifiés qu'ils fournissent

Certipost
www.certipost.org

S.W.I.F.T.
www.swift.com

DigiCert Europe Belgium (ex-QuoVadis)
www.quovadisglobal.be

Zetes
tsp.zetes.com

Connect Solutions
www.aangetekende.email

Universign
www.universign.com

Belgian Mobile ID
www.itsme.be

Globalsign
www.globalsign.com

Unifiedpost
www.unifiedpost.com

Kingdom of Belgium - Federal Government
eidpki.belgium.be

IPEX
www.ipexgroup.com

	Certificats pour signature électronique	Certificats pour signature électronique avec QSCD ⁽¹⁾	Certificats pour cachet électronique	Certificats pour cachet électronique avec QSCD ⁽¹⁾	Certificats d'authentification de site internet	Recommandé électronique	Horodatage électronique	Validation des signatures électroniques	Validation des cachets électroniques	Conservation des signatures électroniques	Conservation des cachets électroniques	Archivage électronique ⁽²⁾
Certipost	■											
S.W.I.F.T.			■									
DigiCert Europe Belgium (ex-QuoVadis)	■			■								
Zetes	■							■				
Connect Solutions						■						
Universign	■		■									
Belgian Mobile ID								■	■			
Globalsign	■	■	■	■				■				
Unifiedpost						■						
Kingdom of Belgium - Federal Government		■						■				
IPEX						■						

(1) QSCD: Qualified Electronic Signature Creation Device » ou « dispositif de création de signature qualifiée », permet de réaliser une signature qualifiée

(2) Reconnaissance au niveau national

3 QUELLES SONT LES ACTIONS À ENTREPRENDRE ?

- Chaque service public doit veiller à ce que, d'ici 2030, toutes les transactions et interactions avec les citoyens et les entreprises puissent se faire par voie numérique.
- La bonne coopération autour de l'e-Box Entreprise doit être poursuivie et renforcée pour parvenir à une boîte aux lettres officielle d'entreprise qui fonctionne bien.
- La mise en œuvre pratique des services de confiance numériques doit être accélérée par les services publics concernés (notamment le SPF Economie).
- Un projet devrait être lancé pour parvenir à une meilleure gestion des « données d'entreprise » avec les différents acteurs concernés. L'objectif doit être d'avoir toujours à disposition un large ensemble de données cruciales, qui puisse être modifié par les entités responsables et consulté par les intéressés. C'est le seul moyen d'atteindre l'objectif « only once and correct » d'ici 2030.
- Dans ce contexte, il est nécessaire de développer des mesures d'accompagnement suffisantes pour que les entreprises et les citoyens moins familiarisés avec le numérique soient également en mesure d'utiliser ces outils numériques.

08 UN PAYS OÙ L'IMPÔT DES SOCIÉTÉS S'INSCRIT DANS LES CADRES INTERNATIONAUX EN LA MATIÈRE ET VALORISE ET ENCOURAGE L'ENTREPRENEURIAT INNOVANT

1 OÙ EN SOMMES-NOUS AUJOURD'HUI ?

La réforme de l'impôt des sociétés réalisée lors de la législature précédente était nécessaire (et même indispensable compte tenu des développements au niveau international et européen), mais n'était certainement pas suffisante. En témoigne la progression de l'impôt des sociétés perçu sur la période 2015-2018, lequel a atteint un niveau exceptionnellement élevé et n'a pratiquement pas diminué depuis (voir le graphique ci-dessous).

Certains aspects positifs sont à mettre en avant, comme la mise en place d'un cadre fiscal approprié pour stimuler la R&D et l'innovation, les nombreuses mesures en faveur des petites entreprises, les prémices d'une consolidation fiscale et d'une fiscalité des groupes d'entreprises, et les mesures adoptées pour gérer la crise sanitaire actuelle.

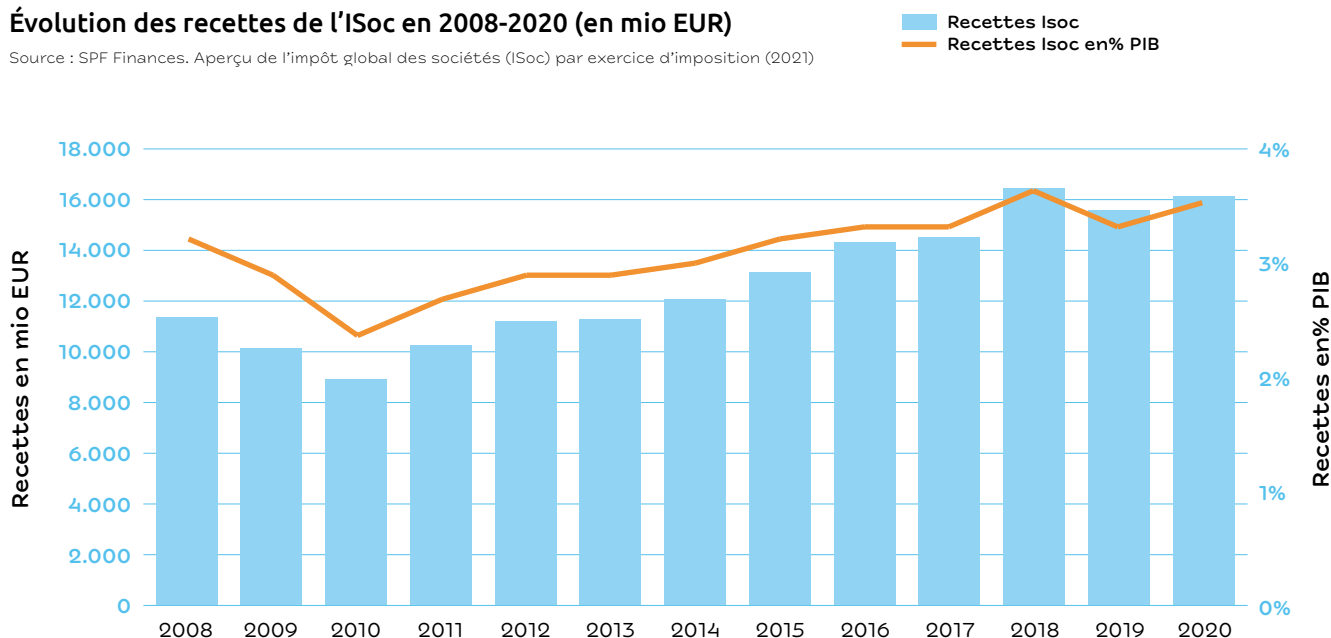
Mais sur le plan de la compétitivité et de l'attractivité fiscale, les autres pays – en particulier ceux qui disposent d'un grand marché intérieur - restent nettement en avance par rapport à la Belgique qui rentre de plus en plus dans le peloton des pays « moyens ».

Les vastes programmes d'actions mis en place par l'OCDE et l'Union européenne pour lutter au niveau international contre l'érosion agressive des bases imposables et les transferts artificiels de bénéfices vers des pays à faible fiscalité ont en outre contribué à une stigmatisation trop souvent populiste et simpliste des entreprises, ce qui a suscité une perception négative, globalement injustifiée, de l'entreprise au sein du grand public. Avec pour conséquence que les entreprises sont aujourd'hui confrontées à un climat de méfiance, à une inflation de leurs obligations administratives et de rapportage et à une multiplication de nouveaux risques fiscaux et réputationnels (avec la généralisation des systèmes de délation et de lanceurs d'alerte) qui peuvent mettre jusqu'à leur existence en péril.

Enfin, les entreprises sont confrontées à de nombreux défis de transition (climat, énergie, digitalisation, vieillissement et pénurie de main-d'œuvre ...) qui nécessiteront des investissements considérables.

Évolution des recettes de l'ISoc en 2008-2020 (en mio EUR)

Source : SPF Finances. Aperçu de l'impôt global des sociétés (ISoc) par exercice d'imposition (2021)





La Belgique devra faire la différence en se basant avant tout sur un taux nominal compétitif et sur un impôt des sociétés structurellement adapté aux besoins et défis des entreprises.

2 OÙ VOULONS-NOUS ÊTRE EN 2030 ?

Les réformes qui seront élaborées au niveau international et européen (sous la gouvernance des plus grands pays) vont faire évoluer la fiscalité des entreprises de manière duale, avec des règles spécifiques aux multinationales et d'autres règles plus spécifiques aux entreprises non multinationales qui seront prises au niveau plus local (avec un focus particulier sur les entreprises débutantes et les petites entreprises).

Ces évolutions en matière d'impôt des sociétés exigent de développer une vision à long terme et de repenser notre modèle d'attractivité et de compétitivité fiscale, tout en tenant compte des spécificités de la Belgique (petite économie ouverte et avancée, clusters et écosystèmes innovants). Cette vision doit également définir les actions à mener pour faciliter et encourager les investissements de transition et permettre aux entreprises établies en Belgique de relever avec succès les défis en cours.

Pour assurer sa prospérité, la Belgique a besoin de toutes les entreprises, de la plus petite à la plus grande. La Belgique se caractérise en effet par la très grande interdépendance entre les entreprises de toute taille, ce qui lui permet de surperformer au niveau européen tant en matière de R&D et d'innovation que d'exportation.

3 QUELLES SONT LES ACTIONS À ENTREPRENDRE ?

La Belgique devra faire la différence en se basant avant tout sur un taux nominal compétitif et sur un impôt des sociétés structurellement adapté aux besoins et défis des entreprises de toutes tailles. Cela implique plutôt des améliorations bien pensées que des réformes en profondeur, et en particulier de :

- Développer une vision claire pour renforcer la création et le développement des entreprises locales, sur la base d'une vision holistique de leurs besoins, de la plus petite à la plus grande. Les entreprises locales ont besoin d'une politique fiscale à long terme qui favorise les investissements durables. Ce qui implique en particulier de développer une fiscalité adaptée :
 - › en matière de financement et de stimulation des fonds propres ;
 - › en soutien à l'entrepreneuriat, à l'innovation et à la prise de risque (voir aussi la fiche « Un pays où entreprendre est simple et rémunérateur », p. 14) ;
 - › pour le lancement de start-ups et de scale-ups.
- Maintenir et renforcer le cadre fiscal actuel pour conserver, attirer et stimuler les activités de R&D et en matière d'innovation.
- Repenser le cadre fiscal pour soutenir et développer les besoins gigantesques en investissements, en particulier les investissements de transition et avec impact.
- Développer une vision claire et porteuse pour la Belgique concernant la taxation des multinationales. Outre la R&D, la fiscalité des groupes d'entreprises (notamment la consolidation fiscale) devra être revue et améliorée.

09 UN PAYS OÙ LES ENTREPRISES PEUVENT COMPTER SUR UN CADRE FISCAL STABLE ET JURIDIQUEMENT SÛR

1 OÙ EN SOMMES-NOUS AUJOURD'HUI ?

Notre législation fiscale ne cesse de se complexifier tout en perdant en qualité, et les entrepreneurs émettent de plus en plus souvent des critiques sur des questions aussi fondamentales que la gouvernance publique, la confiance, la sécurité juridique, la stabilité et la prévisibilité des règles, ainsi que sur la simplification administrative.

Les législations fiscales se succèdent de plus en plus rapidement, introduisant de nouvelles obligations de rapportage et, en matière numérique, généralement sans concertation préalable adéquate et sans prise en compte des contraintes d'opérationnalisation et des coûts induits.

Les accords conclus avec l'administration, les rulings et même les décisions et circulaires administratives sont remis en question, généralement de manière rétroactive.

Les droits des contribuables de bonne foi sont supprimés dans le cadre de la lutte contre la fraude et les sanctions de toutes natures se multiplient, y compris pour de simples erreurs ou manquements.

Malgré les bonnes intentions des gouvernements successifs, les charges administratives en matière fiscale continuent à augmenter pour les grandes entreprises.

2 OÙ VOULONS-NOUS ÊTRE EN 2030 ?

La fiscalité des entreprises doit répondre aux nouvelles exigences de bonne gouvernance. Mais dans cette perspective, il est important de plaider également pour une nouvelle culture fiscale, qui définisse clairement et de manière équilibrée les droits et devoirs des entreprises et des administrations fiscales, et qui vise à restaurer un climat de respect et de confiance mutuelle. Plus de responsabilités et d'obligations doit aller de pair avec un climat fiscal plus serein pour entreprendre, et les entreprises qui respectent loyalement les règles du jeu doivent en être récompensées.

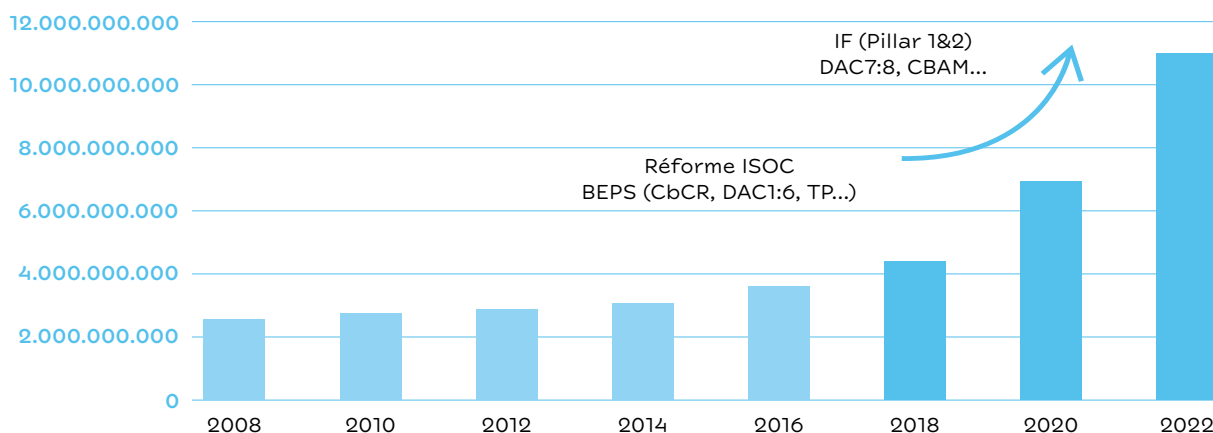
Un tel climat implique en particulier de rétablir une image positive des entreprises, de garantir la stabilité, la qualité et la continuité d'un environnement fiscal positif pour les entreprises, de développer un modèle de coopération et de confiance avec les autorités, d'assurer la sécurité juridique (notamment en matière de ruling) et la prévisibilité des règles fiscales.

Cela implique également d'adopter un modèle de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale qui soit ciblé sur les vrais problèmes et non plus sur les contribuables de bonne foi.

La fiscalité doit enfin devenir plus simple, plus claire, et la qualité de la réglementation doit être drastiquement améliorée.

Évolution du coût total des charges administratives générées par la réglementation fiscale pour les grandes à très grandes entreprises (en EUR)

Source : Bureau fédéral du Plan (2018). Les charges administratives en Belgique ; calculs propres 2018-2022





Un climat fiscal plus serein implique en particulier de rétablir une image positive des entreprises, de garantir la stabilité, la qualité et la continuité d'un environnement fiscal positif pour elles.

3 QUELLES SONT LES ACTIONS À ENTREPRENDRE ?

Diverses actions sont déjà en cours ou devraient être initiées, par exemple :

- Instaurer une nouvelle gouvernance fiscale pour l'élaboration des lois et circulaires administratives, basée sur la concertation, la transparence, la prévisibilité et la non-rétroactivité, et visant une meilleure qualité des législations (avec des études d'impact sérieuses) ;
- Développer les modèles de « cooperative tax compliance » pour les grandes entreprises, et de « surveillance horizontale » pour simplifier fortement les obligations des petites et moyennes entreprises ;
- Pérenniser et promouvoir le système belge de ruling ;
- Développer une culture du « service », notamment lors des contrôles qui doivent viser avant tout à améliorer et soutenir la compliance volontaire plutôt que de s'attacher prioritairement à la répression et à l'optimisation des recettes fiscales ;
- Revoir les modes – souvent disproportionnés - de sanction ;
- Développer une communication à la fois meilleure, gratuite et plus proactive sur les changements législatifs ou les positions administratives ;
- Rapprocher les autorités des contribuables, dans une véritable approche de « service public », notamment au niveau de l'accessibilité et des modes de travail ;
- Améliorer les systèmes de prévention et de résolution des conflits, en particulier dans un cadre transfrontalier. La simplification administrative doit devenir un combat de tous les jours.

En outre, à l'instar des objectifs climatiques, il convient d'être très ambitieux et de prévoir une réduction de 55% des charges administratives en matière fiscale d'ici 2030. Ce qui signifie notamment :

- Prévoir une planification pluriannuelle, communiquer de manière proactive sur les initiatives en matière de digitalisation et se concerter pour leur opérationnalisation ;
- Garantir un meilleur fonctionnement des applications numériques et leur adéquation avec la vie des entreprises ;
- Publier chaque année un « Baromètre des charges administratives en matière fiscale » et un rapport annuel sur les efforts de simplification accomplis ;
- Rationaliser et simplifier les obligations en matière de rapportage.

Enfin, mieux lutter contre la fraude, tout en facilitant la vie des entreprises qui respectent leurs obligations, reste un objectif primordial. Différentes pistes doivent être suivies simultanément, notamment :

- Tracer une démarcation claire et rigoureuse entre les services chargés du contrôle des contribuables « ordinaires » et ceux en charge de la lutte contre la fraude ;
- Prévoir une définition claire des concepts de « fraude fiscale grave et organisée » et « d'évasion fiscale » ;
- Restaurer et renforcer la charte des droits du contribuable.

La révolution verte

Le changement climatique est un défi mondial, avec des conséquences très réelles pour notre pays, tant en termes d'effets climatiques fondamentaux que de défis économiques. Afin de réduire l'épuisement des ressources naturelles et de lutter contre le changement climatique, une révolution verte s'impose.

CONSTAT

Notre société se doit d'évoluer fortement dans les décennies à venir. Les défis environnementaux - dont climatiques -, la raréfaction des ressources, le vieillissement de la population, la digitalisation, l'éducation et la formation ou encore la mobilité ne sont que quelques exemples des défis auxquels nous devons faire face. Les relever est une nécessité qui passe par l'établissement de visions claires, partagées et les plus stables possible dans le temps. Car ces défis nécessiteront plus d'une décennie d'efforts, d'investissements et de changements de mentalité.

Défi environnemental et digitalisation vont dans une certaine mesure de pair. On songe ici à l'optimisation de la consommation et de la production d'énergie, qui passera par exemple par un système énergétique digitalisé. À l'optimisation de l'utilisation de l'infrastructure, avec notamment les véhicules autonomes. Sans oublier les déplacements évités grâce à la digitalisation. Cela nécessitera un apprentissage permanent - de la part du citoyen - tout au long de la vie, des investissements dans les infrastructures liées à la digitalisation ou à une société plus respectueuse de l'environnement, notamment via l'économie circulaire.

TRANSITION

Si de nouveaux concepts ou nouvelles technologies voient le jour, ils doivent s'accompagner d'un cadre réglementaire durable et favorisant l'entrepreneuriat. Ce cadre se doit d'être neutre technologiquement et de soutenir les solutions permettant de répondre aux défis environnementaux, et ce, sans tabou.

Ces changements, que les autorités doivent soutenir au maximum, permettront aux entreprises de se positionner au plus tôt sur de futurs marchés : économie circulaire, industries à faibles émissions, transports efficaces et fiables / neutres en carbone, économie de l'hydrogène ...

Gageons que la sagesse politique permettra de mettre en place ces différents éléments du puzzle ... pour le bien du citoyen et du monde des entreprises.

OÙ VOULONS-NOUS ÊTRE EN 2030 ?

- P32** Un pays où l'on investit fortement dans les infrastructures qui préparent les révolutions verte et numérique
- P34** Un pays où chacun reçoit un « sac à dos » de formation tout au long de la vie afin d'être prêt pour les révolutions verte et numérique
- P36** Un pays qui consolide et matérialise sa position de leader dans l'économie circulaire
- P38** Un pays avec une congestion minimale
- P40** Un pays facilitant les solutions et technologies plus propres dans le transport
- P42** Un pays qui atteint ses objectifs climatiques tout en disposant d'une énergie sûre et compétitive
- P44** Un pays où les processus industriels sont davantage basés sur l'électricité et les combustibles et carburants bas ou zéro carbone
- P46** Un pays doté d'un droit de l'entreprise durable



L'objectif d'investissements publics à l'horizon 2030 devrait viser environ 5% du PIB pour compenser notamment les nombreuses années de sous-investissement.

Par ailleurs, beaucoup d'investissements privés sont et seront encore complémentaires nécessaires pour répondre aux défis des transitions verte et digitale. Un nombre important de ces projets sont actuellement entravés par des défaillances du marché qui empêchent l'offre et la demande de financement de se rencontrer : investissements trop importants, trop risqués ou trop peu rentables pour le secteur privé, difficulté de trouver les sources de financement en raison des règles prudentielles, nécessité de collaboration entre plusieurs ou même un grand nombre d'entreprises (créant des dangers de comportement « free rider »), etc. Pour stimuler ce genre de projets, un coup de pouce du secteur public serait donc le bienvenu. Mais ce genre de soutien du secteur public à des projets d'investissements privés est souvent empêché en raison des règles concernant les aides d'État.

2 OÙ VOULONS-NOUS ÊTRE EN 2030 ?

Les autorités publiques belges se sont engagées à relever le niveau des investissements publics à 3,5% du PIB en 2024 et à 4% à l'horizon 2030. Cet engagement constitue un pas dans la bonne direction car il permettrait d'élever les investissements publics de la Belgique à un niveau en ligne avec les recommandations du FMI en la matière, qui préconisent un niveau compris entre 3,6 et 4,8% du PIB.

Pour la FEB, l'objectif à l'horizon 2030 devrait toutefois être encore plus ambitieux et viser environ 5% du PIB pour compenser notamment les nombreuses années de sous-investissement public. Soulignons par ailleurs qu'un tel niveau d'investissements publics n'est pas une utopie car il correspond à ce que la Belgique réalisait dans les années 1960 et 1970.

Parallèlement, il est important que les investissements privés soient encouragés, notamment dans les infrastructures vertes, énergétiques et numériques pour répondre aux défis d'aujourd'hui et de demain.

3 QUELLES SONT LES ACTIONS À ENTREPRENDRE ?

Pour atteindre cet objectif, la FEB demande concrètement :

- D'augmenter l'investissement public en réduisant les dépenses budgétaires courantes et en adaptant le cadre budgétaire européen ;
- D'augmenter et stimuler le recours aux partenariats public-privé pour assurer le financement des grands projets d'investissement ;
- De créer des fonds d'investissement en infrastructures pour canaliser plus facilement les liquidités des investisseurs vers les projets d'investissement en infrastructures ;
- D'encourager les investissements privés, en particulier les investissements verts et digitaux, par un renforcement substantiel de la déduction pour investissement à l'ISOC et à l'IPP. À l'ISOC, cette déduction devrait être transformée en crédit d'impôt (comme c'est déjà le cas pour la R&D).

11 UN PAYS OÙ CHACUN REÇOIT UN « SAC À DOS » DE FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE AFIN D'ÊTRE PRÊT POUR LES RÉVOLUTIONS VERTE ET NUMÉRIQUE

1 OÙ EN SOMMES-NOUS AUJOURD'HUI ?

L'innovation technologique toujours plus rapide, la mondialisation de l'économie, la digitalisation, l'économie de services et l'évolution vers une économie verte et sobre en carbone nécessitent une main-d'œuvre très qualifiée.

Comme tous les niveaux de pouvoir sont compétents de l'une ou l'autre manière en matière de formation et d'apprentissage tout au long de la vie, on est en présence d'un embrouillami d'initiatives et de règles qui entraîne parfois un manque d'efficacité. Quelle entreprise s'y retrouve encore ?

Depuis la sixième réforme de l'État, la formation est en grande partie communautarisée. La répartition des compétences entre les Communautés et les Régions est extrêmement complexe. Ainsi, les Communautés sont responsables de l'enseignement et de l'éducation permanente. Les Régions sont compétentes pour le placement, le congé-éducation payé, les programmes d'emploi, l'activation et l'aide aux entreprises. La politique du marché de l'emploi, quant à elle, relève à la fois de la compétence des autorités fédérales, des Régions et des Communautés. Dans le sillage de cette structure complexe, on trouve un certain nombre d'instruments et d'incitants pour stimuler la formation. En 2022, le deal sur l'emploi a également introduit le droit individuel à la formation de cinq jours pour chaque travailleur et l'établissement obligatoire de plans de formation annuels.

Avec son plan d'action ambitieux visant à mettre en œuvre le socle des droits sociaux (Pillar of Social Rights), l'Europe aussi fait de l'apprentissage tout au long de la vie une priorité. Dans ce cadre, la Commission européenne a adopté fin 2021 une recommandation sur le compte formation individuel.

En exécution du Plan de relance et de résilience de la Commission européenne, également appelé plan de relance, la Belgique met l'accent sur l'apprentissage tout au long de la vie. Ainsi, notre pays prévoit la création d'un compte formation individuel pour tous les citoyens qui sont ou veulent être actifs sur le marché du travail belge.

Différents niveaux politiques prennent actuellement des initiatives pour élaborer un compte formation.

Le pire scénario : le citoyen qui se retrouve avec non pas un mais plusieurs comptes formation.

2 OÙ VOULONS-NOUS ÊTRE EN 2030 ?

En 2030, chaque citoyen en âge de travailler devrait disposer d'un compte formation unique. Cela permettra à l'individu d'investir lui aussi dans sa formation et de veiller à son employabilité.

En 2030, ce compte formation sera l'outil par excellence de l'employabilité durable, la clé d'une population active maniable et employable, capable de réagir activement à l'évolution des circonstances et de contribuer ainsi à assurer notre prospérité.

En 2030, nous aurons un compte formation qui :

Activera, stimulera et sensibilisera le citoyen et l'encouragera à apprendre tout au long de sa vie

S'inscrira dans un paysage de la formation où les initiatives seront moins nombreuses, avec une meilleure coordination et harmonisation des instruments et des modalités disponibles. Et qui, dès lors reposera sur des bases solides en répertoriant, organisant et rationalisant les incitants et les droits existants

Se situera en dehors de la relation de travail

S'adressera à chaque citoyen



En 2030, chaque citoyen en âge de travailler devrait disposer d'un compte formation unique.

3 QUELLES SONT LES ACTIONS À ENTREPRENDRE ?

Les autorités fédérales doivent prendre l'initiative d'un indicateur de formation (numérique) convivial afin d'informer chaque citoyen de manière personnalisée de tous les incitants publics (fédéraux et régionaux) existants pour des formations en faveur de l'employabilité générale.

Le compte formation ne doit pas s'y ajouter, mais les remplacer. Par ailleurs, une coordination s'impose entre le fédéral et les Régions pour sa mise en œuvre.

Le compte formation doit être mis en place :

- En accord avec les partenaires sociaux à tous les niveaux ;
- Via une concertation intensive entre les niveaux politiques afin d'harmoniser leurs interprétations ;
- Par phases.

PHASE 1 : INDICATEUR DE FORMATION

À la base, la version light du compte formation est un indicateur de formation qui informe et sensibilise. Les incitants existants pour l'employabilité sur le marché du travail sont étudiés à la mesure de l'individu, à l'instar de « My career ». Il s'agit dans un premier temps d'incitants régionaux hors de la relation de travail. Cependant, afin de ne pas perturber la mobilité interrégionale, on utiliserait une application uniforme pour tout le pays.

PHASE 2 : « SAC À DOS », PORTEFEUILLE D'E-COMPÉTENCES

À un stade ultérieur, le compte formation peut être transformé en un « sac à dos ». Il contiendrait les informations de la version light, complétées par les ressources (argent, temps...) qui ont été économisées pour la formation au cours de la carrière. Ce « sac à dos » est rempli de manière équilibrée par le gouvernement et le citoyen. Ce dernier contribue donc également au compte formation – sauf en ce qui concerne les groupes à risque. Pensez à une prime, une indexation ou une augmentation qui n'est pas immédiatement versée, mais qui est placée dans le sac à dos d'une manière fiscalement avantageuse.

Moyennant l'accord de l'employeur, le crédit de formation du compte individuel ou encore des régimes sectoriels pourraient y être intégrés, pour autant qu'il s'agisse de droits individuels.

Sous la forme d'une application, le compte formation peut également fonctionner comme un portefeuille électronique de compétences dans lequel les compétences acquises de manière informelle ou non formelle sont certifiées.

La collaboration est essentielle pour la réussite de ce projet.

Le compte individuel formation est un outil, un moyen de stimuler l'employabilité durable. Toutefois, s'il est élaboré sans concertation intensive des partenaires sociaux et de tous les niveaux politiques concernés, il risque de manquer son objectif.

12 UN PAYS QUI CONSOLIDE ET MATÉRIALISE SA POSITION DE LEADER DANS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

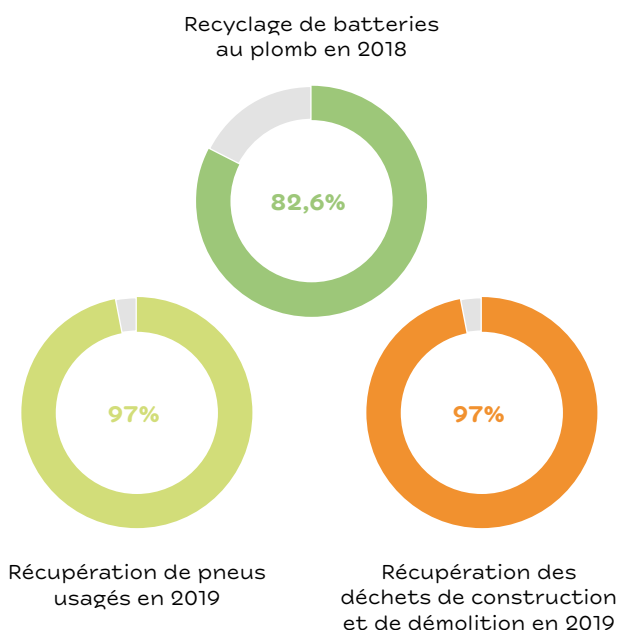
1 OÙ EN SOMMES-NOUS AUJOURD'HUI ?

Par économie circulaire, nous entendons une économie où la valeur économique et sociétale des produits, des matériaux et des ressources est maintenue dans la société de manière durable au niveau le plus élevé. Nous devons effectuer cette transition le plus rapidement possible pour développer une économie compétitive, prospère et résiliente.

La Belgique est un pionnier de l'économie circulaire. De nombreux entrepreneurs innovants se sont profilés et le savoir-faire est indéniable en 2022. Le défi consistera à consolider notre position de leader et notre attractivité. Conserver notre position de leader d'ici à 2030 sera un travail de longue haleine.

Notre petite économie ouverte et compétitive performe plutôt bien. Ainsi, la Belgique obtient de très bons résultats en matière de taux de recyclage⁽¹⁾ :

La Belgique, pionnière en matière de taux de recyclage en Europe



avec 85,3%, la Belgique obtient le pourcentage de recyclage le plus élevé de tous les types de déchets d'emballage, se situant ainsi bien au-dessus de la moyenne européenne (66,3%). D'autres chiffres de recyclage plus spécifiques provenant d'Eurostat reflètent nos efforts pour différents flux.

La Belgique obtient également de bons résultats en matière de modèles d'utilité circulaire (par rapport aux autres États membres de l'UE) : en 2020, 451 batteries de VHE⁽²⁾ ont été collectées. 58% d'entre elles ont été réutilisées dans le cadre de tests, d'applications de seconde vie, de remanufacturation ou de recyclage (ce qui est supérieur à la norme européenne de 50%)⁽³⁾.

Nous enregistrons donc de bons chiffres, mais nous voulons placer la barre plus haut encore pour 2030.

2 OÙ VOULONS-NOUS ÊTRE EN 2030 ?

Notre ambition découle de notre Vision 2030, qui a été réalisée en collaboration avec les fédérations sectorielles et publiée en mai 2021. Elle est la suivante :

« D'ici 2030, et dans un cadre européen, consolider et matérialiser la position de l'industrie belge comme leader dans l'économie circulaire. »

Afin de pouvoir réaliser cette Vision 2030, nous devons nous concentrer sur les cinq ambitions suivantes :

1. Maximaliser la disponibilité des matériaux.
2. Être pionniers dans la conception et la production circulaires.
3. Être pionniers dans les modèles d'entreprise circulaires.
4. Être pionniers dans la récupération de qualité de matériaux.
5. Être forts dans l'utilisation de catalyseurs pour l'économie circulaire.

La FEB développera, en collaboration avec ses fédérations sectorielles membres, un tableau de bord sur la base des dix indicateurs d'Eurostat et publiera un rapport d'avancement tous les deux ans.

(1) Source : Eurostat (2018 et 2019)

(2) VHE = véhicules hybrides et électriques

(3) Rapport annuel Febelauto 2020



Avec un modèle circulaire, nous détenons les clés pour parvenir à une économie prospère et résiliente.

3 QUELLES SONT LES ACTIONS À ENTREPRENDRE ?

Les principaux défis à relever pour réaliser les cinq ambitions d'ici 2030 sont les suivants :

1. Il demeure nécessaire de maximiser l'extraction durable des matières premières. L'industrie belge devrait se concentrer davantage sur la biomasse (renouvelable).
2. À l'heure actuelle, les matériaux perdent encore trop de valeur tout au long de la chaîne de valeur. Nous devons consacrer tous nos efforts à l'élaboration de règles d'écoconception en matière d'efficacité des matériaux.
3. Les entrepreneurs et les audacieux ont pour mission de passer de manière proactive aux modèles d'utilité circulaires. Le grand défi consistera à faire des modèles d'utilité circulaire, tels que le leasing et le « produit en tant que service », des modèles de revenus majeurs.
4. Afin de consolider notre position de leader d'ici 2030, nous devons, en plus des pratiques existantes, miser pleinement sur les synergies entre les entreprises. Pour augmenter le rendement des processus de tri et de recyclage, nous devons exploiter au maximum les techniques innovantes, la professionnalisation dans tous les secteurs et le développement continu des compétences techniques des travailleurs.
5. La connaissance circulaire est déjà abondante en Belgique mais n'atteint pas toujours son groupe cible. Nous devons donc continuer à miser sur les réseaux d'apprentissage et l'innovation ouverte pour convaincre un maximum d'entrepreneurs de franchir le pas de la circularité à l'horizon 2030. Les autorités peuvent jouer un rôle crucial à cet égard en facilitant la communication et la coopération tout au long de la chaîne de valeur.

Notre vision 2030 ne sera certainement pas une promenade de santé, car plusieurs chaînons sont essentiels à sa réussite.

Tout d'abord, il est nécessaire d'établir un cadre politique clair. L'économie circulaire est multidisciplinaire et nécessite la coopération de tous les acteurs concernés (société civile, entreprises, consommateurs, scientifiques...). Sans coopération interfédérale et intersectorielle, nous ne pourrions pas concrétiser cette vision.

Ensuite, les entreprises doivent disposer de l'espace et des ressources nécessaires pour innover et expérimenter. Elles doivent s'adapter et former leurs collaborateurs aux nombreux nouveaux « emplois verts ». Les entreprises doivent également être encouragées à poursuivre des objectifs de plus en plus ambitieux et leur transition vers un modèle économique circulaire doit être rentable financièrement.

Il ne faut pas perdre de vue l'attractivité d'un modèle circulaire. En effet, il attire l'entrepreneuriat et stimule les jeunes. La transformation de cet attrait en revalorisation des formations techniques (entretien et réparation) est nécessaire, tout comme la stimulation de meilleurs réseaux de connaissances.

Les autorités doivent elles aussi intégrer davantage la pensée circulaire dans leurs actions. Par exemple, elle peuvent donner le bon exemple en utilisant des critères circulaires (cycle de vie, achat=utilisation) pour les appels d'offres publics.

Enfin, un contrôle fort de l'UE est nécessaire pour éviter toute distorsion du marché intérieur de l'UE (politique forte en matière de matières premières, contrôle des exportations/importations de matériaux).

Conclusion : avec un modèle circulaire, nous détenons les clés pour parvenir à une économie prospère et résiliente qui, à long terme, se positionnera en Europe comme une économie ouverte innovante.

13 UN PAYS AVEC UNE CONGESTION MINIMALE

1 OÙ EN SOMMES-NOUS AUJOURD'HUI ?

La forte congestion des routes belges est une réalité néfaste tant pour les entreprises que pour les citoyens. En 2019, presque 76% des marchandises étaient transportées par camions⁽¹⁾ et 61% des déplacements étaient effectués en voiture⁽²⁾. Ces congestions engendrent des coûts liés aux heures perdues, au surplus de carburants utilisés et d'émissions émises⁽³⁾. En 2021, le Belgian Mobility Dashboard⁽⁴⁾ estime ce coût à plus de 4,5 milliards EUR, soit plus de 1% du PIB.

Sans changements importants, la situation ne ferait que s'aggraver. En effet, le Bureau fédéral du Plan estime que le transport de marchandises augmentera de plus de 25% d'ici 2040⁽⁵⁾. Le transport de personnes augmentera lui de presque 10%⁽⁶⁾ pendant cette période, essentiellement en raison de la croissance démographique⁽⁷⁾.

Le gouvernement a également annoncé des ambitions en matière ferroviaire : doubler le fret par rail d'ici 2030 et augmenter à 15% la part modale du train dans le transport passagers à l'horizon 2040. L'offre de nuit sera également augmentée. Tout cela nécessitera une optimisation maximale de la gestion du réseau ferroviaire en vue de réaliser l'ensemble de ces ambitions de manière équilibrée.

2 OÙ VOULONS-NOUS ÊTRE EN 2030 ?

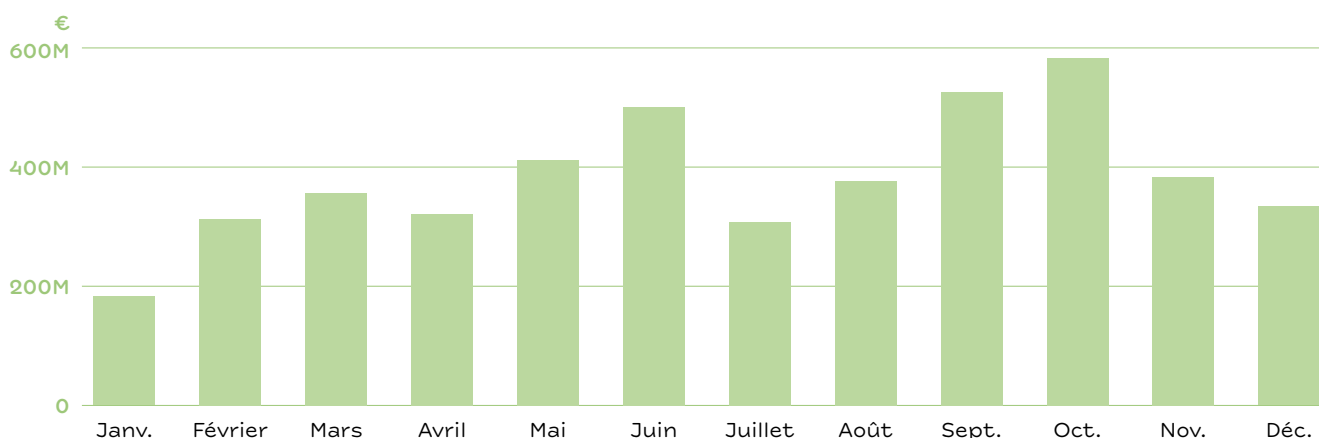
En 2030, les congestions existeront toujours mais auront diminué malgré l'augmentation du transport de marchandises.

Pour les marchandises, la multimodalité, combinant différents modes de transport (camions, trains, bateaux), connaît un succès grandissant grâce à un level playing field entre modes de transport, des prix compétitifs, une optimisation des opérations de transbordement et une qualité de service irréprochable. Comparé à 2020, le fret ferroviaire a vu son volume transporté doublé. Au niveau routier, une optimisation des transports de marchandises via entre autres les écocombis est un élément qui a également permis de diminuer le nombre de camions sur les routes.

Pour les particuliers, les transports en commun ont gagné en popularité, grâce notamment à une meilleure qualité des services, aux points multimodaux de mieux en mieux équipés, aux correspondances optimisées, à une offre mieux intégrée à tous les niveaux (horaires, ticketing, infrastructures...). La sensibilisation auprès des citoyens a également joué un rôle positif. Même si cela reste plus marginal, le recours au télétravail et l'étalement des déplacements domicile-lieu de travail dans le temps ont également participé à la diminution des congestions.

Coût mensuel des congestions en 2021

Source : www.mobilitydashboard.be





Une fiscalité intelligente doit être déployée pour l'ensemble des véhicules sur route. Par exemple, via une redevance kilométrique variable selon l'heure de la journée et le lieu.

3 QUELLES SONT LES ACTIONS À ENTREPRENDRE ?

En vue d'assurer une plus grande attractivité des transports en commun, les gouvernements du pays doivent chacun définir des visions, des plans d'amélioration drastiques (offre, qualité du service, communication ...) et d'investissements ambitieux intégrant complètement les interactions entre les différents modes de transport en commun (points multimodaux, couverture du territoire, horaires et correspondances, applications communes, billetterie commune ...). La même approche doit être suivie en matière de transport de marchandises. Pour les dossiers transversaux en matière de mobilité, les gouvernements doivent collaborer et partir d'une vision commune.

Une fiscalité intelligente doit être déployée pour l'ensemble des véhicules sur route, qui module la charge à supporter en fonction des déterminants réels des coûts collectifs générés (pollution et congestion notamment). Par exemple, via une redevance kilométrique variable selon l'heure de la journée et le lieu. Et ce, tout en étant attentif à ne pas augmenter la charge fiscale et administrative pesant sur les secteurs intensifs en transport et en tenant compte de la concurrence internationale à laquelle nos entreprises doivent faire face. Les recettes de la redevance seront affectées à l'amélioration des infrastructures et services de transport. En parallèle, les taxes sur la possession des véhicules comme la taxe de mise en circulation et la taxe de circulation seront supprimées.

En tant que plaque tournante du transport et de la logistique, la Belgique doit mettre en œuvre de manière ambitieuse de nouvelles technologies, tant pour les transports routier, ferroviaire et maritime que pour leurs infrastructures propres. Dans ce cadre, elle devra faire appel au partage des données et à son optimisation, à l'internet physique, à l'internet des objets, à des infrastructures intelligentes (feux intelligents, écocombis, etc.) ou encore à l'implémentation de l'infrastructure permettant d'accueillir des véhicules connectés et autonomes.

Au niveau du fret, les réglementations seront revues pour d'une part les simplifier (ex : règles de conduite pour les trains en circuit fermé) et d'autre part permettre et faciliter les nouvelles technologies. Des incitants seront fournis de manière très ciblée pour encourager la multimodalité. Pour le fret ferroviaire, les recommandations du Rail Roadmap 2030⁽⁸⁾ doivent être mises en œuvre. Une amélioration de la collecte et de la disponibilité des données permettra également une meilleure collaboration entre l'ensemble des différents acteurs du secteur, et ce pour une plus grande mutualisation des flux.

Enfin, l'entretien préventif des infrastructures devra être assuré ainsi que la gestion des flux sur celles-ci (route, rail, canaux), garantissant l'optimisation des flux sur chacune d'elles. L'utilisation des pipelines devra aussi être étendue.

(1) EU Transport in figures, Statistical pocketbook 2021, p.39.

(2) Enquête monitor sur la mobilité des belges, SPF Mobilité et Transport, 2019.

(3) Gaz à effet de serre ou polluants atmosphériques.

(4) <https://www.mobilitydashboard.be>.

(5) En tonnes-kilomètres

(6) En passagers-kilomètres

(7) Bureau fédéral du Plan (2019)

(8) <https://www.railroadmap2030.be/fr/rail-roadmap-2030-fr/>

14 UN PAYS FACILITANT LES SOLUTIONS ET TECHNOLOGIES PLUS PROPRES DANS LE TRANSPORT

1 OÙ EN SOMMES-NOUS AUJOURD'HUI ?

Face aux défis climatiques, le secteur de la mobilité et de la logistique a un rôle clé à jouer. En effet, en Belgique, ce secteur est responsable d'environ 22% de nos émissions de CO₂. Pour permettre à l'Europe d'atteindre son objectif de diminution de -55% à l'horizon 2030, les déplacements des personnes et des biens doivent se « verdir » rapidement.

Les défis à relever se situent à différents niveaux. Nos modes de consommation (livraison instantanée, retours gratuits...) et nos pratiques commerciales (délocalisation, juste-à-temps...) contribuent à une augmentation des transports effectués. Transports qui, à l'heure actuelle, s'effectuent principalement grâce aux énergies fossiles et émettent du CO₂ et des polluants atmosphériques. C'est dans ce cadre que l'Europe a pris une série de décisions ayant trait aux émissions des véhicules ou à la part des renouvelables dans le transport avec notamment l'interdiction de vendre des véhicules à moteur thermique à partir de 2035.

La Belgique a également pris différentes mesures :

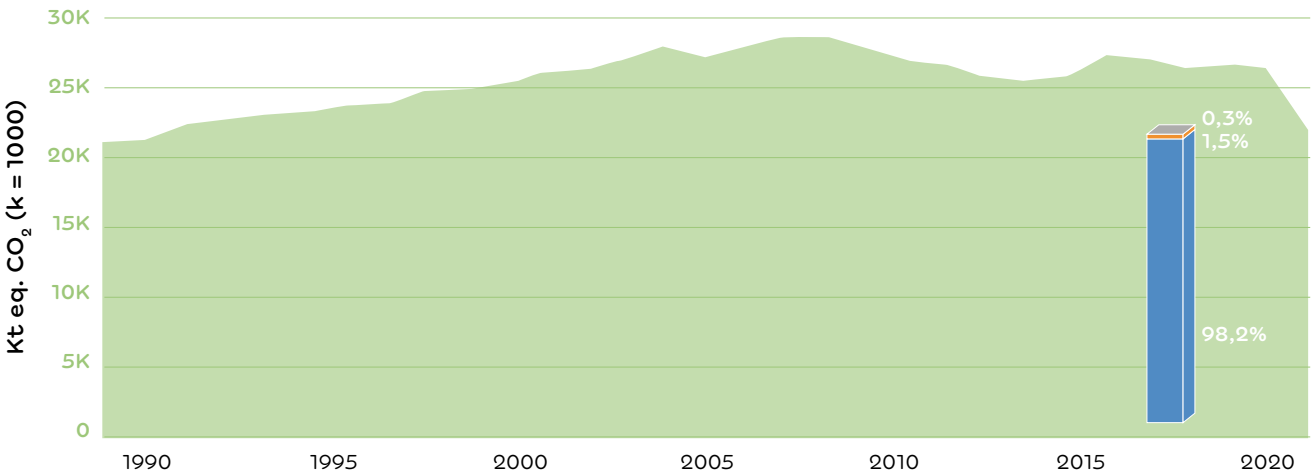
- Au niveau fédéral, à partir de 2026, un avantage fiscal ne sera plus accordé qu'aux voitures de société sans émissions de carbone.
- Bruxelles a annoncé vouloir bannir les voitures diesel à partir de 2030 et les véhicules à essence à partir de 2035.
- La Flandre a annoncé son souhait d'interdire l'immatriculation de voitures et de camionnettes neuves à moteur thermique fossile dès 2029.

Actuellement, les investissements au niveau des bateaux ou des avions, qui connaissent des durées de vie plus longues, n'intègrent pas encore assez les défis climatiques.

Transport - Évolution des émissions de gaz à effet de serre (1990-2020)

— Rail — Navigation intérieure — Route

Source : www.climat.be





Il faut un cadre clair tant pour le développement de nouvelles solutions (technologiques, notamment) que pour le Mobility as a Service et l'économie de partage.

2 OÙ VOULONS-NOUS ÊTRE EN 2030 ?

D'ici 2030, la part du parc de voitures et de vans zéro émission (électrique et hydrogène) croîtra chaque année, complétée par des véhicules consommant des carburants bas carbone. Les carburants pour les camions sont quant à eux plus diversifiés : électricité, diesel⁽¹⁾, gaz⁽²⁾ et hydrogène. Des points de recharge et des stations-service de carburants alternatifs seront accessibles en suffisance à travers le pays. Il en va de même pour les bateaux, les

trains et les avions, où les nouvelles technologies se développent et de nouveaux carburants plus propres sont utilisés. Les réseaux électriques, la production d'énergie verte et la possibilité d'utiliser les véhicules pour soutenir le réseau sont bien développés pour répondre à l'électrification massive du parc des véhicules.

(1) Dont le biodiesel et le diesel synthétique.

(2) Dont le biogaz et le gaz synthétique.

3 QUELLES SONT LES ACTIONS À ENTREPRENDRE ?

En préalable à toutes mesures, les gouvernements du pays doivent se concerter en vue d'adopter des approches complémentaires (gouvernance commune) en matière de décarbonisation du transport.

Les mesures qui suivent sont complémentaires aux mesures reprises dans la fiche relative à la congestion (« Un pays avec une congestion minimale », p. 38), telles que la mise en place d'une redevance kilométrique variable, l'ouverture aux nouveaux concepts et nouvelles technologies, la révision de la réglementation, le renforcement de l'offre et de la qualité des transports en commun, l'augmentation de la multimodalité...

Les autorités doivent développer un cadre réglementaire et un soutien aux projets permettant le déploiement de nouveaux types de carburants et de nouvelles solutions technologiques, tout en respectant la neutralité technologique. Cela va de la possibilité d'avoir recours aux écocombis jusqu'aux facilités de livraisons silencieuses et propres en ville durant la nuit, en passant par une harmonisation des règles relatives aux flux de marchandises entre pays. Cela concerne également les procédures flexibles et simplifiées de

certifications et de permis pour de nouvelles technologies permettant l'accélération de leur développement.

Les solutions de type centre de distribution urbain, vélo-cargo, véhicules sur mesure dans les centres-villes et technologies plus vertes sont encouragées (par exemple via des aides financières ciblées) et ce pour tous les modes de transport : routier, ferroviaire, maritime, aérien.

Des investissements massifs doivent être faits pour permettre le déploiement de réseaux d'infrastructures de recharge et de carburants alternatifs robustes.

En parallèle, les différents gouvernements font office de modèles en matière de mobilité verte, en assurant d'ici 2030 la « verdurisation » complète des flottes de véhicules publics.

Les autorités mettront en place un cadre clair pour le développement du Mobility as a Service et de l'économie de partage, tant pour les acteurs publics que privés, assurant une bonne intégration des différents modes de transport et un passage aisé vers des modes plus doux. Une attention particulière sera portée aux citoyens n'ayant pas accès aux nouvelles technologies.

Last but not least, les citoyens seront encouragés à avoir une mobilité adaptée à leurs besoins.

15 UN PAYS QUI ATTEINT SES OBJECTIFS CLIMATIQUES TOUT EN DISPOSANT D'UNE ÉNERGIE SÛRE ET COMPÉTITIVE

1 OÙ EN SOMMES-NOUS AUJOURD'HUI ?

Dans le cadre du paquet « Fit for 55 », la Commission européenne a demandé à la Belgique de réduire de 47% (hors émissions des grandes entreprises sous le système ETS) ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030.

Au niveau des bâtiments, le constat de la vétusté du parc belge est flagrant et offre un important potentiel d'amélioration de son efficacité énergétique (isolation, ventilation, système de chauffage). L'électrification du parc des voitures est en cours et connaîtra un saut en 2026, lorsque toute nouvelle voiture de société devra être zéro émission pour pouvoir bénéficier d'un avantage fiscal. Les questions de la suffisance des bornes de recharge et de la robustesse et « intelligence » tant du réseau que des consommateurs restent d'actualité. Les carburants bas carbone continuent par ailleurs à être promus. Au niveau des camions, les stratégies sont moins claires.

Au niveau de la production d'électricité, la volonté du gouvernement de prolonger deux réacteurs nucléaires a été accueillie favorablement, tout comme une série de mesures visant à accélérer la transition. Par ailleurs, des fonds ont été dégagés pour creuser la piste des SMR (Small Modular nuclear Reactors).

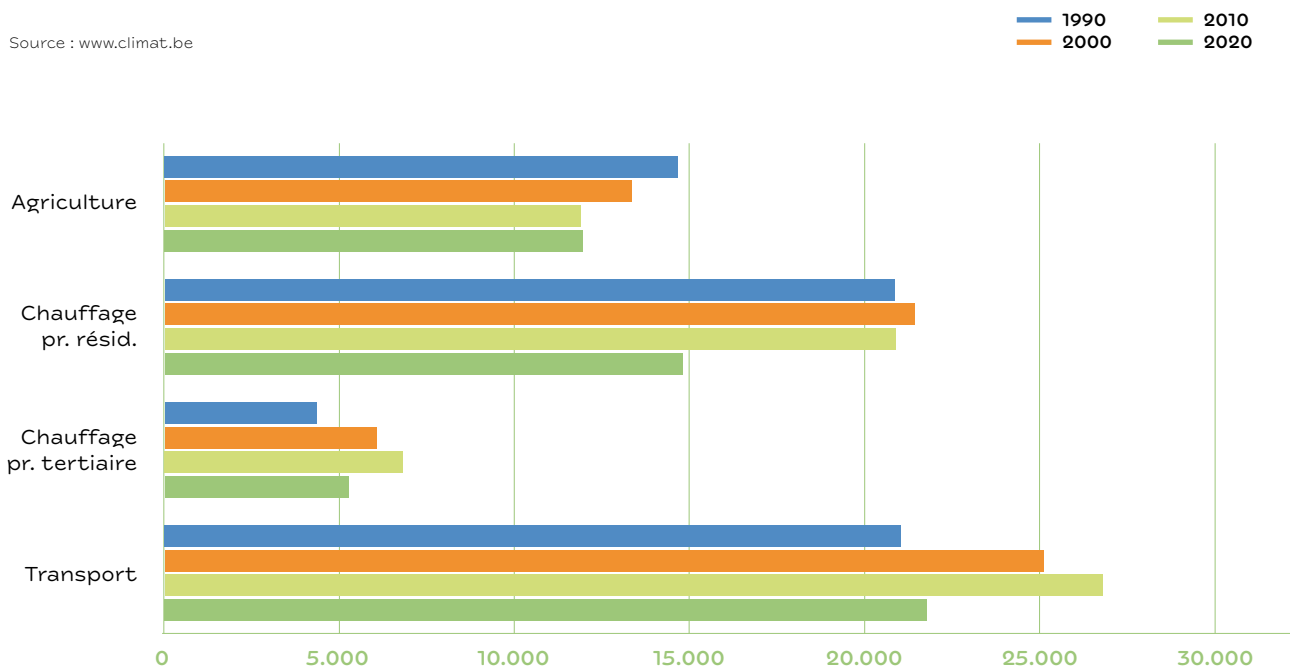
Des premiers pas ont été franchis pour mettre en place un réseau hydrogène et pour soutenir des projets de recherche (électrolyseurs) en vue de positionner nos industries dans ce secteur.


Une « norme énergie » à l'échelle fédérale se met en place pour l'électricité et le gaz.

Enfin, les dernières études mettent en avant la grande dépendance énergétique de la Belgique vis-à-vis de l'étranger tant sur le plan de l'électricité que des molécules bas/zéro carbone.

Évolution annuelle des émissions (Kt eq. CO₂)

Source : www.climat.be





Pour amener le pays à la neutralité climatique, il faudra investir dans de l'infrastructure, dans des technologies éprouvées et nouvelles ainsi que dans la R&D.

2 OÙ VOULONS-NOUS ÊTRE EN 2030 ?

En 2030, les caractéristiques énergétiques d'une partie importante du bâti se sont fortement améliorées et la part de voitures et vans électriques dans le parc de véhicules est de plus en plus importante et est complétée par des véhicules consommant des carburants bas carbone. Les carburants pour les camions sont quant à eux plus divers : électricité, diesel⁽¹⁾, gaz⁽²⁾ et hydrogène. Cette variété de solutions impose la présence de stations-service multi-combustibles.

Les particuliers – qui sont désireux d'être actifs – sont de véritables acteurs énergétiques avec un système individualisé gérant la consommation énergétique de leur logement et optimisant les moments de consommation, la production d'électricité (PV) et de chaleur (biomasse, gaz/biogaz, solaire thermique ...) et le stockage (électrique et de chaleur). Que cela soit directement ou via sa participation à une communauté de l'énergie, le particulier interagira – plus qu'aujourd'hui – avec son

fournisseur d'énergie. Il en sera de même pour les PME, les grandes entreprises étant déjà actives dans ce domaine.

Ayant expérimenté des tensions sur la scène électrique et constatant sa trop forte dépendance envers l'étranger, notre pays doit se doter d'un cadre clair et propice à l'investissement dans de nouvelles technologies, comme dans des SMR, et des investissements en R&D dans ces matières doivent être réalisés, afin qu'il s'y positionne comme un chef de file.

L'électricité, tout comme l'hydrogène ou les gaz/carburants « bas carbone », seront disponibles à un prix compétitif et la sécurité d'approvisionnement sera assurée. Cela permettra à une partie de l'industrie d'électrifier ses processus industriels. Les industries pour lesquelles l'électrification ne convient pas peuvent désormais compter sur un réseau et un approvisionnement d'hydrogène fiable et sûr ainsi que sur la capture et séquestration/utilisation du CO₂.

(1) Dont le biodiesel et le diesel synthétique.

(2) Dont le biogaz et le gaz synthétique.

3 QUELLES SONT LES ACTIONS À ENTREPRENDRE ?

Pour transformer la société belge et l'amener en 2050 à la neutralité climatique, il faudra investir dans de l'infrastructure, dans des technologies éprouvées (ex : isolation) et nouvelles (ex : flexibilité du prosumer) ainsi que dans la R&D. Une telle ambition doit s'articuler autour de deux axes :

- L'investissement massif dans la recherche (y compris des projets pilotes) avec l'ambition claire d'être à la pointe dans une série de technologies (SMR, électrolyseur, CO₂ direct air capture ...) et de permettre aux entreprises en Belgique de développer (et d'exporter) de nouvelles solutions pour un monde climatiquement neutre ;
- Un cadre propice à l'investissement dans le chef des entreprises et des particuliers. Les uns comme les autres inscriront ces investissements dans un trajet de réduction volontariste des émissions. Les pouvoirs publics quant à eux se font forts d'être des exemples.

Outre ces investissements, le pays devra s'assurer que les coûts de nos énergies sont compétitifs. Grâce à un contrôle des diverses taxes, à une analyse et une adaptation le cas échéant de l'organisation du marché de l'énergie, à l'accès aux marchés internationaux (liquides) et à un soutien des autorités à l'importation d'énergie à prix compétitif, la Belgique met en place la transformation de son tissu industriel.

Les investissements requis seront également soutenus par des réglementations, des programmes spécifiques (ex : logements sociaux), ainsi que des campagnes d'information / sensibilisation. Ainsi, l'achat ou la location d'un bien immobilier impliquera un trajet obligatoire quant aux performances énergétiques du bien. Les freins à la rénovation seront le centre d'attention des autorités qui y apporteront des solutions. Le déploiement des véhicules à faible / zéro émission continue d'être encouragé (cf. fiche « Un pays facilitant les solutions et technologies plus propres dans le transport », p. 40).

16 UN PAYS OÙ LES PROCESSUS INDUSTRIELS SONT DAVANTAGE BASÉS SUR L'ÉLECTRICITÉ ET LES COMBUSTIBLES ET CARBURANTS BAS OU ZÉRO CARBONE

1 OÙ EN SOMMES-NOUS AUJOURD'HUI ?

La Belgique est un pays dont le tissu industriel est composé d'une grande partie d'industries intensives en énergie. Ces industries (chimie, sidérurgie, ciment, ...) y sont proportionnellement plus importantes que dans les autres pays. Les questions énergétiques y sont donc vitales pour les entreprises (y compris lorsque les énergies en question sont également des matières premières, comme dans le cas du gaz naturel).

Les industries fortement émettrices de gaz à effet de serre relèvent du système européen d'échange de quotas d'émissions (le système ETS) qui, année après année, accorde moins de quotas au monde industriel. Ce système exerce une certaine pression sur les industries afin qu'elles se transforment et émettent de moins en moins de gaz à effet de serre. C'est entre autres dans ce cadre que chaque secteur industriel dispose d'une « roadmap bas carbone »

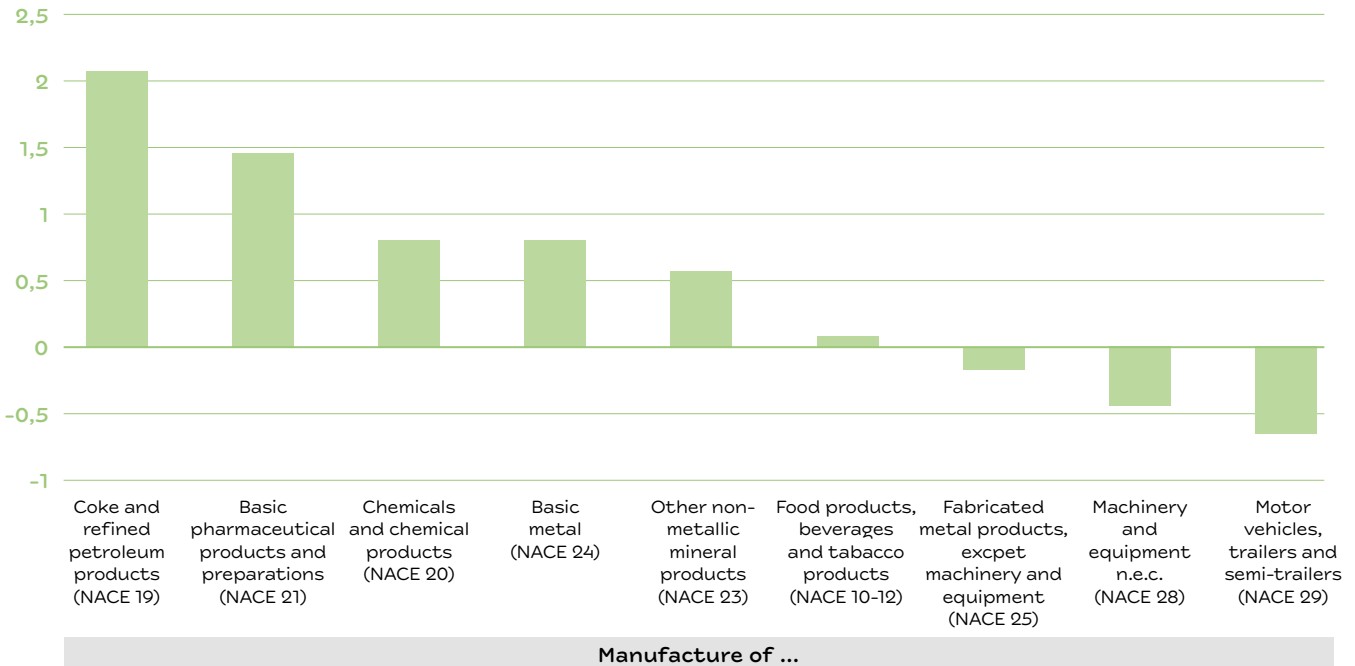
définissant le chemin de réduction à parcourir ainsi que les facteurs clés nécessaires à cette transformation.

Les besoins énergétiques des industries sont – pour la partie énergétique – souvent liés à leurs processus nécessitant de la chaleur (température parfois très élevée). Cette chaleur est, dans de nombreux cas, atteinte via la combustion du gaz naturel.

Pour les entreprises, et en particulier celles intensives en énergie, la sécurité d'approvisionnement et la compétitivité des prix au niveau mondial sont deux facteurs critiques. Elles comptent pour cela sur les politiques des gouvernements et la création d'un cadre stable.

Le gouvernement met actuellement en place une « norme énergie » au niveau fédéral. Cette norme devrait permettre de prendre des mesures si des différences entre nos coûts – au niveau de l'électricité ou du gaz – et ceux des pays voisins dépassaient un certain seuil.

Specialisation indicator compared to the average of neighbouring countries



Source : FORBEG - A European comparison of electricity and natural gas prices for residential, small professional and large industrial consumers - May 2021 - Eurostat (2016 data), NBB (2016 data), PwC computations



L'accès à une énergie sûre en suffisance et compétitive est la première condition pour permettre aux entreprises d'assurer leur transition.

2 OÙ VOULONS-NOUS ÊTRE EN 2030 ?

En 2030, les industries seront en train de mettre en œuvre leur roadmap bas carbone les amenant à réduire leurs émissions. Pour cela, les entreprises auront accès à une énergie sûre (sécurité d'approvisionnement) en suffisance et compétitive. L'accès à une plus grande variété d'énergies / vecteurs énergétiques sera assuré, que cela soit pour de l'électricité, du gaz, du biogaz, de l'hydrogène, des molécules dérivées de l'hydrogène, des fuels et des biofuels/low carbon fuels ou encore des combustibles alternatifs (déchets de biomasse, dont la neutralité devra être assurée/facilitée). Cet accès à une énergie sûre en suffisance et compétitive est la première condition pour permettre aux entreprises d'assurer leur transition tout en restant compétitives.

L'adaptation des processus est le second élément indispensable pour assurer la transformation de notre tissu industriel. Pour cela, le marché des technologies ainsi que des mécanismes assurant leur financement

seront mis en place. En 2030, une série d'entreprises seront bien positionnées sur le marché des technologies innovantes répondant aux défis sociétaux et climatiques. Ces recherches auront également permis de diminuer les coûts d'investissement de la transition.

Les technologies liées au CO₂, comme celle consistant à capturer le CO₂ et à le stocker ou à l'utiliser (CCU⁽¹⁾ et CCS⁽²⁾), se sont également développées et permettent de limiter fortement les émissions de gaz à effet de serre de certaines industries.

Comme cela a été le cas par le passé, l'efficacité énergétique est restée centrale dans les évolutions des processus réalisés par les entreprises.

(1) CCU: Carbon Capture & Utilisation

(2) CCS: Carbon Capture & Sequestration

3 QUELLES SONT LES ACTIONS À ENTREPRENDRE ?

Pour atteindre nos objectifs 2030, il faut développer une vision claire, rassembleuse et porteuse d'avenir pour les industries situées sur notre territoire. Trop souvent par le passé, des semblants de visions ont été développés sans concertation – ou de manière marginale – avec les industries et sans reconnaître leur valeur ajoutée sociétale. Dès lors, toute future vision 2030, 2040 ou 2050 doit se faire en plaçant - notamment - l'industrie au centre des préoccupations et des stratégies.

L'accès aux énergies pour les industries nécessitera le déploiement de nouveaux réseaux comme pour l'hydrogène ou le CO₂ (la conversion de réseaux existants faisant partie de la solution). Les interconnexions avec d'autres pays resteront des points critiques pour la Belgique vouée à importer une partie importante de son énergie. Dès lors, un soutien financier à ces nouvelles technologies (y compris CCU/CCS), que ce soit au niveau des réseaux, de la R&D ou de la production, sera crucial pour positionner les industries en Belgique

dans les marchés liés à la transition. Les budgets prévus dans le Plan national pour la reprise et la résilience de la Belgique seront complétés à cette fin. Tout aussi important, l'organisation des marchés des énergies/ vecteurs énergétiques ou CO₂ sera analysée et le cas échéant optimisée en vue d'assurer des prix compétitifs.

Au niveau de l'Europe, le système européen ETS aura été revu et un système CBAM (Carbon Border Adjustment Mechanism) initié, tous deux garantissant la compétitivité de l'industrie européenne (y compris à l'exportation).

Des programmes spécifiques pour les PME seront mis en place/renforcés en vue de les soutenir dans leur transition.

La mise en œuvre de la norme énergie doit être finalisée et la question de la compétitivité de nos prix par rapport aux pays hors Europe, être posée.

En termes de sécurité d'approvisionnement, un tableau de bord concernant tous les vecteurs énergétiques doit être mis en place en toute transparence.

17 UN PAYS DOTÉ D'UN DROIT DE L'ENTREPRISE DURABLE

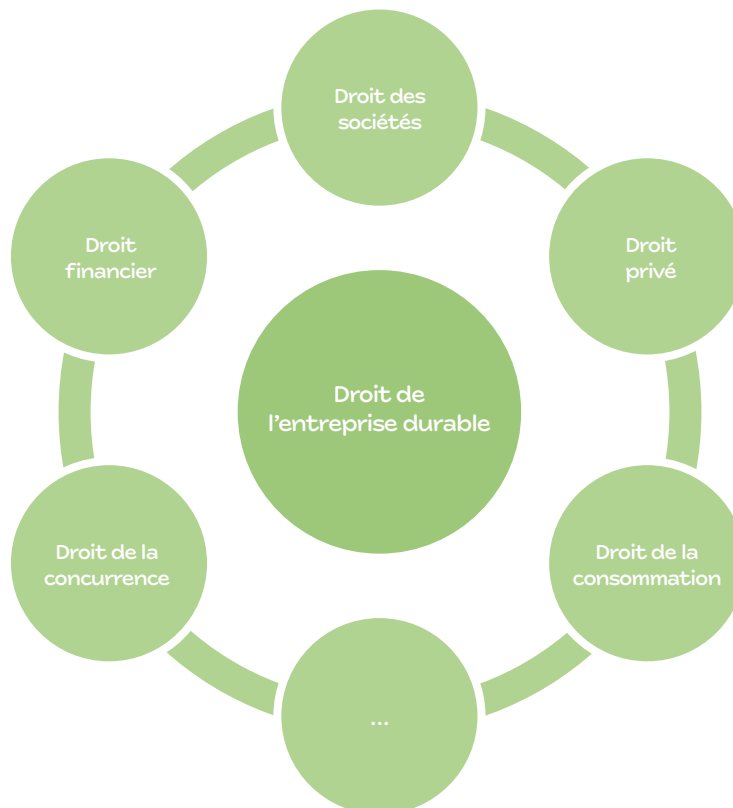
1 OÙ EN SOMMES-NOUS AUJOURD'HUI ?

La poursuite du développement durable est un objectif inscrit dans le Traité de l'Union européenne (art. 3) et dans la Constitution belge (art. 7bis). Il s'agit d'un objectif transversal qui doit être au cœur de la politique du législateur européen et national. Le développement durable présuppose un droit de l'entreprise durable. Le droit de l'entreprise, qui couvre tous les aspects du fonctionnement des entreprises et organise le marché, doit être pleinement centré sur l'objectif du développement durable. Sans un droit de l'entreprise durable, la poursuite du développement durable restera une illusion.

Le développement d'un droit de l'entreprise durable pose de nombreux défis. La durabilité est, par définition, axée sur le long terme ; la durabilité exige l'intégration d'intérêts divers et divergents ; la durabilité exige le développement de nouvelles normes et de nouveaux concepts...

La recherche de la durabilité concerne tous les domaines du droit. En droit privé, droit des sociétés, droit de la consommation, droit de la concurrence, ... les fondements doivent être examinés pour déterminer s'ils contribuent à la transition vers un droit de l'entreprise durable ... ou s'ils y font obstacle. Parfois, cela signifiera qu'il faut renoncer au statu quo et faire place à de nouveaux concepts et approches.

L'évolution vers un droit de l'entreprise durable devra se faire aux niveaux national, européen et international. Aujourd'hui, on observe une prolifération d'initiatives, souvent encore en plein développement. Cette évolution pose des défis importants aux entreprises, qui ont besoin d'un cadre clair et à long terme leur permettant de réaliser en toute confiance les investissements majeurs qui leur sont demandés.





Le développement durable présuppose un droit de l'entreprise durable.

2 OÙ VOULONS-NOUS ÊTRE EN 2030 ?

En 2030, la Belgique tiendra systématiquement compte de l'objectif de développement durable dans l'élaboration de son droit de l'entreprise. Cet objectif se traduira par une législation claire et cohérente, sur laquelle les entreprises peuvent fonder leurs décisions à long terme. Les entreprises pourront ainsi s'inscrire dans la transition vers une économie durable en toute sécurité juridique.

3 QUELLES SONT LES ACTIONS À ENTREPRENDRE ?

Comme on l'a dit, l'élaboration d'un droit de l'entreprise durable pose de grands défis. D'une part, ces défis sont liés à l'objectif de développement durable proprement dit. D'autre part, la traduction de cet objectif en normes et réglementations juridiques pose des défis qui lui sont propres.

Le développement durable suppose la recherche d'un équilibre entre les aspects sociaux, économiques et environnementaux, en tenant compte de la solidarité entre les générations. Le point de départ de cet exercice devrait être que ces différents intérêts ne sont pas contradictoires, mais peuvent être alignés. La traduction concrète de cet objectif dans la réglementation présuppose donc toujours une prise en compte de tous les intérêts en jeu.

Afin de concrétiser cette prise en compte, toute nouvelle législation doit être sérieusement évaluée en fonction de critères de durabilité prédéfinis. Ainsi, la politique de durabilité deviendrait réellement une partie intégrante de la politique législative. Dans ce cadre, la capacité des (petites et grandes) entreprises doit également être prise en compte.

Dans l'élaboration d'un droit de l'entreprise durable, il faut tendre vers un équilibre approprié entre des normes ouvertes et des normes détaillées. Les normes ouvertes ont l'avantage de pouvoir évoluer, sur la base de nouvelles connaissances, mais elles ont l'inconvénient de comporter un élément inhérent d'insécurité juridique. Les normes détaillées apportent une sécurité juridique, mais peuvent parfois être trop rigides et statiques.

Dans l'élaboration d'un droit de l'entreprise durable, le législateur doit tenir compte d'un certain nombre d'éléments.

Premièrement, les évolutions technologiques. Les innovations des entreprises ne connaissent pas de limites. Ainsi, les entreprises, avec d'autres parties prenantes, peuvent contribuer à la réalisation du développement durable. Afin de tirer profit de ces innovations, le droit de l'entreprise doit toujours être adapté aux dernières évolutions technologiques et ne doit pas les bloquer ou les ralentir.

Deuxièmement, la capacité des entreprises belges. La transition vers un droit de l'entreprise durable nécessite des ajustements majeurs et ne peut se faire du jour au lendemain. Elle doit progresser par étapes, sur la base de jalons précis. Dans ce cadre, il faut être attentif à la surcharge administrative et tendre vers des normes uniformes et claires, de préférence au niveau international et européen.

La révolution dans le marché du travail et le secteur public

Le vieillissement de notre population entraîne une forte augmentation continue des dépenses publiques en matière de pensions et de soins de santé et de nombreux départs du marché du travail. Seuls un marché du travail qui fonctionne bien et un système de sécurité sociale activateur permettront de (ré)orienter rapidement les ressources humaines et les talents vers les emplois prometteurs qui seront créés à l'avenir par les transitions numérique et verte. Au cours des prochaines décennies, il sera également nécessaire d'opérer un changement majeur vers des pouvoirs publics nettement plus efficaces, de meilleure qualité et plus simples, et ce, à tous les niveaux.

CONSTAT

Au cours des neuf premiers mois de 2021, 70,3% en moyenne de la population belge âgée de 20 à 64 ans était active. Notre taux d'emploi se situait ainsi toujours sous la moyenne européenne et bien en dessous du niveau de l'Allemagne et des Pays-Bas (tous deux autour de 80%). Au sein de l'Union européenne, seules la Croatie, l'Espagne, l'Italie et la Grèce font moins bien que la Belgique. Par ailleurs, le taux de vacance est très élevé en Belgique, bien plus que dans les pays européens environnants.

La présence simultanée de ces deux constats est symptomatique du mauvais fonctionnement du marché du travail belge, qui se caractérise par une multitude de faiblesses structurelles : un coin salarial fiscal et parafiscal écrasant qui rend le travail très coûteux mais aussi peu rémunérateur, des régimes d'allocations peu activateurs qui maintiennent les gens dans l'inactivité, une constitution de la retraite qui n'incite pas non plus fortement à l'activité, une législation du (temps de) travail rigide qui permet peu de personnalisation et impose des seuils élevés pour les personnes aux profils plus difficiles appelées « outsiders », un faible alignement des programmes d'enseignement sur les besoins des entreprises, une culture inadéquate de l'apprentissage tout au long de la carrière, etc.

Un tel gaspillage de main-d'œuvre et de talents est intenable si nous voulons maîtriser les coûts du vieillissement de la population. Toutes choses étant égales par ailleurs, il y aura en 2050 deux fois plus de personnes à l'âge de la retraite par personne en âge de travailler qu'aujourd'hui. De plus, le taux d'emploi peu élevé et la faible mobilité de la main-d'œuvre pèsent également sur le potentiel de croissance de notre économie. Une révolution de notre marché du travail est donc nécessaire également pour renforcer la croissance.

Par ailleurs, un changement radical s'impose aussi dans le secteur public. En effet, toutes les études montrent que les autorités belges coûtent cher et que la qualité de leurs services est souvent inférieure à celle des pays ayant un niveau de dépenses identique ou inférieur. En particulier, les dépenses de personnel dans notre pays sont plus élevées que la moyenne de l'UE pour presque toutes les fonctions publiques et beaucoup plus élevées que la moyenne de nos pays voisins. Notre structure étatique complexe, une certaine tendance à la surréglementation et un statut du personnel peu motivant n'y sont certainement pas étrangers. Dans le même temps, jusqu'à récemment, il y avait un manque flagrant d'investissements publics stimulant la croissance.

TRANSITION

La partie qui suit énumère les différents ingrédients nécessaires à cette révolution du marché du travail : un système de sécurité sociale plus activateur, des négociations salariales libres sans indexation automatique des salaires, des charges (para)fiscales moindres sur le travail, plus de place pour des formes d'emploi plus flexibles, un système de retraite qui récompense le travail et un meilleur modèle de concertation sociale.

Un certain nombre de pistes importantes sont également avancées pour rendre les autorités belges plus efficaces, avec une meilleure réglementation, moins de bureaucratie et des fonctionnaires motivés offrant des services de qualité aux citoyens et aux entreprises. En gérant plus efficacement les dépenses publiques actuelles, des fonds pourraient être libérés dans le cadre d'un budget sain pour les investissements d'infrastructure indispensables.

OÙ VOULONS-NOUS ÊTRE EN 2030 ?

- P50** Un pays où 80% des personnes âgées de 18 à 67 ans ont un emploi
- P52** Un pays sans indexation salariale où l'évolution des salaires est négociée librement entre partenaires sociaux responsables
- P54** Un pays avec un système fiscal simple et compétitif qui rémunère le travail et mise sur les transitions à venir
- P56** Un pays où l'on donne toute leur place à des méthodes de travail nouvelles et flexibles, adaptées à la réalité économique et sociale
- P58** Un pays où le système de pension reste soutenable et juste à long terme et valorise le travail
- P60** Un pays doté d'un nouveau modèle de concertation socio-économique
- P62** Un pays où les finances publiques sont assainies, libérant plus de marge pour les investissements publics
- P64** Un pays où les citoyens et les entreprises peuvent compter sur des pouvoirs publics efficaces et conviviaux, fondés sur une politique du personnel performante
- P66** Un pays doté de réglementations de qualité et applicables

18 UN PAYS OÙ 80% DES PERSONNES ÂGÉES DE 18 À 67 ANS ONT UN EMPLOI

1 OÙ EN SOMMES-NOUS AUJOURD'HUI ?

Le vieillissement de la population active s'accélère et le rapport entre les personnes âgées de 65 ans et plus et les personnes en âge de travailler diminue : d'ici à 2050, il doublera, rendant le vieillissement impayable. Notre pays est également celui où la carrière professionnelle est la plus courte : avec une carrière moyenne de 33,6 ans, la Belgique compte parmi les moins bons élèves d'Europe.

Dans le même temps, la Belgique a un taux de vacance parmi les plus élevés d'Europe : une tendance à la hausse qui ne fait que s'intensifier et qui met surtout douloureusement en évidence l'énorme décalage avec le taux d'inactivité pourtant élevé.

Nous avons besoin d'un cadre macro- et socio-économique global favorable, qui mise suffisamment sur la compétitivité de nos entreprises, ce qui génère des emplois et des revenus et donne à nouveau une impulsion positive à notre économie et à notre prospérité. Toutefois, afin

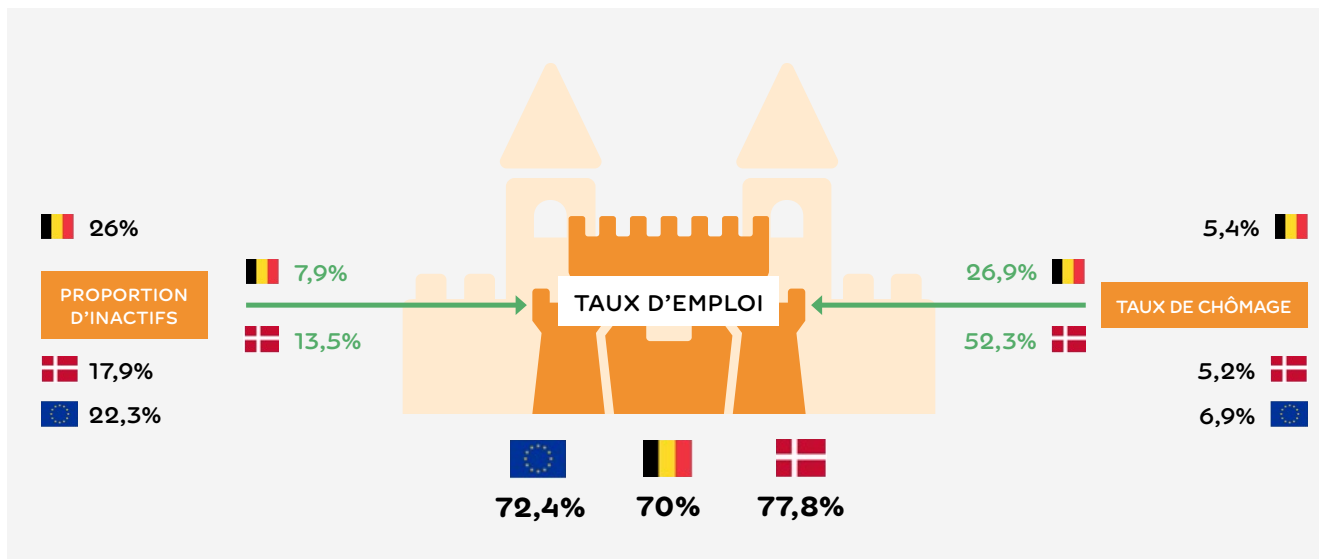
de garantir notre compétitivité, plusieurs réformes importantes sont nécessaires pour que la Belgique puisse renouer davantage avec la croissance économique.

Bien que le taux d'emploi soit en légère augmentation, il est encore loin d'être suffisant pour atteindre l'objectif du gouvernement de 80% et répondre au grand besoin de main-d'œuvre. Des mesures ciblées supplémentaires s'imposent.

2 OÙ VOULONS-NOUS ÊTRE EN 2030 ?

Avec un taux de vacance qui ne cesse d'augmenter et une technologique en constante évolution, nous avons besoin de tout le monde. Nous devons donc nous efforcer de créer un marché du travail inclusif, où chaque talent compte et peut être déployé de manière optimale, indépendamment de son sexe, son âge, son origine, son niveau de formation... Nous devons également nous efforcer d'instaurer une culture générale de la réflexion

Insiders / Outsiders



↔ Mobilité professionnelle
Source : Eurostat 2020 - 20-64 ans



Notre marché du travail est une forteresse qui protège principalement les insiders et exclut les outsiders.

sur la carrière, où chacun peut organiser et façonner sa propre carrière et en est également responsable par le biais du développement des compétences, de régimes de congé plus simples, de trajectoires de transition modernes, d'une politique de fin de carrière flexible permettant de rester actif plus longtemps...

Il faut rendre les carrières plus durables : travailler plus longtemps et mieux, abaisser les seuils d'accès au travail, donner une chance aux personnes que l'on ne peut pas atteindre suffisamment aujourd'hui et les aider à trouver un emploi, attirer et maintenir les personnes en poste de manière optimale, un droit du travail dynamique et une politique du marché du travail

inclusive où chaque talent compte, indépendamment de son origine, son âge, son sexe ou son milieu.

Il faut également repositionner la Belgique sur la carte internationale comme pays d'accueil attrayant pour les talents étrangers hautement qualifiés. Aujourd'hui, elle occupe seulement le 19^{ème} rang en moyenne dans les indicateurs de l'attractivité pour les talents de l'OCDE (qui mesurent l'attractivité de 35 pays de l'OCDE pour les talents étrangers hautement qualifiés) et est loin derrière plusieurs pays voisins. Nous devons donc prendre des mesures visant à faire de notre pays un pays d'accueil attractif pour les meilleurs talents.

3 QUELLES SONT LES ACTIONS À ENTREPRENDRE ?

- La responsabilisation est encore aujourd'hui une pièce manquante du puzzle. Si nous voulons atteindre le taux d'emploi de 80% visé au niveau fédéral, nous avons besoin d'indicateurs clés de performance pour une véritable politique activatrice. Un autre moyen d'y parvenir est de limiter les allocations de chômage dans le temps au niveau fédéral, après quoi le budget libéré pourra être utilisé par les Régions pour une véritable activation.
- Il faut supprimer les seuils d'accès à notre marché du travail. Notre marché du travail est une forteresse qui protège principalement les insiders et exclut les outsiders. Divers seuils (droit du licenciement, protection rigide des travailleurs conduisant à une cage dorée, coûts salariaux exorbitants pour les entreprises, différence trop faible entre chômage et travail) font qu'il est très difficile pour les outsiders de trouver un emploi. C'est la raison pour laquelle l'activation persistante et le travail sur mesure sont fondamentaux.
- Nous devons tous rester actifs plus longtemps. Chacun doit pouvoir travailler plus longtemps de manière durable. Les systèmes de retraite anticipée devraient être supprimés progressivement et remplacés par la possibilité de prendre une retraite à temps partiel. Au niveau des pensions, nous préconisons un bonus pour ceux qui travaillent plus longtemps et un malus pour ceux qui s'arrêtent plus tôt.
- Il faut réagir plus rapidement et réorienter les malades de longue durée ou ceux qui ne se sentent pas heureux dans leur travail. Il est nécessaire d'avoir une vision différente de la maladie : que peuvent encore faire ces personnes, comment les garder à bord ?
- Nous avons besoin de tout le monde. Par conséquent, nous devons nous concentrer sur une politique qui donne des chances à tous. Cela signifie qu'il faut encourager les personnes inactives à être actives sur le marché du travail - la meilleure garantie contre la pauvreté et pour le bien-être. Toutefois, cet objectif ne pourra pas être atteint en consolidant davantage la forteresse ou par un système de sécurité sociale désincitatif qui, pour certains groupes, renforce encore les seuils à l'emploi déjà élevés générés par la forteresse.
- Une migration économique souple, parallèlement à des mesures activatrices de notre réserve de main-d'œuvre nationale, est nécessaire pour combler les pénuries visibles sur le marché du travail, pour les fonctions tant hautement que moyennement qualifiées. Dans cette optique, il faut opérer sur deux plans, à la fois miser sur l'activation des demandeurs d'emploi et des inactifs belges et attirer plus doucement les profils en pénurie via la migration économique.

19 UN PAYS SANS INDEXATION SALARIALE OÙ L'ÉVOLUTION DES SALAIRES EST NÉGOCIÉE LIBREMENT ENTRE PARTENAIRES SOCIAUX RESPONSABLES

1 OÙ EN SOMMES-NOUS AUJOURD'HUI ?

Depuis des décennies, la compétitivité des entreprises belges est régulièrement mise en péril par notre système d'indexation automatique des salaires. La Belgique est, avec le Luxembourg, le seul pays où un tel système d'indexation automatique généralisée des salaires existe encore. Cela rend nos entreprises particulièrement vulnérables. À chaque flambée internationale des prix du pétrole ou des matières premières, nos coûts salariaux augmentent plus et plus vite que ceux de nos principaux concurrents, ce qui affecte notre compétitivité et nos parts de marché internationales. Ces dérapages des coûts salariaux se soldent toujours par des pertes d'emplois importantes. Ainsi, 300.000 emplois (-14%) ont été perdus dans le secteur privé entre 1975 et 1984 et 80.000 (-3,5%) de plus entre 1991 et 1994.

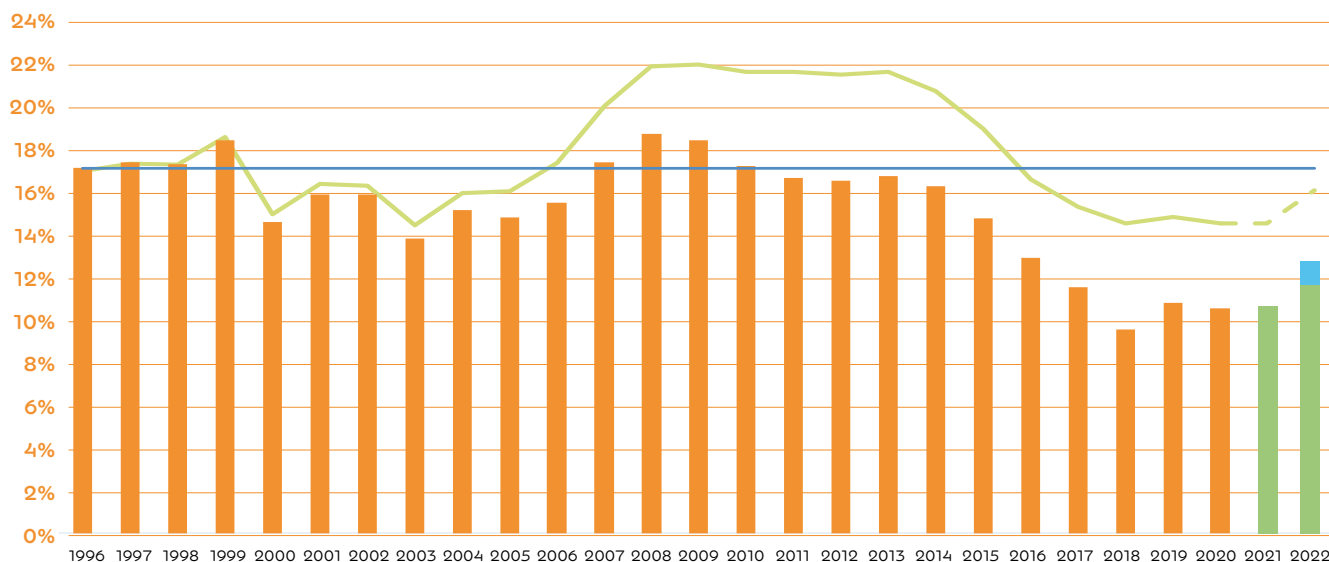
C'est aussi la raison pour laquelle en 1996, juste avant l'adhésion à l'Union monétaire européenne, une loi a tenté de contrôler les augmentations salariales s'ajoutant à l'indice. Et ce grâce à une « norme salariale » basée sur la différence entre l'augmentation prévue des salaires dans les trois principaux pays voisins (Allemagne, France et Pays-Bas) et les prévisions d'indexation en Belgique. Cependant,

comme l'inflation en Belgique a été systématiquement sous-estimée et les augmentations salariales dans les pays voisins surestimées, notre handicap salarial dépassait 18% en 2008.

Par rapport à l'étranger, il faut également noter que ce ne sont pas tant les salaires nets qui sont plus élevés que dans nos pays voisins, mais plutôt les charges fiscales et parafiscales qui s'ajoutent à ces salaires. Avec 56%, la Belgique était en 2014 la championne du monde du « coin salarial », c'est-à-dire de la différence entre les coûts salariaux et les salaires nets. Et ce malgré un certain nombre de mesures fiscales (non-versement du précompte professionnel sur le travail en équipe, la R&D) et parafiscales ciblées entre 2003 et 2013.

C'est pourquoi, en 2015, le gouvernement Michel a décidé d'appliquer un saut d'index de 2% et de réduire les cotisations patronales à 25% (tax shift). En outre, les faiblesses de la loi de 96 ont également été corrigées par une modification législative adoptée en mars 2017. Toutes ces mesures ont permis de réduire le handicap salarial absolu de 18% à 10,6% en 2020 (voir graphique), ce qui a entraîné une très forte croissance de l'emploi dans le secteur privé.

Handicap salarial (par heure) dans le secteur privé





En 2021, notre pays était encore, avec 51,5%, le champion du monde du coin salarial.

Ces derniers mois, la forte hausse des prix internationaux du gaz, du pétrole et de l'électricité a poussé l'inflation dans notre pays à plus de 8%, le niveau le plus élevé depuis près de 40 ans. Cela entraîne à nouveau une augmentation (beaucoup) plus forte de nos coûts salariaux par rapport à ceux des pays voisins. Et ce malgré les marges de sécurité supplémentaires prévues en 2017 dans la loi sur la norme salariale.

On constate donc que la loi peut atténuer dans une certaine mesure les effets d'un système structurellement dangereux, mais qu'elle ne peut apporter une solution fondamentale à long terme et certainement pas en cas de chocs inflationnistes plus importants. La loi est donc surtout une bonne solution de second choix.

En outre, avec 51,5%, nous sommes toujours les champions du monde du coin salarial en 2021. Il est donc incompréhensible que le gouvernement actuel ait revu à la baisse les systèmes fiscaux existants de réduction des charges sur le travail (dispense de versement du précompte professionnel) par le biais du mini-tax shift, qui réduit en même temps quelque peu les cotisations personnelles.

Les cotisations patronales de sécurité sociale fixées à 25% restent également très élevées dans une perspective internationale.

2 OÙ VOULONS-NOUS ÊTRE EN 2030 ?

En 2030, les entreprises belges n'auront plus à supporter un handicap salarial structurel par rapport aux trois pays voisins. Une réduction drastique des cotisations ONSS sur le travail à 20% et une application stricte de la loi de 96 élimineront le handicap salarial au cours de la période 2025-2030.

Afin de maintenir structurellement la compétitivité des entreprises par la suite et de renforcer la création d'emploi dans le secteur privé, l'indexation automatique des salaires sera supprimée d'ici 2030 et remplacée par une négociation interprofessionnelle bisannuelle sur l'augmentation de l'enveloppe globale de rémunération des travailleurs, c'est-à-dire à la fois l'ajustement du pouvoir d'achat et l'augmentation des salaires réels. Dans un tel contexte, sans automatismes dans la formation des salaires et avec l'élimination du handicap, la loi actuelle sur la norme salariale pourra également être supprimée.

Dès lors, les négociations salariales se dérouleraient de la même manière que chez nos trois grands voisins, nous ne serions plus le seul pays confronté à une spirale directe salaires-prix et les partenaires sociaux auraient à nouveau une plus grande liberté de négociation.

Enfin, il convient de pérenniser et de simplifier les réductions de charges octroyées via le précompte professionnel.

3 QUELLES SONT LES ACTIONS À ENTREPRENDRE ?

D'ici 2023 : pérennisation et simplification des différents systèmes de dispense de versement du précompte professionnel.

Entre 2023 et 2030 : poursuite de la résorption du handicap salarial absolu de 10% par la baisse des cotisations patronales à 20% et des accords salariaux modérés dans le cadre de la loi 96.

- Le 1/1/2030 : abrogation par la loi de toutes les CCT sectorielles d'indexation.
- Le 1/1/2030 : abrogation de la loi de 96.

- Handicap absolu des coûts salariaux avec récentes augmentations de l'inflation (BE/MOY3) (prévisions FEB)
- Handicap absolu des coûts salariaux (BE/MOY3) (prévisions rapport technique CCE)
- Handicap absolu des coûts salariaux (BE/MOY3)
- Niveau 1996
- p.m. sans tenir compte des subventions salariales
- p.m. sans tenir compte des subventions salariales (prévisions rapport technique CCE)

Sources : CCE et calculs FEB

20 UN PAYS AVEC UN SYSTÈME FISCAL SIMPLE ET COMPÉTITIF QUI RÉMUNÈRE LE TRAVAIL ET MISE SUR LES TRANSITIONS À VENIR

1 OÙ EN SOMMES-NOUS AUJOURD'HUI ?

C'est une évidence : la pression fiscale sur les revenus du travail est trop élevée en Belgique. Diverses organisations internationales telles que l'OCDE et le FMI, mais aussi notre propre Conseil supérieur des finances⁽¹⁾, constatent qu'il y a un problème majeur. La Belgique fait partie des pays où le revenu disponible est le plus faible après déduction des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu du salaire brut. La Belgique a les taux marginaux d'impôt des personnes physiques les plus élevés par rapport à nos pays voisins (voir graphique) et il n'y a pas de plafonnement des cotisations de sécurité sociale. En outre, par rapport à nos pays voisins, le coïncidence salarial, c'est-à-dire l'écart entre le coût salarial pour l'employeur et le revenu net du travailleur, est particulièrement élevé.

Dans notre propre étude⁽²⁾, nous avons constaté que la différence de revenu disponible avec les pays voisins est encore plus grande selon le niveau de revenu. Les travailleurs dont les revenus sont égaux à 50% du revenu moyen (environ le montant du revenu minimum) sont parmi ceux dont le salaire net résiduel est le plus élevé par rapport aux pays voisins. La raison principale en est le bonus à l'emploi social et fiscal, qui vise exclusivement les bas revenus. Une comparaison dans le temps pour la période

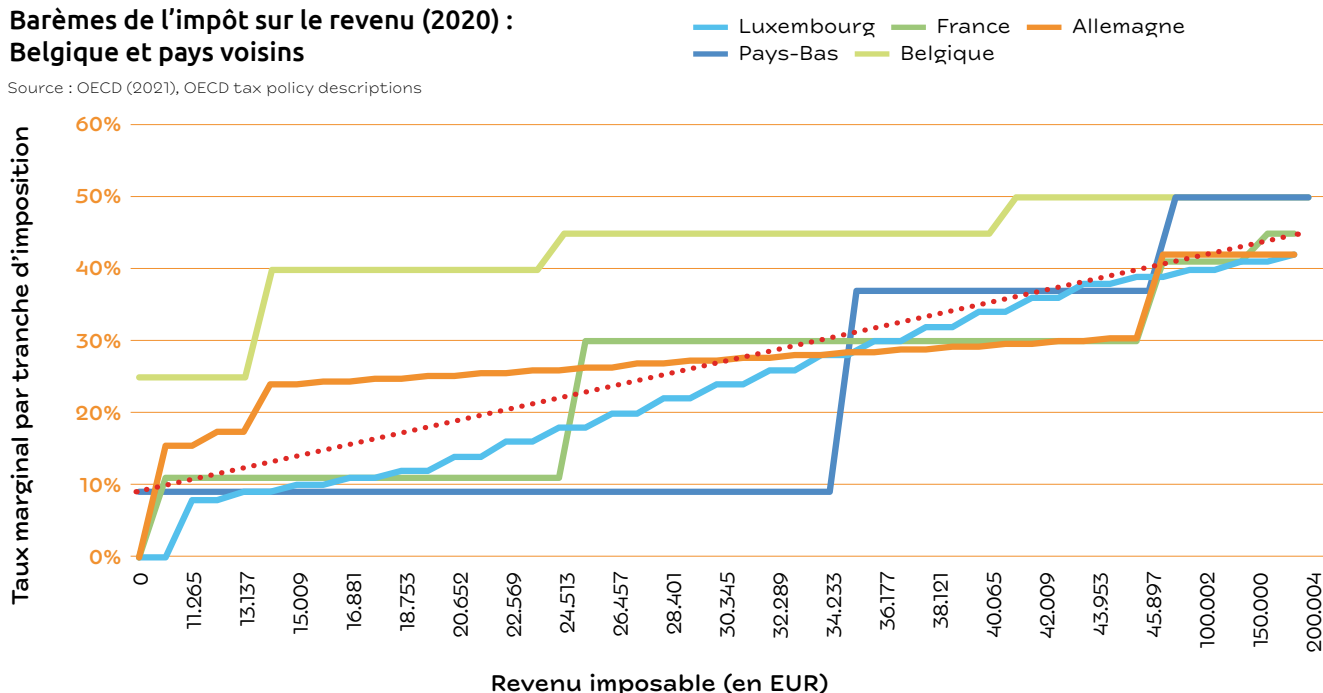
2001-2020 montre que le revenu disponible a surtout augmenté pour les bas salaires en vingt ans (jusqu'à 16% du revenu brut).

Il est donc de plus en plus difficile de récompenser financièrement les travailleurs pour leurs talents et leur engagement et de les lier ainsi à l'entreprise à moyen et long terme. Pourtant, les régimes de rétribution fiscale qui ont été créés permettent aux employeurs de répondre aux besoins de leurs travailleurs de manière flexible et personnalisée, que ce soit en termes de pouvoir d'achat, de santé, de pension, de mobilité, d'horaires flexibles, etc. Et les systèmes de rétribution participatifs individuels et collectifs restent indispensables pour motiver les travailleurs.

Enfin, le contexte international met en évidence l'utilisation de la fiscalité verte pour décourager les comportements nuisibles au climat. Or, dans le contexte belge, les outils de pilotage, comme l'augmentation des taxes sur la consommation pour internaliser le prix du carbone, ont inévitablement un impact sur le niveau des prix et donc sur les coûts salariaux en raison de l'indexation automatique des salaires. Les fortes augmentations des prix de l'énergie en 2021 et 2022 (à savoir une hausse du prix des combustibles fossiles et de l'électricité) suivies d'indexations successives des salaires en sont un exemple concret.

Barèmes de l'impôt sur le revenu (2020) : Belgique et pays voisins

Source : OECD (2021), OECD tax policy descriptions





Un cadre fiscal simplifié, juridiquement sûr, stable et prévisible est plus nécessaire que jamais.

2 OÙ VOULONS-NOUS ÊTRE EN 2030 ?

Compte tenu de l'incohérence, du manque de transparence et de la pression fiscale élevée en Belgique, la première chose à viser est un système fiscal qui non seulement rémunère le travail, mais qui permet aussi de gagner plus si l'on travaille plus. En 2030, une promotion implique, pour chaque travailleur, une différence significative sur son compte bancaire, tout en maintenant les coûts salariaux de l'employeur dans des limites raisonnables. Dans un système fiscal idéal, il devrait être (para) fiscalement intéressant pour l'employeur et le travailleur de choisir une indemnisation monétaire ou un des systèmes de rétribution mis à disposition par l'employeur. Le barème fiscal de la Belgique en 2030 se situe aux alentours des tranches et taux d'imposition moyens des pays voisins (voir la ligne rouge dans le graphique).

Simplifier ne veut pas dire tout supprimer. Les rémunérations flexibles et sur mesure (comme par exemple le budget mobilité) et les systèmes de participation ont fait leur preuve. Ils doivent être pérennisés et simplifiés.

Le réchauffement climatique est indéniablement l'un des plus grands défis de notre époque. Des mesures permanentes encourageant des comportements appropriés sont nécessaires, mais elles doivent être aussi neutres que possible par rapport à l'index. La Belgique de 2030 aura réalisé avec succès nombre de transitions en cours, par une fiscalité non plus pénalisante mais facilitant les investissements de transition indispensables (l'énergie la moins chère reste celle que l'on ne doit pas utiliser).

(1) Conseil supérieur des finances (2020) Réduction des prélèvements sur le travail et les possibilités de financement.

(2) FEB (2021). Comparaison géographique et temporelle de la pression fiscale sur le travail en Belgique

3 QUELLES SONT LES ACTIONS À ENTREPRENDRE ?

Au cours des deux dernières décennies, les gouvernements fédéraux successifs ont réussi à élargir le fossé entre l'inactivité et le travail. Il faut poursuivre cette tendance par des mesures structurelles, notamment en élargissant les tranches d'imposition et en abaissant les taux de l'impôt des personnes physiques, afin de réduire à l'avenir le coin fiscal sur le travail, y compris pour les hauts et moyens salaires, sans augmenter le coût salarial pour l'employeur.

Un cadre fiscal simplifié, juridiquement sûr, stable et prévisible est plus nécessaire que jamais. En ce qui concerne les instruments privés de rétribution fiscale, il ne faut évidemment pas jeter le bébé avec l'eau du bain. Il est important de continuer à miser sur la simplification et l'harmonisation de la législation fiscale et sociale dans ce domaine. Par conséquent, il faut rendre le système plus cohérent dans ses objectifs, apporter plus de clarté et assurer la prévisibilité nécessaire pour les employeurs et les travailleurs.

La fiscalité sur la consommation verte devrait encourager positivement les investissements dans les projets verts. L'internalisation du prix du carbone devrait être exclue autant que possible de l'impact des prix sur l'index salarial. Les recettes fiscales devraient être utilisées autant que possible pour faciliter et stimuler les investissements productifs publics et privés, par exemple dans les infrastructures et les technologies.

21 UN PAYS OÙ L'ON DONNE TOUTE LEUR PLACE À DES MÉTHODES DE TRAVAIL NOUVELLES ET FLEXIBLES, ADAPTÉES À LA RÉALITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

1 OÙ EN SOMMES-NOUS AUJOURD'HUI ?

Les entreprises évoluent aujourd'hui dans un monde en mutation rapide, qui leur impose d'être de plus en plus flexibles, innovantes et compétitives et de remettre constamment en question et d'adapter ou de renouveler complètement leurs structures et leurs modèles d'entreprise pour rester productives et compétitives.

Nous constatons toutefois que les entreprises éprouvent aujourd'hui des difficultés ou ne parviennent pas à rapidement introduire les mesures et utiliser les instruments de flexibilité nécessaires.

Les possibilités d'organisation flexible du travail sont beaucoup moins développées et utilisées en Belgique que dans nos pays voisins et dans les autres pays de l'UE-15.

Les horaires atypiques, tels que le travail à temps partiel, le travail temporaire, le travail en équipe, y sont toujours moins développés que dans les pays voisins et le reste de l'UE.

Les nouvelles formes de travail ou les adaptations des formes de travail actuelles résultant du développement de nouvelles technologies et de la numérisation ne peuvent

être suffisamment introduites et développées en Belgique (notamment en raison de la rigidité du cadre juridique et du manque de courage politique pour modifier les droits existants).

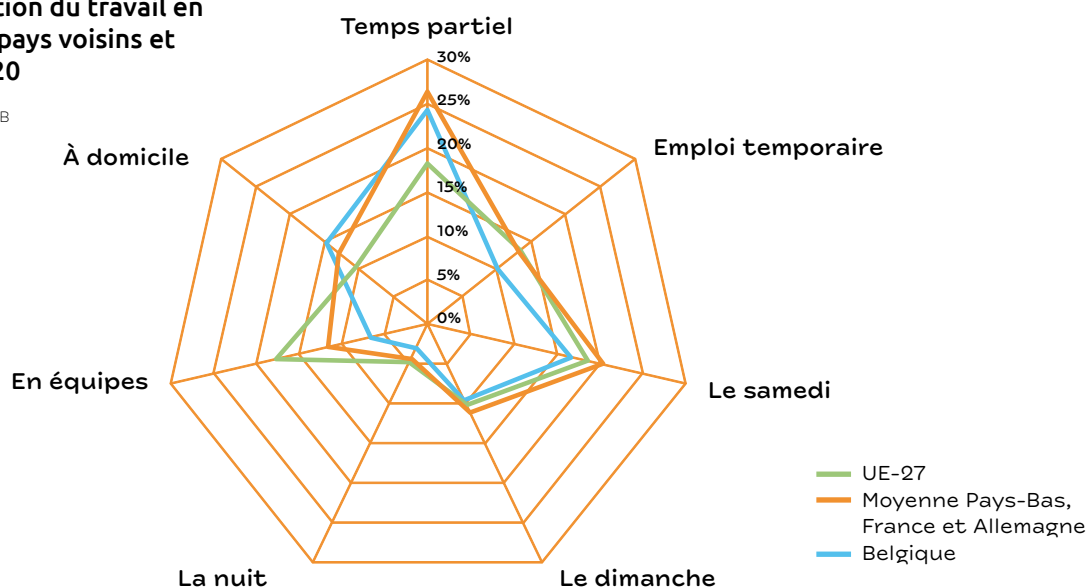
La mentalité actuelle et les nouvelles méthodes de travail, également appelées NWO (new ways of working), qui seront encore plus présentes en 2030, sont fondées sur la confiance mutuelle et le résultat. Elles sont en contradiction avec le cadre juridique existant, focalisé sur le contrôle du temps de travail.

Une grande partie de la législation sociale qui régit l'organisation du travail dans les entreprises date des années 60 à 80 du siècle passé. Elle se fonde principalement sur le modèle de la grande industrie (charbon, acier, textile...) qui dominait alors dans notre pays et qui se caractérise par un lien hiérarchique rigide et des horaires fixes. Avec en conséquence rigidité, complexité et manque de flexibilité.

Les lourdes procédures pour introduire des méthodes de travail plus flexibles, qui donnent un droit de veto aux syndicats, rendent non négociables ou impayables les mesures nécessaires pour rester compétitif et productif.

Formes d'organisation du travail en Belgique, dans les pays voisins et dans l'UE 27 en 2020

Source : Eurostat, calculs FEB





Une organisation du travail moderne, un droit du travail moderne et un marché du travail dynamique offrent des chances plus nombreuses et meilleures à chacun.

2 OÙ VOULONS-NOUS ÊTRE EN 2030 ?

Notre objectif est de créer des entreprises flexibles et compétitives, capables de réagir rapidement et de manière appropriée à l'évolution des circonstances, garantissant ainsi la croissance économique et la création d'emplois.

Les nouvelles formes de travail résultant, entre autres, des technologies numériques actuelles et futures doivent avoir toutes les chances et tout l'espace nécessaires pour se développer et croître dans notre pays.

Les formes de travail nouvelles/actuelles, basées sur la confiance, l'autonomie et les résultats, qui se répandent de plus en plus dans les entreprises, doivent être intégrées dans la législation.

Cela requiert plus de travail sur mesure, une marge d'expérimentation de solutions innovantes et durables, une certaine liberté dans la politique RH et de la flexibilité pour trouver des solutions appropriées sur le terrain afin de concilier les besoins de l'entreprise et ceux du travailleur. Une organisation du travail moderne, un droit du travail moderne avec une législation plus simple et plus souple et un marché du travail dynamique offrent des chances plus nombreuses et meilleures à chacun.

Dans ce contexte, le droit du travail doit être adapté en profondeur, voire complètement réécrit.

Il faut prévoir des procédures acceptables qui permettent la concertation tout en empêchant les blocages et qui aident les entreprises à réagir avec souplesse à tous les bouleversements et changements, et ce d'une manière adaptée à l'entreprise.

3 QUELLES SONT LES ACTIONS À ENTREPRENDRE ?

Une modernisation du cadre juridique, prévoyant entre autres :

- La possibilité de mettre en place des expériences ou des projets pilotes en vue d'élaborer un régime à la mesure de l'entreprise ;
- Plus de dispositions législatives « self-executing » permettant une organisation du travail plus flexible ;
- La réécriture des dispositions relatives au temps de travail (e.a. la loi sur le travail du 16.03.1971), des régimes de travail plus flexibles et des mesures concrètes en faveur de la flexibilité de l'organisation du travail telles que l'annualisation du temps de travail (calcul du temps de travail sur une base annuelle plutôt qu'hebdomadaire) pour les travailleurs à temps plein et à temps partiel sans procédure d'introduction ni surcoût, une simplification et la démocratisation du régime des heures supplémentaires et la possibilité de travailler en soirée (jusque 24h) sans procédure ou surcoût ;
- Plus de possibilités de conclure des accords par consentement mutuel entre l'employeur et le travailleur ;
- Un cadre pour un travail indépendant du temps et du lieu de travail.

Une réforme de la concertation sociale : (voir la fiche « Un pays doté d'un nouveau modèle de concertation socioéconomique », p. 60):

- Des procédures d'introduction simplifiées et écourtées ;
- La possibilité de conclure des CCT avec au minimum une organisation syndicale représentative plutôt qu'avec toutes les organisations syndicales représentées au sein de l'entreprise, et ce dans tous les domaines de l'organisation du travail ;
- La possibilité de conclure des CCT avec la délégation syndicale ;
- La possibilité d'introduire des mesures via une modification du règlement de travail dans toutes les entreprises, y compris celles ayant une délégation syndicale.

22 UN PAYS OÙ LE SYSTÈME DE PENSION RESTE SOUTENABLE ET JUSTE À LONG TERME ET VALORISE LE TRAVAIL

1 OÙ EN SOMMES-NOUS AUJOURD'HUI ?

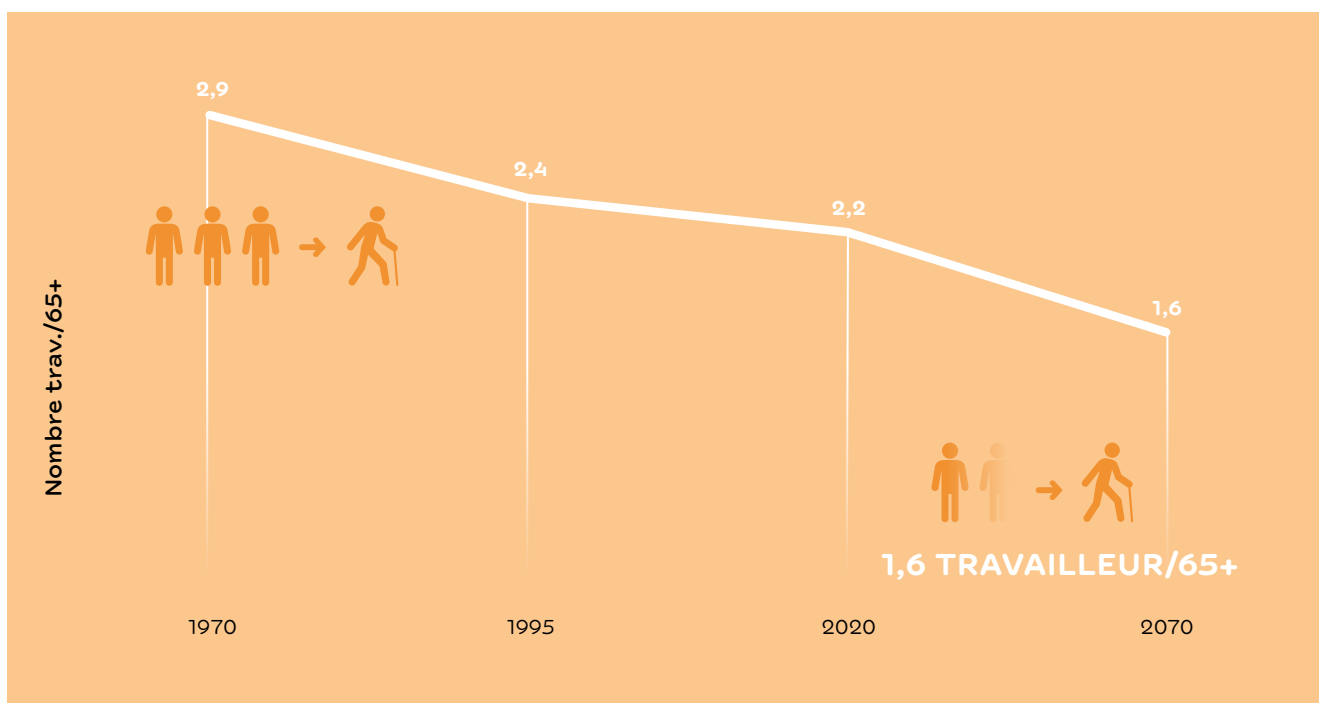
Avec près de 50 milliards EUR par an, les dépenses de pensions constituent le principal poste de dépenses de la sécurité sociale. Au vu du vieillissement de la population, elles ne peuvent que continuer de croître de manière importante dans les prochaines décennies, alors que la proportion d'actifs appelés à les financer ne cessera de diminuer (en raison de la baisse de la fécondité et du raccourcissement des carrières).

L'équilibre du régime repose aujourd'hui entièrement sur une dotation de l'État qui croît d'année en année. Cette dotation alimente la dette publique, dont la charge est transmise aux générations futures.

Ceci n'est pas soutenable à long terme et cela d'autant moins que notre modèle coûteux n'offre pas un niveau de pension adéquat à tous les travailleurs et qu'il n'offre que peu de perspectives aux jeunes générations.

Enfin, notre système n'est plus en adéquation avec les évolutions sociologiques et économiques. D'abord, parce qu'il a été bâti sur le modèle patriarcal où seul l'homme travaillait dans un ménage stable. Ce modèle a subi des évolutions importantes et durables. Ensuite, parce que certaines différences entre régimes (salariés et contractuels, fonctionnaires et indépendants) sont devenues difficiles à justifier aujourd'hui (durée de carrière, taux de remplacement de la pension légale, salaire de référence, régimes de fin de carrière...). Enfin, au gré des adaptations successives du système, le modèle est devenu peu incitatif au travail, faisant ainsi obstacle à la réalisation de l'objectif de 80% de taux d'emploi.

Toujours moins de travailleurs par personne de 65 ans et plus





Une réforme des pensions doit faire en sorte que le travail rapporte plus que le non-travail.

2 OÙ VOULONS-NOUS ÊTRE EN 2030 ?

Nous voulons mettre en place un système de pension financièrement soutenable, plus juste mais aussi plus compréhensible.

Ce système devra être financièrement soutenable sur le long terme. Il devra donc être capable de s'autoréguler face aux évolutions démographiques et aux aléas économiques. Dans ce contexte, les efforts seront répartis équitablement entre les actifs et les pensionnés. Laisser filer la dette sur le dos des générations futures ou concentrer tous les efforts sur les seuls actifs au travail ne sont plus des options. Dans ce contexte, la FEB soutient l'introduction d'un compte pension.

Un régime de pension plus juste suppose de supprimer les différences entre régimes (salariés, fonctionnaires et indépendants) lorsqu'elles ne se justifient plus objectivement. Cette plus grande convergence devra également faciliter la mobilité entre les statuts.

Plus de justice dans les régimes de pension suppose aussi que le régime soit en mesure d'offrir une pension adéquate. Le travail sera donc davantage valorisé. En outre, la pension légale devra être complétée par une pension du 2^e pilier pour mieux répartir les risques. Des dispositifs de solidarité seront maintenus. Par ailleurs, le 3^e pilier continuera à être encouragé.

Enfin, un régime plus transparent et compréhensible offrira plus de perspectives (confiance) et de choix aux citoyens qui pourront décider en connaissance de cause s'ils veulent poursuivre leur activité ou travailler moins. Les règles devront être claires et prévisibles. Mypension.be poursuivra son développement pour aider les travailleurs dans leurs choix.

3 QUELLES SONT LES ACTIONS À ENTREPRENDRE ?

Si une réforme du marché de l'emploi est nécessaire pour augmenter le taux d'activité à 80% et, partant, les recettes de cotisations, une réforme du régime des pensions est également essentielle. Au minimum, cette réforme doit soutenir la réforme du marché de l'emploi. Pour ce faire, plusieurs leviers doivent être activés simultanément :

- Faire en sorte que le travail rapporte plus que le non-travail et limiter la prise en compte de périodes assimilées dans le calcul de la pension ;
- Responsabiliser les travailleurs en remplaçant les dispositifs existants de sortie anticipée du travail (RCC et emplois de fin de carrières) par des mécanismes similaires dans le régime des pensions (pension partielle ou anticipée) pour neutraliser l'impact budgétaire des décisions individuelles ;
- Adapter notre régime aux évolutions sociologiques et revoir les mécanismes de droits dérivés pour encourager l'activité des femmes en particulier ;
- Favoriser la mobilité entre statuts en harmonisant les règles de calcul de la pension dans les différents régimes ;
- Encourager la constitution de 2^e et 3^e piliers pour assurer un niveau de pension adéquat. Le 2^e pilier doit être renforcé et rendu plus prévisible pour les employeurs.

Ces mesures risquent d'être insuffisantes pour assurer l'équilibre, surtout si nous n'atteignons pas un taux d'emploi de 80%. Dès lors, pour éviter de gonfler la dette sur le dos des générations futures, nous devons prévoir des mécanismes d'ajustement supplémentaires – et automatiques – qui concerneront tant les actifs (durée de carrière par ex.) que les pensionnés (évolution des pensions).

23 UN PAYS DOTÉ D'UN NOUVEAU MODÈLE DE CONCERTATION SOCIO-ÉCONOMIQUE

1 OÙ EN SOMMES-NOUS AUJOURD'HUI ?

Les piliers de notre modèle de concertation sociale ont trouvé leur fondement après la Seconde Guerre mondiale. Divers organes et institutions ont été créés. Ce furent trente années glorieuses de croissance avec une concertation sociale très représentative qui a accumulé beaucoup de connaissances de terrain. Cela permettait de prendre des décisions en connaissance de cause et de combler le fossé entre la politique et la réalité sur le terrain. Ce sont toujours nos points forts aujourd'hui.

Cependant, avec la crise pétrolière des années 70, notre concertation sociale a montré ses limites, dans la mesure où elle était basée sur l'hypothèse d'une croissance économique continue. Nous avons connu des périodes moins florissantes et même des années de crise. Entre-temps, nous ne pouvons plus ignorer certaines erreurs systémiques de notre modèle de concertation autrefois si réputé.

Il manque aujourd'hui une vision commune. Une stratégie partagée misant sur la croissance est contrecarrée par des conflits idéologiques. La compétitivité de nos entreprises, une des pierres angulaires de la création de prospérité, est menacée par les augmentations automatiques des salaires (lire aussi la fiche « Un pays sans indexation salariale où l'évolution

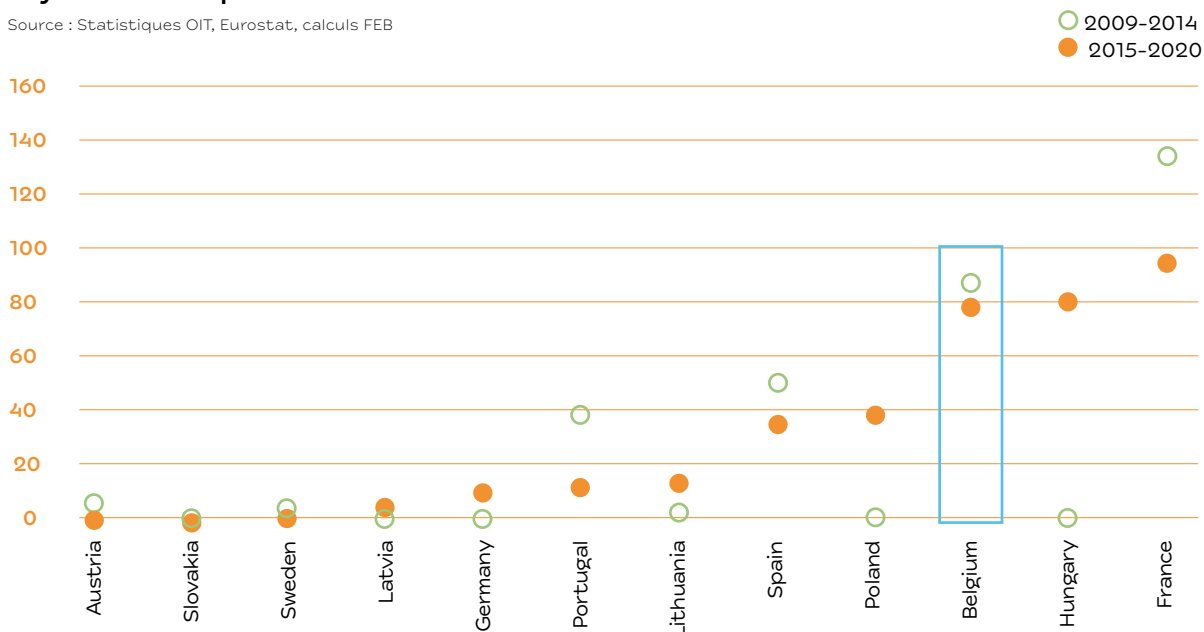
des salaires est négociée librement entre partenaires sociaux responsables», p. 52). Il manque non seulement un objectif commun à notre dialogue social, mais aussi des améliorations sur le plan des acteurs, des règles et du terrain de jeu.

Les partenaires sociaux ont de nombreux pouvoirs et prérogatives. Ils ont reçu du gouvernement un droit de monopole pour représenter les intérêts professionnels et sont, dans une large mesure, profondément impliqués dans la gestion de l'intérêt public. Cette participation au pouvoir social crée également certaines obligations et c'est là que le bât blesse. Dans la société actuelle, il est surprenant que les partenaires sociaux ne puissent être tenus pour responsables de leurs actes et esquivent ainsi leurs responsabilités.

La qualité de la concertation sociale dépend de la qualité de ses acteurs. Cela vaut à tous les niveaux, interprofessionnel, sectoriel et surtout de l'entreprise. Les deux parties ont tout intérêt à avoir des représentants de qualité et doivent y veiller. La législation actuelle, qui protège tous les candidats aux élections sociales contre le licenciement, est allée trop loin et peut inciter certains travailleurs à se présenter pour de mauvaises raisons. Or, cela ne fera pas avancer le dialogue social.

Days not worked per 1000 workers due to strikes and lockouts

Source : Statistiques OIT, Eurostat, calculs FEB





Vers des structures plus simples et une culture fondée sur la confiance, avec des acteurs responsables, des règles claires et un terrain de jeu confortable.

La Belgique figure en troisième position au classement des journées de grève par 1.000 travailleurs.

Ces statistiques, déjà éloquentes, sous-estiment le préjudice subi par les entreprises et les usagers en raison de certaines formes d'actions sociales abusives, telles que blocages routiers, blocages d'accès à l'entreprise, grèves politiques, préavis d'actions à durée indéterminée, interdiction de maintenir au travail les intérimaires non grévistes. Pas plus que les autres droits fondamentaux, le droit de grève n'est illimité. Or, contrairement à la plupart des pays européens, la Belgique ne dispose toujours pas d'une législation en la matière. À l'inverse, les procédures trop lourdes et les vétos verrouillent la marge de manœuvre de nos entreprises (lire aussi la fiche « Un pays où l'on donne toute leur place à des méthodes de travail nouvelles et flexibles, adaptées à la réalité économique et sociale », p. 56)

Le terrain de jeu est, lui aussi, figé dans le passé et n'est plus adapté à l'économie d'aujourd'hui. Le patchwork de commissions paritaires remonte au siècle dernier. Cependant, il est trop facile et préjudiciable à la sécurité juridique et à la compétitivité de nos entreprises d'en faire tout simplement table rase. La prudence est de mise. Les entreprises de taille moyenne comptent, pour leur part, une multitude d'organes qui compliquent la situation. Cela pourrait être organisé plus efficacement.

2 OÙ VOULONS-NOUS ÊTRE EN 2030 ?

Afin de relever les défis actuels (numérisation et 4^e révolution industrielle, vieillissement de la population, climat...) et d'assurer la prospérité des générations futures, nous misons sur un dialogue socio-économique plus efficace et tourné vers l'avenir.

Pour cela, les partenaires sociaux doivent se retrouver dans un projet commun, un pacte social, qu'ils soutiennent conjointement. Responsabilité et leadership en sont des éléments clés. Travailler ensemble pour une croissance plus forte en se concentrant sur des gains de productivité tout en prêtant attention à l'environnement et au climat, peut nous mener très loin.

Il est également important de relier la vision partagée à tous les niveaux de concertation. La concertation sociale est un véritable mot d'ordre qui requiert des efforts soutenus à tous les niveaux pour atteindre les objectifs communs dans la pratique quotidienne.

3 QUELLES SONT LES ACTIONS À ENTREPRENDRE ?

Une vision et des objectifs partagés par les partenaires sociaux sont de première importance, et ce à tous les échelons de la concertation. Outre la conclusion de ce pacte social, nous formulons un certain nombre de propositions qui concernent le niveau tant interprofessionnel que sectoriel et de l'entreprise. De cette manière, nous voulons être sur la même ligne que le reste de l'Europe, ni plus difficile ni plus rigide.

D'ici 2030, nous visons des structures plus simples et une culture fondée sur la confiance, avec des acteurs responsables, des règles claires et un terrain de jeu confortable :

- Leadership : personnalité juridique ;
- Qualité : protection contre le licenciement ramenée à de justes proportions ;
- Conflits de gouvernance : règles claires ;
- Flexibilité via une concertation sur mesure : faciliter le processus de décision ;
- Réorganisation des commissions paritaires : cadre juridique global, sûr et prévisible pour une adaptation au 21^e siècle ;
- Concertation sociale praticable : fusion du Conseil d'entreprise (CE) et du Comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT) - 50-250 travailleurs.

24 UN PAYS OÙ LES FINANCES PUBLIQUES SONT ASSAINIES, LIBÉRANT PLUS DE MARGE POUR LES INVESTISSEMENTS PUBLICS

1 OÙ EN SOMMES-NOUS AUJOURD'HUI ?

En 2019 déjà, la situation des finances publiques belges était peu enviable, avec un déficit largement supérieur à la moyenne de la zone euro (-1,9% contre -0,6%) et l'un des endettements les plus élevés de l'UE, avec 97,7% du PIB. Seuls la Grèce, l'Italie et le Portugal faisaient alors pire.

Comme pour la plupart des économies européennes, les nécessaires mesures de soutien après l'important choc causé par le COVID en 2020 ont encore aggravé le déficit (-9,1% puis -6,3% du PIB en 2021) et très fortement alourdi notre endettement (112,8% puis 108,9% du PIB en 2021).

Malheureusement, les prédictions à moyen terme n'augurent rien de bon. Certes, le déficit se réduirait en 2022 et en 2023, mais resterait bien trop élevé, aux alentours de 4% du PIB. Notre endettement augmenterait aussi de nouveau et s'approcherait des 112% du PIB en 2024.

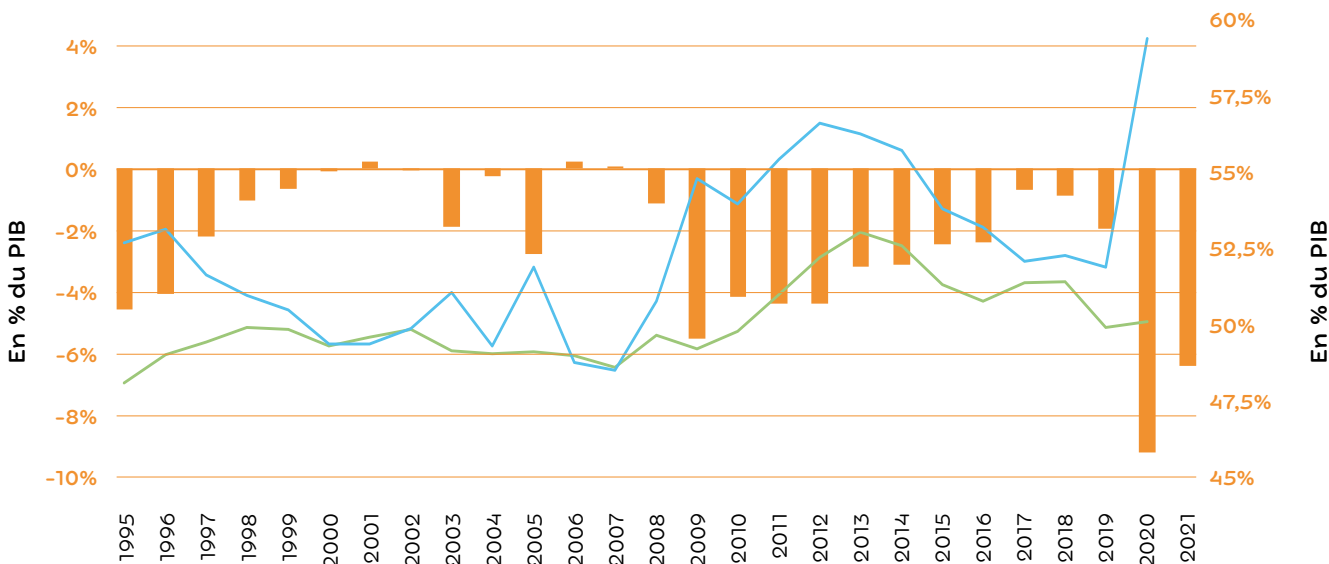
De plus, à politique inchangée, le déficit recommencerait à se détériorer en 2024. La prégnance toujours plus importante des coûts du vieillissement de la population, ainsi que les coûts liés à la transition énergétique et les nécessaires investissements qui en découlent sont autant d'éléments qui pèsent sur les finances publiques à moyen et long terme. Mais il n'y a pas que cela. Pour de nombreuses catégories de dépenses, le manque d'efficacité est marqué (voir la fiche « Un pays où les citoyens et les entreprises peuvent compter sur des pouvoirs publics efficaces et conviviaux, fondés sur une politique du personnel performante », p. 64).

Plusieurs éléments se cachent derrière ces performances insuffisantes en matière budgétaire. Tout d'abord, la grande complexité institutionnelle de notre pays, une complexité au coût non négligeable. En effet, rien qu'en dépenses de fonctionnement des administrations publiques⁽¹⁾, l'écart avec nos voisins est en moyenne de 0,5% du PIB par an (soit près de 2 milliards EUR par an).

Évolution des dépenses et du solde de financement public

Source : BNB

■ Capacité (+) ou besoin (-) de financement, échelle de gauche
 — Recettes, échelle de droite
 — Dépenses, échelle de droite





Afin d'assainir les finances publiques et de libérer plus de marge pour les investissements publics, les dépenses courantes doivent, au cours des 8 prochaines années, être réduites chaque année d'1 point de pour cent du PIB via des exercices d'efficience mûrement réfléchis.

En second lieu, citons l'insuffisance de planification budgétaire, qui n'est constituée que sur une base annuelle et qui manque donc de vision et de cohérence à moyen terme. Même si des objectifs sont parfois inscrits dans les accords de gouvernement, ils sont soit trop flous, soit pas assez stricts, soit une combinaison des deux. En outre, les engagements envers les objectifs budgétaires des différents pouvoirs publics de notre pays ne sont ni assez clairs, ni assez stricts. D'ailleurs, même lorsque ces engagements budgétaires sont présents, ils sont de toute façon rarement tenus.

Enfin, pour s'assurer que ces engagements sont tenus, il faudrait un plus grand systématisme et une méthodologie plus claire de l'analyse ex post des performances budgétaires. Nous sommes aussi déficitaires à ce niveau. Même s'il existe des audits et des spending reviews, cela ne concerne que des éléments spécifiques d'ampleur beaucoup trop limitée et marginale. Il faut aller plus loin et s'assurer d'évaluer correctement l'impact et le coût que peuvent avoir les mesures prises par nos divers gouvernements.

2 OÙ VOULONS-NOUS ÊTRE EN 2030 ?

En 2030, plusieurs objectifs sont indispensables pour s'assurer de la soutenabilité des finances publiques. Si déficit il y a, celui-ci devrait provenir d'investissements ambitieux, efficaces et relevant le potentiel de croissance de notre économie (verdissement, digitalisation, etc.) en lieu et place de dépenses courantes trop importantes et inefficaces. Il faut aussi entamer une réduction de notre endettement relatif. Celui-ci doit à nouveau au plus vite passer sous les 100% du PIB et entamer son chemin vers les 60%.

Il convient de s'assurer de façon systématique que l'argent public a été dépensé à bon escient et mesurer rigoureusement l'efficacité de l'action publique.

Pour atteindre cet objectif, 2 actions concrètes s'imposent :

- Définir un objectif ciblé de réduction des dépenses à l'horizon d'une législature ;
- Mettre en place des audits systématiques permettant d'identifier des pistes d'économie concrètes.

(1) Organes exécutifs et législatifs, affaires financières et fiscales, affaires étrangères.

3 QUELLES SONT LES ACTIONS À ENTREPRENDRE ?

Pour atteindre cet objectif de finances publiques assainies offrant aux investissements publics plus de place, il faut s'assurer d'une plus grande efficience des dépenses publiques. Pour atteindre cet objectif, il faut concrètement :

- Mettre en place un plan pluriannuel de réduction des dépenses courantes de 8 points de pour cent du PIB sur 8 ans sans perte de service. Le ratio des dépenses en pourcentage du PIB ne devrait pas dépasser les 45% en 2030 ;
- Élaborer un pacte d'efficience, lui aussi pluriannuel, basé sur des audits minutieux afin d'identifier les tâches essentielles de la fonction publique et les postes où des gains d'efficacité doivent être faits ;
- Choisir et mettre en œuvre des projets d'investissements sur la base d'une analyse rigoureuse de leur efficacité à relever le potentiel de croissance au lieu d'être le résultat d'un jeu d'équilibriste politique ;
- Établir des objectifs budgétaires quantitativement et systématiser une analyse ex post de leur réussite (ou non) ;
- Tenir les politiques pour responsables de la bonne tenue des objectifs budgétaires, en ayant par exemple un vice-Premier ministre en charge de leur suivi.

25 UN PAYS OÙ LES CITOYENS ET LES ENTREPRISES PEUVENT COMPTER SUR DES POUVOIRS PUBLICS EFFICACES ET CONVIVIAUX, FONDÉS SUR UNE POLITIQUE DU PERSONNEL PERFORMANTE

1 OÙ EN SOMMES-NOUS AUJOURD'HUI ?

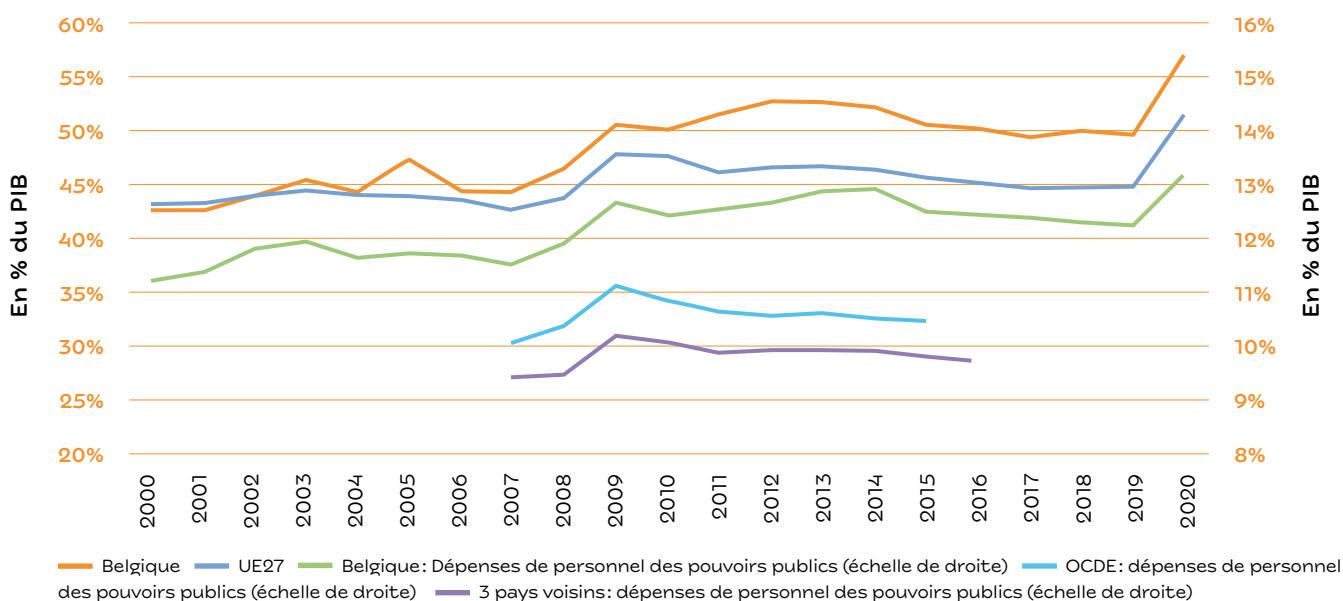
Le graphique accompagnant la fiche « Un pays où les finances publiques sont assainies, libérant plus de marge pour les investissements publics » à la p. 62 montrait déjà une forte hausse des dépenses publiques au cours des deux dernières décennies. Mais l'augmentation des dépenses « primaires » (c'est-à-dire les dépenses hors charges d'intérêts) était encore plus prononcée au cours de cette période : elles sont passées d'un peu moins de 43% du PIB en 2000 à près de 50% en 2019 (et 57% en 2020). Cette augmentation était également nettement supérieure à la moyenne de l'UE27. Un peu plus de la moitié de celle-ci est imputable à la hausse des dépenses de sécurité sociale. Le vieillissement de la population, avec des dépenses plus élevées en matière de pensions et de soins de santé, y joue évidemment un rôle majeur, mais l'introduction du crédit-temps en 2002 et la forte augmentation du nombre de malades de longue durée y ont également contribué (pour les solutions à ce problème, voir la fiche « Un pays où 80% des personnes âgées de 18 à 67 ans ont un emploi », p. 50).

Une autre raison importante est la croissance continue et structurelle des dépenses de personnel des pouvoirs publics dans notre pays. Elles sont passées d'un niveau déjà élevé de 11,2% du PIB en 2000 à 13,2% du PIB en 2020, avec un léger ralentissement entre 2015 et 2019.

Les dépenses de personnel sont donc également nettement supérieures à la moyenne de nos trois pays voisins ou de l'OCDE. Les derniers chiffres comparables de l'OCDE datent de 2016 et, cette année-là, la Belgique consacrait en moyenne 12,5% du PIB aux salaires des fonctionnaires, contre une moyenne de 9,8% dans les trois pays voisins et 10,5% au sein de l'OCDE (2015).

Les autorités belges dépensent donc beaucoup plus en personnel que des pays comparables et la question est de savoir si cela est compensé par une meilleure qualité de service. Or, cela ne semble pas être le cas. En juillet 2017, la BNB s'est livrée à un exercice intéressant à ce sujet : elle a placé des indicateurs qualitatifs de différents domaines d'action publique (éducation, santé,

Dépenses primaires en Belgique et en Europe et dépenses de personnel des pouvoirs publics en Belgique, dans l'OCDE et dans les 3 pays voisins





D'ici 2030, la Belgique disposera d'un appareil d'État allégé, moderne et performant, basé sur un nouveau statut du personnel moderne qui encourage les bonnes performances et permet de répondre de manière flexible (au sein des services publics et entre eux) à l'évolution des volumes de travail.

sécurité, mobilité) à côté de leur coût budgétaire et a effectué une comparaison internationale. En termes de qualité, la performance de la Belgique était globalement moyenne, mais le coût budgétaire et les dépenses de personnel étaient systématiquement plus élevés.

Dès lors, la Belgique n'est actuellement en rien un modèle d'utilisation efficace des ressources fiscales, et ce pour plusieurs raisons :

- Un statut de la fonction publique obsolète (le « statut Camu » de 1937) qui offre trop peu de possibilités de mobilité horizontale ou verticale, qui rend presque impossible le départ de fonctionnaires nommés moins performants et qui, en raison des droits de pension élevés, représente également une « cage dorée » pour bon nombre de ces fonctionnaires.
- La tendance des politiciens et des administrations à évoquer les pénuries de personnel pour chaque problème et à embaucher de nouvelles recrues, sans se demander s'il existe des excédents de personnel dans d'autres domaines ou si les ressources existantes pourraient être utilisées plus efficacement.
- Le contrôle limité des effectifs dans les fonctions de soutien, telles que la gestion des bâtiments, le nettoyage, le catering, l'administration des RH, le rapportage ou le secrétariat, et le recours limité aux possibilités d'externalisation dans ces domaines.
- Le recours faible ou inexistant à des intérimaires pour combler les besoins temporaires en personnel (c'était même interdit pour les services publics jusqu'il y a peu).
- Une structure étatique complexe avec de nombreux chevauchements. Les réformes successives de l'État ont sans aucun doute apporté des avantages et une plus grande autonomie, mais elles ont également généré d'importantes déséconomies d'échelle.
- L'existence persistante de procédures compliquées basées sur des lois et des textes réglementaires complexes dans la plupart des administrations publiques, qui non seulement causent pas mal de soucis aux citoyens et aux entreprises mais alourdissent également la charge administrative des fonctionnaires eux-mêmes.

2 OÙ VOULONS-NOUS ÊTRE EN 2030 ?

En 2030, la Belgique disposera d'un appareil d'État allégé, moderne et performant, basé sur des lois, des règles et des procédures simplifiées :

- **Où le personnel de toutes les administrations publiques aura un statut social normal et favorable, similaire à celui du secteur privé ;**
- **Où des formes de rémunération modernes et encourageantes seront introduites et qui prévoira un régime de retraite normal - comme dans le secteur privé - s'appliquant à tous les nouveaux entrants à partir de 2025 ;**
- **Où le licenciement sera possible en cas de performances insuffisantes, avec des délais de préavis raisonnables, comme dans le secteur privé ;**
- **Où il sera fait appel à des intérimaires pour tous les projets qui nécessitent une augmentation de personnel temporaire et à des sous-traitants privés plus efficaces lorsque c'est possible.**

3 QUELLES SONT LES ACTIONS À ENTREPRENDRE ?

- Les pouvoirs publics doivent s'adapter à un marché du travail moderne et dynamique. Le statut Camu doit être remplacé par un nouveau statut qui récompense les bonnes performances, normalise les procédures de recrutement et de licenciement des fonctionnaires et permet une mobilité accrue au sein des différentes administrations.
- Les efforts visant à simplifier les lois, les règlements et les procédures doivent être intensifiés.
- Il faudrait profiter des départs à la retraite pour procéder à la réduction nécessaire des effectifs de manière socialement responsable.

26 UN PAYS DOTÉ DE RÉGLEMENTATIONS DE QUALITÉ ET APPLICABLES

1 OÙ EN SOMMES-NOUS AUJOURD'HUI ?

Une réglementation de qualité joue un rôle important dans la confiance que le gouvernement inspire aux citoyens et aux entreprises. Les citoyens et les entreprises ont droit à une réglementation efficace et cohérente, qui facilite la réalisation de leurs objectifs. Une réglementation de qualité est un élément concurrentiel important. Grâce à la qualité de sa réglementation, la Belgique peut se distinguer positivement des autres pays (fonction de levier d'une bonne réglementation).

Mais une réglementation de qualité ne tombe pas du ciel. Elle exige une approche systémique soutenue, portant attention à toutes les dimensions qui ont un impact sur la qualité de la réglementation. En 2015, la FEB a élaboré un modèle comportant les sept dimensions de qualité de la réglementation⁽¹⁾.

Modèle FEB pour une réglementation de qualité

1. Politique explicite concernant une réglementation de qualité

2. Validation et consultation

3. Mesure intégrée de l'impact

4. Évaluation ex-post

5. Évaluation de la performance

6. Cohérence entre les niveaux politiques

7. Capacité d'exécution

Aujourd'hui, nous constatons que la qualité de la réglementation n'est pas optimale, à défaut d'une approche intégrée. Les citoyens et les entreprises sont confrontés à une multiplication de réglementations et à l'augmentation des charges administratives qui en découle. Cela s'explique sans doute partiellement par la structure étatique de la Belgique, qui se caractérise par différents niveaux de réglementation et une répartition fragmentée des pouvoirs.

Mais il y a aussi le phénomène persistant de la « législation éclair ». On constate trop souvent que la législation est improvisée sur la base d'expériences anecdotiques qui bénéficient soudainement d'une grande attention médiatique. Une législation aussi rapide, qui se concentre sur les symptômes et non sur les causes, est en contradiction avec une approche systémique approfondie et ne donne généralement pas de bons résultats.

Une réglementation de qualité est une chose, la faire respecter en est une autre. La confiance dans l'État de droit suppose que les règles – entre autres les contrats – peuvent être appliquées dans un délai raisonnable. En Belgique, l'arriéré judiciaire est un problème de longue date qui, malgré de nombreux efforts, n'est toujours pas résolu de manière structurelle. Les procédures judiciaires qui s'éternisent pendant des années nuisent à la confiance des entreprises et sont dès lors inacceptables.



Une réglementation de qualité exige de bons processus d'élaboration des règles et une évaluation structurelle de l'efficacité de la réglementation.

2 OÙ VOULONS-NOUS ÊTRE EN 2030 ?

En 2030, une réglementation de qualité fera partie intégrante de la politique. Elle sera élaborée de manière réfléchie. Elle ne sera plus adoptée dans la précipitation ni noyée dans des lois-programmes peu claires.

Elle sera élaborée en tenant compte des besoins concrets des citoyens et des entreprises et dans une perspective à long terme axée sur la durabilité. Les législateurs seront attentifs à la charge administrative qu'une réglementation supplémentaire impose aux citoyens et aux entreprises et s'efforceront de la réduire le plus possible.

En 2030, les citoyens et les entreprises pourront également compter sur un traitement dans des délais raisonnables de leurs litiges par un juge public ou par des méthodes alternatives de résolution des conflits.

(1) https://www.feb.be/globalassets/actiedomeinen/overheid--beleid/administratieve-lasten/vermindering-administratieve-lasten-nog-weg-af-te-leggen_2015-09-16/la-belgique-doit-continuer-a-investir-dans-la-qualite-de-la-legislation.pdf

3 QUELLES SONT LES ACTIONS À ENTREPRENDRE ?

Une politique législative persistante, intégrée et soutenue politiquement est une condition sine qua non pour garantir une réglementation de qualité. Les outils proposés dans le modèle de réglementation de qualité de la FEB offrent de nombreux points de départ, qui ne font pas ou pas suffisamment partie de la politique actuellement suivie.

Deux éléments sont essentiels à cet égard. Premièrement, un renforcement ex ante de la qualité de la réglementation. Deuxièmement, une évaluation ex post de l'efficacité de la réglementation. Ces deux éléments supposent un engagement politique soutenu.

Ex ante, des efforts doivent être faits pour renforcer l'analyse d'impact de la réglementation déjà existante. Contrairement à ce qui se passe aujourd'hui, l'analyse d'impact de la réglementation doit être réalisée de manière approfondie et ne peut se limiter à un exercice de style.

Ex post, une évaluation régulière de la réglementation s'impose. La nécessité de maintenir des réglementations existantes doit être réévaluée régulièrement. Celles qui n'ont plus d'utilité ou qui sont obsolètes doivent être retirées du processus juridique. Une réévaluation du comité d'analyse d'impact est nécessaire à cet effet.

Enfin, des efforts importants doivent être déployés pour améliorer l'applicabilité de la réglementation. Le système judiciaire, un des trois pouvoirs de l'État, a été structurellement sous-financé pendant des années, ce qui a contribué à l'arriéré judiciaire. Un financement adéquat du système judiciaire, associé à une responsabilisation accrue des cours et tribunaux, devrait permettre de l'éliminer.

Le Conseil d'État, en tant que plus haute juridiction administrative, est important pour de nombreuses entreprises. Or, nous constatons que la durée des procédures devant le Conseil d'État est trop longue. Il faut envisager la simplification de ces procédures, ce qui permettrait de réduire le temps de traitement des dossiers.

Retour vers des marchés ouverts, équitables et globaux

Pour atteindre des objectifs tels que l'augmentation de notre taux de croissance structurelle ou un taux d'emploi supérieur à 80%, il faut que le contexte international reste favorable pour une petite économie ouverte comme la Belgique. Cela implique : un renversement des récentes tendances internationales à l'isolationnisme et au protectionnisme en remettant sur les rails un système de commerce international libre, équitable et fondé sur des règles.

CONSTAT

Pour une économie ouverte comme la nôtre, les échanges commerciaux sont cruciaux, que ce soit en Europe ou avec le reste du monde. Et ce, tant pour nos exportations que pour nos importations.

Néanmoins, sur le terrain européen et international, ces dernières années ont été marquées par de multiples tensions, de nature diplomatiques et/ou commerciales. Et celles-ci ont impacté ou continuent d'impacter négativement notre pays, directement ou indirectement. Songeons aux tensions entre les USA et la Chine ou aux conflits commerciaux entre les USA et l'UE, aux réactions nationales non-concertées lors du 1^{er} lock-down lié au COVID, aux difficultés dans les relations entre l'UE et plusieurs de ses voisins (Royaume-Uni, Turquie, Suisse, etc.). Et bien entendu, l'agression de l'Ukraine par la Russie, avec le soutien de la Biélorussie, et les tensions et perturbations qui en résultent viennent encore aggraver ce tableau.

Nous sommes ainsi confrontés à de nouvelles formes de protectionnisme, en Europe et à travers le monde, au non-respect des règles convenues dans le cadre multilatéral, voire à une attaque en règle contre la globalisation de l'économie.

TRANSITION

Pour la FEB, la solution ne peut résider dans une tendance au replis sur soi ou à la loi du plus fort. Au contraire, face aux défis auxquels le monde est confronté, il importe plus que jamais de privilégier le dialogue et le multilatéralisme, afin de remettre durablement le concept de « Free, fair and rules-based international trade » sur les rails.

Dans ce cadre, l'UE et la Belgique doivent rester ouvertes au commerce et à l'investissement international, sans naïveté. Ceci passera par une politique commerciale de l'UE ambitieuse, tant dans son volet offensif (accès aux marchés tiers) que dans son volet défensif (défense de nos intérêts légitimes). Et la Belgique doit la soutenir activement.

Les points faibles qui minent notre compétitivité doivent être appréhendés afin que notre pays renforce son attractivité pour les investisseurs étrangers ainsi que l'ancrage des investisseurs étrangers déjà établis.

Notre marché naturel, à savoir le marché intérieur européen, doit être approfondi et les obstacles nationaux croissants en son sein – y compris dans notre pays – doivent être levés. La Belgique doit veiller à un agenda législatif européen équilibré, qui veille au maintien de la compétitivité de l'UE face à ses concurrents internationaux. Enfin, il importe de poursuivre les efforts visant à renforcer la résilience de notre pays et à être mieux armés pour anticiper et gérer des crises systémiques (sanitaires, naturelles, digitales, etc.). Et là non plus, le replis sur soi n'est pas la solution ; au contraire, la diversification des sources d'approvisionnement et la coordination au niveau européen doivent faire partie de l'équation.

OÙ VOULONS-NOUS ÊTRE EN 2030 ?

- P70** Un pays qui est un pôle d'attraction pour les investissements étrangers
- P72** Un pays qui est un fervent défenseur des Accords de libre-échange de l'UE et qui est un champion du commerce extérieur
- P74** Un pays qui est bon élève au sein du marché intérieur de l'UE et qui contribue à l'approfondir
- P76** Un pays mieux armé pour anticiper et gérer des crises systémiques (macro risk management)

27 UN PAYS QUI EST UN PÔLE D'ATTRACTION POUR LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

1 OÙ EN SOMMES-NOUS AUJOURD'HUI ?

L'économie belge se caractérise depuis toujours par un niveau élevé d'investissements étrangers directs. L'attractivité de la Belgique pour les investissements peut être attribuée à une série d'atouts bien connus, tels qu'une économie et une société ouvertes, une situation centrale, des infrastructures de qualité, une population active qualifiée, un enseignement réputé, de nombreux centres de connaissances et des incitations à la recherche et au développement, de fortes synergies dans les écosystèmes et les clusters économiques...

La part du lion des investissements étrangers provient de nos trois voisins, l'Allemagne, la France et les Pays-Bas, ainsi que des États-Unis, du Royaume-Uni et de la Chine. Ceux-ci se situent principalement dans les services commerciaux, le transport et la logistique, les services numériques, les industries pharmaceutiques et chimiques et le secteur alimentaire. Les investissements étrangers créent non seulement de la valeur ajoutée, mais fournissent également des emplois (in)directs, des innovations technologiques et un effet multiplicateur à d'autres entreprises.

Toutefois, le baromètre annuel d'EY sur l'attractivité de la Belgique appelle à la vigilance, car notre pays se situe en dessous de la moyenne européenne en termes de prévisions de reprise. Si les investisseurs s'attendent à ce que l'attractivité de la Belgique pour les investissements augmente après la crise sanitaire, leurs attentes sont par contre beaucoup plus modestes à long terme.

Le faible enthousiasme pour investir dans notre pays au cours des prochaines années est dû, entre autres, à un certain nombre de désavantages concurrentiels, à des règles complexes et des procédures longues, à l'insécurité juridique et la complexité de notre structure étatique. En outre, l'attractivité de la Belgique pour les investissements étrangers directs est menacée par des facteurs externes tels que la digitalisation (cf. délocalisation des services) ou l'augmentation de l'activité économique et de la croissance dans d'autres pays.

La Belgique ne peut donc pas se reposer sur ses lauriers.

Top 10 investor countries by projects

	2020
 United Kingdom	35
 France	30
 Netherlands	28
 United States	27
 China	27
 Germany	12
 Switzerland	7
 Italy	7
 Japan	7
 Spain	4

Top 10 investor countries by creation

	2020
 France	1,063
 United States	979
 China	740
 Netherlands	677
 Switzerland	425
 United Kingdom	302
 Israel	230
 Germany	168
 Turkey	127
 Italy	55

Source : EY European Investment Monitor (EIM), 2021.



Les principaux obstacles qui minent la compétitivité de notre pays sont aussi les principaux facteurs qui poussent les investisseurs étrangers à négliger notre pays.

2 OÙ VOULONS-NOUS ÊTRE EN 2030 ?

Pour continuer à bénéficier des nombreux avantages des investissements étrangers en 2030, il faut remplir les conditions de base d'un climat favorable aux entreprises et aux investissements.

En plus d'attirer de nouveaux investissements, il faut également être attentif à l'ancrage des investissements étrangers déjà établis. Nous devons donc non seulement éviter que les investisseurs étrangers ne désinvestissent, mais aussi faire en sorte qu'ils choisissent à nouveau notre pays pour leurs expansions.

Les investisseurs étrangers devraient également renforcer le potentiel de croissance de notre économie et contribuer à concrétiser la transition verte et numérique. L'accent mis sur les investissements dans les « clean tech » et « climate tech », les sciences de la vie, les technologies numériques et les nouvelles technologies innovantes (telles que la robotique, les nanotechnologies, etc.) offre un grand potentiel et peut favoriser la transition vers une société plus durable. Il faut également rechercher de manière ciblée des investisseurs étrangers qui peuvent combler certains « chaînons manquants » de la chaîne de valeur des écosystèmes et clusters existants.

Tous les investisseurs sont évidemment les bienvenus, mais il faut faire preuve d'une vigilance appropriée et raisonnable en ce qui concerne nos intérêts stratégiques (cf. risque pour la sécurité et l'ordre public), sans tomber dans le protectionnisme.

3 QUELLES SONT LES ACTIONS À ENTREPRENDRE ?

Pour améliorer le climat d'entreprise et d'investissement et renforcer la compétitivité, il est nécessaire, entre autres, de résorber le handicap salarial, de maintenir les prix de l'énergie à un niveau compétitif et d'assurer la sécurité d'approvisionnement, de rendre le marché du travail plus flexible et de créer un régime fiscal attractif.

Une action urgente est également nécessaire en matière de « bonne gouvernance ». Dans les classements réputés, tels que le classement « Ease of Doing Business » de la Banque mondiale, la Belgique occupe une médiocre 46^e place. Non seulement ces classements dissuadent les investisseurs étrangers, mais la structure complexe et lourde de l'État, qui se traduit par des réglementations compliquées et une insécurité juridique, a un impact majeur sur les décisions d'investissement. Afin de convaincre les investisseurs étrangers, il faut donc continuer à miser sur une meilleure réglementation et une plus grande sécurité juridique.

Au niveau européen, la Belgique doit continuer à œuvrer pour une Union ouverte et tournée vers l'international. En outre, il faut mettre en place un mécanisme interfédéral de screening des investissements étrangers qui soit efficace, simple et unique et qui offre la sécurité juridique nécessaire aux investisseurs.

L'image de notre pays doit également être promue en permanence. Bruxelles, la capitale de l'Europe, doit devenir plus attractive à tous les égards, et la diplomatie économique et les représentations des Régions ont un rôle important à jouer à l'étranger. Les services aux expatriés et aux investisseurs étrangers doivent également être améliorés, notamment en autorisant l'utilisation de l'anglais dans le traitement de leurs affaires administratives.

28 UN PAYS QUI EST UN FERVENT DÉFENSEUR DES ACCORDS DE LIBRE-ÉCHANGE DE L'UE ET QUI EST UN CHAMPION DU COMMERCE EXTÉRIEUR

1 OÙ EN SOMMES-NOUS AUJOURD'HUI ?

L'économie belge est une des économies les plus ouvertes au monde. Elle est très connectée aux chaînes de valeur globalisées et elle dépend donc très fortement de ses échanges commerciaux, qu'il s'agisse des exportations ou des importations.

Plus de 80% de notre PIB découlent de nos exportations. La majorité de ces exportations est destinée aux partenaires européens, mais près de 15% sont destinés à des pays hors UE. Et l'internalisation des entreprises européennes (la part des exportations destinées à des pays hors UE) est en augmentation. De plus, une partie de nos exportations porte sur des produits semi-finis qui se retrouvent dans des produits finis assemblés dans d'autres pays, eux-mêmes exportés vers le client final (le phénomène des « exportations indirectes »).

Néanmoins, une partie de la classe politique et de l'opinion publique semble avoir perdu confiance dans les retombées positives de la politique commerciale menée par l'UE au nom des États membres, au travers notamment des Accords de libre-échange (FTA) conclus avec des pays tiers.

De plus, lorsque les Accords commerciaux sont d'application, nos entreprises n'en utilisent pas encore le plein potentiel. En effet, pour diverses raisons, certaines entreprises ne font pas encore, ou pas assez, appel aux tarifs douaniers préférentiels pourtant prévus dans ces accords.

2 OÙ VOULONS-NOUS ÊTRE EN 2030 ?

La Belgique doit redevenir un fervent défenseur d'une politique commerciale de l'UE ambitieuse et moderne, tant dans son volet offensif que dans son volet défensif.

Notre pays doit avoir retrouvé foi dans les retombées positives - directes et indirectes - des Accords commerciaux négociés par la CE au nom des États membres.

Notre pays doit également améliorer la manière dont les différentes autorités compétentes suivent la politique commerciale de l'UE et communiquent sur ses retombées. Ceci afin que la Belgique soit un partenaire fiable dans la conclusion et la ratification des Accords commerciaux de l'UE.

Nos entreprises doivent être en mesure d'utiliser le plein potentiel des Accords commerciaux de l'UE (cf. notamment les tarifs préférentiels négociés avec nos partenaires).



1 EMPLOI SUR 5
est lié aux exportations belges
et européennes en dehors de l'UE

713.000
TRAVAILLEURS
sont liés aux exportations
belges et européennes
en dehors de l'UE

Les exportations belges
indirectes comptabilisent
210.000
EMPLOIS

76% DES JOBS
en Belgique liés au com-
merce international se si-
tuent dans le domaine des
SERVICES

dont **2/3 des travailleurs**
sont des employés ou
ouvriers moyennement ou
peu qualifiés



85% DE LA CROISSANCE MONDIALE
aura lieu en dehors de l'UE d'ici 2024



La Belgique doit redevenir un fervent défenseur d'une politique commerciale de l'UE ambitieuse et moderne, tant dans son volet offensif que dans son volet défensif.

3 QUELLES SONT LES ACTIONS À ENTREPRENDRE ?

Notre pays doit défendre à tous niveaux le concept de « free, fair and rules-based trade ».

SUR LE PLAN EXTERNE :

Le soutien à ce concept passe par un soutien à la relance et à la modernisation de l'OMC, en qualité de garante des règles du jeu internationales et de plateforme pour la poursuite de la libéralisation du commerce et de l'investissement international.

Notre pays doit également soutenir une politique commerciale ambitieuse et moderne, basée sur un volet offensif (améliorer l'accès aux marchés tiers pour nos biens et services) et sur un volet défensif (garantir la saine concurrence et le level-playing field avec nos partenaires commerciaux). Les Accords commerciaux (FTA) négociés par l'UE contribuent à ces objectifs. Et les chapitres de développement durable qu'ils comportent exercent un effet de levier en faveur de la durabilité dans les pays partenaires et de la saine concurrence. Néanmoins, il convient de rester réaliste et pragmatique quant à cet effet de levier, tenant notamment compte des limites juridiques de cet exercice et du fait que le « droit de réguler » s'applique aux deux parties.

Vu le fort degré d'ouverture de notre économie, la Belgique doit plaider pour que l'UE reste ouverte au commerce et à l'investissement international, et qu'elle ne tende pas à une forme de repli sur soi. Ceci sans naïveté quant à la défense de ses intérêts stratégiques et de sa sécurité. Dans le même ordre d'idées, la Belgique doit rester connectée aux chaînes de valeur globalisées, qu'il convient de diversifier. Dans le débat sur le concept de « Open Strategic Autonomy », tout rêve d'autarcie ou de relocalisation forcée d'activités industrielles dans l'UE est irréaliste.

AU PLAN INTERNE :

Avant et durant la phase de négociation d'Accords commerciaux (FTA), notre pays doit améliorer l'identification de nos intérêts offensifs et défensifs. Les enjeux et l'état des négociations doivent être davantage débattus au sein des divers gouvernements et parlements compétents.

Dans cette optique, il convient de systématiser les études d'impact sur les retombées directes et indirectes, pour notre pays, des FTA négociés par l'UE, et d'en communiquer largement les résultats.

Objectif : faciliter par la suite la signature et la ratification de ces Accords, dans le respect du partage des compétences entre l'UE et les États membres. Lorsque notre pays est compétent, la ratification d'un Accord commercial international doit avoir lieu dans les 2 ans, sous peine de porter atteinte à la crédibilité de notre pays et, partant, de l'UE.

Par la suite, notre pays doit améliorer le monitoring des effets directs et indirects de la mise en œuvre de ces Accords internationaux, et les autorités doivent améliorer la communication vers le grand public relative aux effets positifs de ces Accords pour notre pays.

Enfin, une réflexion doit être menée entre tous les acteurs publics et privés compétents, afin d'améliorer l'utilisation des Accords commerciaux par nos entreprises de toutes tailles. Il convient de comprendre les causes des sous-utilisations constatées et d'y apporter des solutions pratiques, dont notamment des efforts accrus de sensibilisation et de communication vers les entreprises.

29 UN PAYS QUI EST BON ÉLÈVE AU SEIN DU MARCHÉ INTÉRIEUR DE L'UE ET QUI CONTRIBUE À L'APPROFONDIR

1 OÙ EN SOMMES-NOUS AUJOURD'HUI ?

Le marché intérieur est crucial pour notre pays. 43,2% du PIB de la Belgique dépendent du commerce intra-européen de marchandises, ce qui nous place bien au-dessus de la moyenne européenne, qui est de 20%. Cela fait de notre pays l'une des économies les plus intégrées dans le marché intérieur de l'UE.

Néanmoins, nos entreprises y demeurent confrontées à de très nombreux obstacles en matière de libre circulation des biens, des personnes (et des travailleurs en particulier), des services ou des capitaux. Ils sont liés à la fragmentation persistante – voire en augmentation – du marché intérieur, dommageable aux activités transfrontalières et synonyme de charges administratives et de coûts divers.

À cela s'ajoute un manque d'homogénéité dans le contrôle, dans les 27 États membres, de l'accès au marché européen pour des produits provenant de pays tiers ; ce qui peut être source de concurrence déloyale et de risques pour la santé et la sécurité.

De plus, nos entreprises sont confrontées à des difficultés au sein même du « marché intérieur belge », en raison de trois phénomènes qui les handicapent face à leurs concurrents européens :


- Il arrive encore trop souvent que les législateurs (niveau fédéral ou des entités fédérées) transposent les directives européennes en allant au-delà du prescrit européen (le phénomène de « gold-plating », qui se produit notamment dans des dossiers liés à la protection de l'environnement ou des consommateurs ou en matière sociale) ;
- Certains textes européens ne sont pas transposés en textes légaux ou mis en œuvre de manière homogène par l'ensemble des niveaux de pouvoir compétents (par ex. en matière environnementale).
- Notre pays enregistre également un retard dans la transposition de certaines directives européennes, y compris en lien avec le marché intérieur. Le déficit de transposition de notre pays en 2020 était de 1,5%, soit une augmentation de 0,7% par rapport à l'année précédente. Ces retards peuvent priver nos entreprises des retombées positives découlant de la tentative d'harmonisation européenne.

Évolution du déficit de transposition



Déficit de transposition de la Belgique, comparé au déficit de transposition médian de l'UE

Source : European Single Market Scoreboard



Nos autorités doivent également tout faire pour que les représentants de notre pays ne doivent pas s'abstenir lors de débats ou votes au Conseil des ministres européen.

Ces facteurs combinés peuvent eux aussi générer des charges administratives, des retards ou des coûts divers.

Enfin, il arrive que la Belgique doive **s'abstenir lors de débats au Conseil des ministres européen**, par manque de consensus intra-belge. Cette situation impacte la capacité de notre pays à influencer sur la prise de décision au plan européen.

2 OÙ VOULONS-NOUS ÊTRE EN 2030 ?

Il est essentiel que notre pays souscrive pleinement au double objectif d'approfondissement du marché intérieur et d'amélioration de son fonctionnement. Et ce au travers tant des positions que la Belgique défend dans les dossiers au plan européen, que des efforts menés au plan belge pour s'attaquer résolument aux difficultés mentionnées ci-dessous.

Cela jouera pleinement en faveur de notre pays. En effet, les études de la Commission européenne montrent non seulement que notre propre PIB chuterait de 18% si nous n'avions pas accès au marché unique, mais aussi que l'achèvement définitif du marché unique d'ici 2030 entraînerait un taux de croissance annuel de 9% du PIB de l'Union. Selon la Commission, une plus grande intégration et un fonctionnement plus efficace du marché unique pourraient apporter une croissance supplémentaire de 183 à 269 milliards d'euros par an pour les produits industriels et de 338 milliards d'euros pour les services. Au total, cela représenterait une augmentation de 12% du PIB de l'UE.

Vu la forte intégration de la Belgique au sein du marché intérieur, ces retombées positives escomptées bénéficieraient fortement à notre pays.

3 QUELLES SONT LES ACTIONS À ENTREPRENDRE ?

Afin de remédier à la fragmentation du marché intérieur, et de ne pas l'aggraver, l'ensemble des autorités du pays doivent s'engager à améliorer la transposition des directives européennes.

Cela implique de respecter tant les délais convenus au niveau de l'UE (éviter tout retard et résorber le retard historique) que l'esprit des textes (éviter tout phénomène de « gold-plating »).

De plus, il importe que nos diverses autorités se concertent davantage afin de garantir une transposition la plus homogène possible des textes européens à travers tout le pays.

La Belgique doit également éviter de prendre des initiatives unilatérales qui érigent de nouvelles barrières au sein du marché unique ; des solutions européennes doivent être privilégiées.

Nos autorités doivent également tout faire pour que les représentants de notre pays ne doivent pas s'abstenir lors de débats ou votes au Conseil des ministres européen. Car dans ce cas, ils ne sont pas en mesure d'y défendre les intérêts de notre pays et de nos entreprises. Pour cela, en cas de blocage intra-belge sur un dossier européen très important pour le pays, le dossier doit être abordé au Comité de concertation (réunissant le Premier ministre et les ministres-présidents des entités fédérées), ceci afin de débloquer la situation et de dégager un consensus qui sera porté au niveau européen.

Sur le fond des politiques européennes, notre pays doit défendre un agenda socio-économique et environnemental équilibré, qui stimule la croissance et l'innovation et favorise l'approfondissement et le bon fonctionnement du marché intérieur. Tout cela au bénéfice de la compétitivité de l'UE et de ses entreprises face à la concurrence internationale.

30 UN PAYS MIEUX ARMÉ POUR ANTICIPER ET GÉRER DES CRISES SYSTÉMIQUES (MACRO RISK MANAGEMENT)

1 OÙ EN SOMMES-NOUS AUJOURD'HUI ?

Les attentats terroristes de 2016, la crise liée au COVID, les canicules et les inondations en Wallonie, la guerre en Ukraine ou encore les cyber-attaques contre des acteurs tant publics que privés ont mis en avant diverses menaces. D'une part, notre pays est susceptible d'être frappé par des crises ou catastrophes systémiques de natures très diverses. D'autre part, la structure institutionnelle de notre pays (caractérisée par de multiples niveaux de responsabilités et de compétences) a dans certains cas rendu la prise de décision très complexe, voire très lente. Enfin, le secteur privé ne se sent pas suffisamment consulté et impliqué dans la définition des scénarios de gestion de crise.

Par ailleurs, la crise liée au COVID a également montré que les réflexes protectionnistes remontent très rapidement à la surface, que ce soit au sein de l'UE ou dans les échanges internationaux (cf. fermeture unilatérale de frontières, restrictions aux exportations de matières premières ou de produits finis, mesures de soutien non concertées, etc.).

Ces diverses réalités combinées doivent inciter le monde politique à s'interroger sur la manière dont notre pays est armé pour anticiper, éviter et si nécessaire gérer les crises systémiques, actuelles et futures.

2 OÙ VOULONS-NOUS ÊTRE EN 2030 ?

En 2030, le pays sera préparé à affronter des crises diverses c.-à-d. qu'il aura envisagé et organisé une réaction à une série d'événements pouvant le toucher (pandémie, coupure de courant, sécheresse, attaques ...). Notre pays aura également tiré les leçons des catastrophes qui l'ont frappé et aura amélioré son « management de crise ». Les questions de responsabilités (assumées directement par l'État/les autorités ou « transférées » à d'autres acteurs), de gouvernance et de communication - 3 éléments clés dans toute gestion de crise - auront été définies ainsi que les processus autour de ces questions. Tous les éléments de cette « préparation » seront transparents et assumés par les parties concernées.



Dangers d'origine naturelle

- Intempéries, orage
- Tempête
- Crue
- Tempête de neige
- Vague de froid
- Canicule
- Sécheresse
- Incendie de forêt
- Tremblement de terre (Séisme)
- Chute de météorite
- Solaire
- Dissémination massive d'espèces invasives



Dangers d'origine technique

- Chute d'aéronef et de satellite
- Accident ferroviaire impliquant des marchandises dangereuses
- Accident routier impliquant des marchandises dangereuses
- Accident de CN
- Accident dans une installation type B
- Accident majeur dans une installation de type C
- Accident dans un ouvrage d'accumulation
- Défaillance du réseau électrique
- Panne TIC
- Défaillance du réseau gaz
- Entraves à la navigation



Dangers d'origine sociétale

- Epidémie, pandémie
- Epizootie
- Pénurie d'électricité
- Attentat de type conventionnel
- Attentat de type A
- Attentat de type B
- Attentat de type C
- Cyberattaque
- Afflux de réfugiés
- Troubles avec violences



Mener d'urgence une analyse systémique, complète et approfondie de l'ensemble des risques, conséquences et crises susceptibles de frapper la Belgique.

Le citoyen et les entreprises seront parties prenantes à cette préparation à la gestion de risques. Leur implication renforce de facto leur résilience. Plus spécifiquement, un dialogue structurel et nourri a été mis en place entre les diverses autorités compétentes et le secteur privé. Ceci a permis de dialoguer en amont sur les risques éventuels et de préciser le rôle des uns et des autres dans des scénarios d'anticipation et de gestion de crise.

Au niveau gouvernemental, le souci de résilience sera pris en considération dans l'ensemble des politiques « classiques » (ex : santé publique, cybersécurité et digitalisation de la société, économie circulaire, marché du travail ...), ce qui aura orienté, en partie, ces dernières.

Conscient des enjeux liés à la résilience et vu que la résilience d'une société est déjà ancrée, pour partie, dans la société même, les gouvernements se seront donné des objectifs précis en matière de santé publique, d'efficacité de nos systèmes, de flexibilité de nos systèmes, d'expertise nationale, d'économie circulaire, d'éducation, d'endettement, de politique commerciale...

3 QUELLES SONT LES ACTIONS À ENTREPRENDRE ?

First thing first, l'ensemble des autorités de notre pays doivent d'urgence mener une analyse systémique, complète et approfondie de l'ensemble des risques, conséquences et crises susceptibles de frapper la Belgique. Objectif : actualiser les plans existants et les compléter par de nouveaux si nécessaire et en reconnaissant que des « pièces du puzzle » existent déjà. Les entreprises seront associées à cette réflexion, là où cela fait sens et où elles sont susceptibles d'apporter une valeur ajoutée.

De manière globale, il est important de renforcer le dialogue entre le secteur public et le secteur privé. En effet, d'une part de nombreuses entreprises disposent d'une expertise qu'elles sont prêtes à partager et d'autre part elles sont conscientes qu'elles ont un rôle à jouer dans l'anticipation des risques et potentiellement dans des scénarios de gestion de crise. Dans ce cas, une clarification des lignes de communication et des rôles respectifs est primordiale.

Toute nouvelle politique sera analysée au regard de l'impact qu'elle a sur la résilience aux divers risques identifiés et leur gestion.

Il conviendra ensuite de pouvoir communiquer sur le sujet afin de permettre à l'ensemble de la société de mieux appréhender les risques et leurs conséquences, dans le but que chacun améliore également sa propre résilience.

Par ailleurs, les autorités doivent développer une vision claire sur les aspects de contrôle d'infrastructures ou secteurs stratégiques... dans le cadre d'un marché libéralisé et du libre-échange.

Sur le plan européen, la Belgique doit plaider pour le renforcement des mécanismes de concertation entre tous les États membres et entre les pays frontaliers (dont le bloc Benelux), mais aussi pour un rôle de coordination accru joué par la Commission européenne. Ceci afin d'éviter les réactions unilatérales et/ou non concertées nationales, et de garantir une approche commune (favorisant notamment les effets d'échelle). Et ce pour tous les types de crises qui pourraient frapper l'UE ou ses membres (cf. à ce propos les « Strategic Foresight Reports » publiés par la Commission européenne).

LA BELGIQUE DE 2030 MÉRITE UN ÉTAT QUI FONCTIONNE EFFICACEMENT

Au cours des cinquante dernières années, l'État belge est passé d'un État unitaire à un État fédéral dans lequel le gouvernement fédéral, contrairement à d'autres pays fédéralisés, fonctionne sur un pied d'égalité avec les communautés et les régions. Malgré six réformes d'État laborieuses, la crise du coronavirus a montré plus que jamais que sa structure actuelle peut être améliorée : plus efficiente, plus efficace et plus flexible. Les entrepreneurs et les citoyens ont le droit de l'exiger. Avec des prélèvements publics de plus de 55% et un niveau de satisfaction déplorablement bas concernant le fonctionnement de l'État, des réformes s'imposent.

La FEB est la plus grande organisation d'employeurs du pays, avec des membres dans le nord, le centre et le sud du pays. Elle compte parmi ses membres des petites, moyennes et grandes entreprises issues d'un très large éventail de secteurs d'activité (industrie, services, construction et transport). Cela fait au total plus de 50.000 entreprises actives dans une quarantaine de secteurs qui représentent plus de 80% des exportations et plus de 75% de l'emploi dans notre pays. En d'autres termes, la FEB est la seule organisation patronale qui est en contact avec toutes les entités administratives du pays, tous les segments économiques de notre économie et tous les types d'entreprises. Cette vue d'ensemble unique nous permet de nous faire une assez bonne idée de la stratégie principale envisageable pour parvenir à une structure gouvernementale plus efficace. La FEB ne croit pas à la stratégie du « tambour battant ». Notre approche est plutôt basée sur l'écoute, la concertation et la construction de ponts à partir d'un certain nombre de principes autour desquels un consensus peut se développer. Par conséquent, nous nous contenterons ci-dessous d'énoncer **quelques principes de base (non exhaustifs) de nature principalement socio-économique que les entrepreneurs souhaitent introduire dans le débat institutionnel** dans un état d'esprit constructif et en vue d'un dialogue orienté vers la recherche de solutions.

SÉCURITÉ SOCIALE

La sécurité sociale est la colonne vertébrale d'un pays. Elle est l'expression même de la solidarité entre les personnes, entre les groupes de population, entre les générations et entre les secteurs et acteurs économiques. Si on la divise, on divise le pays. Une caractéristique

typique d'un système basé sur le principe d'assurance est que **les risques peuvent être mieux gérés à la plus grande échelle possible**, ce qui est parfois appelé aussi le principe de la répartition des risques.

Par ailleurs, il n'est pas inconcevable/illogique de prévoir des ajouts gérés au niveau régional, avec la responsabilisation que cela implique. Un socle fédéral (1^{er} pilier) complété par des accents régionaux (2^e pilier) permettrait, dans certains domaines, de combiner la solidarité interfédérale avec l'autonomie régionale.

DROIT DU TRAVAIL VERSUS POLITIQUE DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Plus de 40% de l'emploi du secteur privé concerne des entreprises présentes dans au moins deux régions⁽¹⁾. Cela signifie que **des interventions régionales différenciées** sur la relation de travail individuelle, combinées à une forte représentation syndicale qui s'efforcera d'aplanir les différences par un nivellement par le haut, **créeront beaucoup de tensions non désirées** dans ces entreprises. Sans parler de la pression à la hausse des coûts qui risque d'en découler. En outre, ces entreprises multirégionales ont une très grande importance au sein de notre tissu économique puisque, en raison de leur plus grande échelle, de leur productivité plus élevée et de leur internationalisation, elles représentent la majeure partie de la valeur ajoutée, des exportations, des investissements en R&D, des cotisations sociales et des impôts sur les sociétés. Pour les mêmes raisons, **il est également inapproprié de scinder la concertation sociale** (interne et externe à l'entreprise).

Un droit du travail qui est régi au niveau régional, et qui diffère donc en fonction de la région où les travailleurs sont occupés, constitue également un énorme **obstacle à la mobilité interrégionale**. Tout emploi transrégional ou simultané dans deux ou plusieurs régions entraîne une grande complexité et incertitude juridique. La complexité de l'emploi transfrontalier européen démontre suffisamment que ce n'est pas une option pour la Belgique.

Enfin, le droit du travail étant aussi inextricablement lié au droit de la sécurité sociale, ce sera source de conflits juridiques entre les dispositions et les compétences fédérales et régionales, au détriment des employeurs et des travailleurs.

En revanche, la politique du marché du travail - c'est-à-dire le système institutionnel dans lequel l'offre et la demande de main-d'œuvre se rencontrent en dehors de la relation de travail individuelle et de la sécurité sociale - **se prête beaucoup plus à un débat sur le niveau de compétences adéquat** et sur la manière dont on peut introduire la responsabilisation de chaque entité pour la politique menée. Dans ce cadre, il faut avant tout **renforcer la composante activatrice du marché du travail** dans la politique régionale. Dans la Belgique de 2030, il devrait être parfaitement possible pour les demandeurs d'emploi de longue durée (après, par exemple, deux ans de chômage) de ne plus dépendre des allocations fédérales, mais d'être placés entre les mains des entités régionales, qui auront toutes les clés en main pour développer une politique sur mesure. **La politique de diversité devrait également être exclusivement entre les mains des régions**, qui sont bien mieux placées pour élaborer une politique sur mesure. Par ailleurs, les régions doivent renforcer et utiliser plus efficacement leurs compétences existantes, notamment dans le domaine de l'activation des demandeurs d'emploi (contrôle de leur disponibilité). Une politique performante pour optimiser le marché du travail commence également par une politique d'enseignement plus efficace ; les responsabilités communautaires en matière d'enseignement doivent **combler plus rapidement et plus intensivement le fossé entre l'enseignement et le monde des entreprises**.

Enfin, nous souhaitons lancer un vibrant plaidoyer en faveur de la **promotion de la connaissance des langues nationales belges**. Cela favorise non seulement l'indispensable mobilité sur le marché du travail, mais rend également notre pays plus attrayant pour les investisseurs étrangers et renforce le positionnement de nos propres dirigeants dans le monde. Le multilinguisme est un atout, pas un fardeau. Et il serait opportun d'intégrer cet atout dans l'enseignement le plus tôt possible.

TAXES ET FINANCEMENT

Comme souvent, tout tourne autour de l'argent. En ce qui concerne la réforme de l'État, nous parlons de la fameuse loi de financement. Cela soulève immédiatement la question de la responsabilisation. Cependant, un fédéralisme à deux, trois ou quatre entités génère des dynamiques financières et fiscales très différentes de celles d'un pays fédéral composé de 50 États (États-Unis), de 16 Länder (Allemagne) ou de 26 cantons (Suisse). Les considérations suivantes servent de fil conducteur pour des réformes possibles dans le domaine de l'impôt des sociétés et de l'impôt des personnes physiques.

Une régionalisation (partielle) de l'impôt des sociétés rendrait la vie des sociétés multirégionales extrêmement compliquée, avec notamment l'obligation de tenir une comptabilité spécifique pour chaque siège d'exploitation et l'application des règles en matière de

prix de transfert entre chacun d'eux. Une telle réforme irait également à l'encontre des tendances européennes et internationales qui visent à une harmonisation plus poussée des règles de détermination de la base imposable et qui, pour les plus grandes entreprises, nécessiteront déjà d'instaurer une consolidation comptable au niveau national en sus de l'actuelle consolidation globale. Faut-il y ajouter une consolidation des comptes au niveau régional, qui rendra le coût administratif d'une activité en Belgique prohibitif par rapport à d'autres localisations comparables ? Pour les moins grandes entreprises, non visées par les nouvelles règles internationales, une autonomie fiscale incitative, limitée aux compétences régionales (par ex. en matière de financement des entreprises ou d'investissements de transition en matière environnementale ou énergétique), pourrait être envisagée.

L'impôt des personnes physiques a été modifié en profondeur dans le cadre de la 6^e réforme de l'État, avec une large autonomie accordée aux régions, tant en ce qui concerne les taux d'imposition que les incitants fiscaux. Cette autonomie a été très peu utilisée à ce jour et ce manque d'expérience rend prématurée une réflexion sur une éventuelle régionalisation plus poussée. **La régionalisation est également perçue parfois comme un frein à certaines mesures de soutien à l'entrepreneuriat**, comme par exemple les mesures de soutien aux startups et scale-ups qui sont inapplicables lorsque ces sociétés ne sont pas établies dans la même région que leurs investisseurs (il n'est en effet pas possible d'obtenir un avantage fiscal dans une région pour un investissement effectué dans une autre région).

UN PROCESSUS DÉCISIONNEL EFFICACE

Le fonctionnement efficace des pouvoirs publics peut être examiné sous différents angles. Chaque niveau de pouvoir pourrait commencer par un débat sur ses tâches essentielles : que doit-il faire et que ne doit-il pas faire ? Mais un processus décisionnel efficace dans le cadre d'une structure étatique efficace est davantage lié encore **1** aux compétences, **2** aux procédures de prise de décision et **3** aux formes de coopération.

1 En ce qui concerne la répartition des compétences, il ne devrait y avoir aucun tabou contre la scission ou la refédéralisation. Cette question doit être abordée de manière rationnelle et non émotionnelle. Au risque de tomber dans des clichés, il est utile d'illustrer cela par quelques exemples. Dans un pays aussi dépendant de son rayonnement international, il n'est pas illogique que des dossiers tels que les normes de bruit, la 5G, les accords commerciaux internationaux, les tâches régaliennes (défense, justice, sécurité, politique de crise, impôts, dette nationale...), la mobilité dans et autour de notre capitale... soient décidés au niveau national ou au moins via un mécanisme de concertation où les

décisions peuvent être prises in fine sans laisser les blocages s'éterniser. D'autre part, certaines parties du secteur des soins de santé sont mieux gérées au niveau régional, voire local. Le chômage de longue durée (plus de deux ans par exemple) devrait également être géré au niveau régional, avec la responsabilisation que cela implique et les objectifs nécessaires (ICP) à poursuivre.

2 La pandémie de COVID-19, mais aussi des dossiers européens antérieurs, tels que l'approbation de l'accord commercial avec le Canada (CETA) ou le plan climat ou la politique énergétique, ont largement démontré que les procédures décisionnelles actuelles, sans hiérarchie des normes, ne fonctionnent pas de manière optimale, ce qui fait que la Belgique peut peser de moins en moins sur les débats européens. Trop d'organes qui peuvent se neutraliser pendant longtemps, personne qui puisse finalement trancher... Il en résulte que les décisions ne sont pas prises ou le sont beaucoup trop tard, et c'est la raison pour laquelle la Belgique doit de plus en plus s'abstenir au niveau européen, faute d'une position claire.

3 La structure juridique des accords de coopération doit être renforcée et étendue. La mobilité sur le marché du travail, dans le contexte de l'objectif d'un taux d'emploi de 80%, est un domaine par excellence où des accords de coopération solides sur la mobilité interrégionale des travailleurs par exemple sont nécessaires. Cela vaut également pour les énergies renouvelables. La Wallonie a plus d'espace et de place pour placer des éoliennes, la Flandre et Bruxelles peuvent co-investir dans ce domaine. Ou encore dans le développement des télécommunications ou des réseaux de données.

PRINCIPE « ONLY ONCE »

Un fédéralisme comportant plusieurs entités sans hiérarchie des normes conduit beaucoup plus facilement à la complexité administrative. C'est pourquoi le **principe du front office versus back office** doit être introduit dans notre système étatique lorsqu'il s'agit de la relation entre les pouvoirs publics - quel que soit leur niveau - et les citoyens ou les entreprises. Ni les citoyens ni les entreprises ne devraient être victimes de demandes répétées d'informations de la part de différentes autorités sur un même sujet.

Le principe « only once » devrait être intégré dans la prise de décision à tous les niveaux de pouvoir (du local au fédéral) et faciliter ainsi la vie de tous les citoyens et entreprises (le front office). Cela suppose une stratégie de coopération claire, en vertu de laquelle les données provenant de différentes sources authentiques (ou

intégrateurs de données) peuvent être échangées de manière fluide et sécurisée dans toutes les directions (par exemple via des services web). Cela s'applique a fortiori aux questions européennes ou transrégionales telles que la mobilité, le screening des investissements stratégiques, les permis... Chaque autorité doit d'abord consulter les bases de données disponibles dans le réseau avant de demander des informations aux citoyens ou aux entreprises.

INSTANCES ET ORGANES

La FEB ne se sent pas appelée à prendre position sur l'opportunité de supprimer ou non des organes tels que le Sénat ou les provinces. Cependant, l'indécision et les blocages résultant d'une caractéristique atypique de notre État fédéral (à savoir l'absence de hiérarchie dans les normes) inquiètent les entrepreneurs. Et pour y remédier dans une certaine mesure, il ne semble pas absurde de **disposer d'un organe au sein duquel on puisse promouvoir la cohésion interfédérale et/ou débloquent des dossiers socialement importants** qui couvrent souvent aussi plusieurs législatures. Un tel organe interfédéral, composé de membres élus d'une circonscription fédérale et de circonscriptions régionales, pourrait jouer un rôle utile à cet égard.

Par ailleurs, **les partenaires sociaux jouent un rôle de coordination important dans notre État**. Il est essentiel que toute réforme institutionnelle tienne compte de la nécessité de maintenir ce rôle, notamment via la gestion conjointe de la sécurité sociale et le dialogue permanent au sein du Conseil central des entreprises, du Conseil national du travail et des comités de gestion de la sécurité sociale.

2030

Un État ne peut fonctionner correctement que si ses citoyens et ses entrepreneurs peuvent compter sur des autorités de qualité et efficaces. D'ici à 2030, notre volonté doit être d'y travailler avec conviction, afin que nous puissions célébrer le 200^e anniversaire de la Belgique dans un pays moderne qui a l'ambition de figurer parmi les meilleurs, qui accroît notre niveau de vie de manière durable et qui, avec un esprit d'entreprise innovant, s'engage en faveur de l'inclusivité. « Horizon Belgique 2030 » en jette les bases. Il appartient aux responsables politiques, aux citoyens et aux entrepreneurs d'en faire leur projet.

(1) Pour une analyse plus complète, voir "Interventie n.a.v. een hoorzitting in het Vlaamse Parlement voor de Werkgroep Institutionele Zaken" du 29 mars 2021

Horizon Belgique 2030 – Une publication
de la Fédération des entreprises de Belgique

RÉDACTION

Ouvrage collectif sous la direction d'Edward Roosens, chief economist de la FEB,
et d'Amélie Wuillaume, ex-conseiller adjoint du centre de compétence Entrepreneuriat numérique & innovant de la FEB

RÉDACTION FINALE

Hilde De Brandt, Véronique Gesché et Anne Michiels

TRADUCTION

Service de traduction FEB

RESPONSABLE DES PUBLICATIONS

Stefan Maes

ÉDITEUR RESPONSABLE

Stefan Maes, Rue Ravenstein 4, 1000 Bruxelles

ISBN 9789075495683

Dépôt légal : D/2022/0140/2

Date de publication : mai 2022

Deze brochure is ook verkrijgbaar in het Nederlands.

Cette publication peut être lue en ligne sur www.feb.be > Publications



Porte-parole des entreprises de Belgique, la FEB représente – au travers d’une quarantaine de fédérations sectorielles membres – plus de 50.000 petites, moyennes et grandes entreprises. Ensemble, elles assurent 75% de l’emploi dans le secteur privé, 80% des exportations et 2/3 de la valeur ajoutée créée en Belgique. Seule coupole d’employeurs au niveau interprofessionnel, la FEB représente les entreprises des trois Régions du pays.